

# ...bis

Belgique-België

P.P.

1050 Bruxelles 5  
1/7658

TRIMESTRIEL  
BUREAU DE DÉPÔT : 1050

...bruxelles informations sociales

avril 2000  
n°146

dossier

## budgets 2000

CoCoF, Cocom  
et Région

## Politico-Social

---

Un anniversaire sous silence? **4**

*Pierre De Proost*

Du droit à l'aide sociale  
des personnes prostituées **6**

*Ivan Dechamps et Pierre De Proost*

## Dossier: budgets bruxellois 2000 CoCof Cocom et Région

De la mosaïque institutionnelle  
aux contraintes budgétaires **14**

*Pascal Fenaux (Agence Alter)*

## Culture (en encart central)

---

Tous à la parade ! **19**

*Catherine Angelini*



## Dossier: suite

---

Jusqu'ici, ça va ! Interview de Alain Hutchinson **29**

*Alain Willaert*

## Portrait

---

Mostafa Ouezekhti **33**

Attaquant de pointe

*Olivier Swingedau*

## CBCS

---

Formaliser l'informel ? **39**

Galerie de croquis **41**

## Lecture

---

Près d'un milliard d'affamés **42**

*Pierre De Proost*

Echos divers **43**

---





Bis n°146 - avril 2000

Bruxelles Informations Sociales est la revue périodique du Conseil bruxellois de coordination sociale asbl.

**Editeur responsable**Michel Pettiaux  
Rue du Président 53 - 1050 Bruxelles  
Tél et Fax : 32 (0)2 511.89.59  
E-mail : cbc@euronet.be**Conseil d'administration**

Guy Dargent, Yvan Dassy, Isabelle De Bock, Jacques de Jaer, Milou Depré, Marc Dumont, Jean-Pierre Fillieux, José Garcia, Denis Gilbert, Jean Grimaldi, Michel Hemmerlyckx, Jean-Charles Houzeau, Eliane Jacquemain, Etienne Leroy, Marc Mayer, Solveig Pahud, Michel Pettiaux, Marie-Claude Pulings, Jenny Rose, Werner Simon, Gustave Stoop, Myriam Van Espen, Lise Vanbaelen, Carine Vandroogenbroeck, Lydwine Verhaegen

**Responsable de la rédaction**

Solveig Pahud

**Coordinateur**

Alain Willaert

**Comité de rédaction**

Catherine Angelini, Nathalie Cobbaut, Pierre De Proost, Marc Dumont, Catherine Giet, Sophie Lefèvre, Béatrice Marchand, Catherine Morenville, Solveig Pahud, Alain Willaert

**Ont également collaboré à ce numéro**

Ivan Dechamps, Pascal Fenaux (Agence Alter) et Olivier Swingedau

**Conception graphique et mise en page**

Nathalie Witvrouw sprl

**Photos**

Bruno D'Alimonte (couverture et pp. 8-9, 12-13, 14, 34)

**Illustrations**

Alain Dierick (p. 4)

**Impression**

Régie Graphique

Par respect de l'environnement, le ...BIS est imprimé sur du papier non blanchi au chlore.

**Abonnements**Membre du CBCS: gratuit  
Non membre: 650 FB/5 n°s  
(16,1 €) à verser au compte  
001-2241709-18 avec la mention  
«abonnement BIS»Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.  
Les articles et extraits d'article ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord de la rédaction.

**A**imons-nous notre Ville ? La question peut paraître incongrue à nos lecteurs, que nous savons très bruxellois. Et pourtant, à y regarder de plus près, il faut bien avouer qu'elle est lancinante et que chacun d'entre nous passe par des questionnements qui se rapprochent de l'ambivalence des écrits en la matière. Ainsi, s'il y a une vaste littérature sur la cité antique, indissociable de la naissance de la démocratie, il y a aussi une abondante littérature sur l'oppression urbaine, fruit de l'exploitation industrielle, sur la ville tentaculaire, laide et inhumaine. Si l'on associe couramment la ville à l'insécurité, on l'associe tout autant à la pollution. Les maux dont souffrent les mégapoles nourrissent régulièrement la critique du phénomène urbain. Qui d'entre nous n'a pas eu un jour «la haine» de la Ville ? Mais la haine des villes ne serait-elle pas plutôt la haine de la «non-ville», de la ville rompue, de la ville détruite par les excès de la pseudo-urbanisation...

Sus donc aux tiraillements ! Le BIS fait avec vous le pari de l'amour de la Ville, de notre Ville...au point d'espérer que vous supporterez «sans indigestion» un «minestrone» de chiffres, de pourcentages et de tableaux reprenant les éléments saillants des différents budgets régionaux 2000. Bien qu'ardu, il nous semblait important de faire cet exercice et de le rendre accessible au plus grand nombre de travailleurs et de responsables sociaux bruxellois. Le Conseil Bruxellois de Coordination Sociale continue à poursuivre par là la réalisation d'un de ses objectifs prioritaires pour l'année 2000, à savoir rapprocher la sphère de la décision politique de celle de l'action sociale de terrain. Or, comme le dit très clairement le Secrétaire d'Etat Alain Hutchinson en page 29 : «*Un budget est un acte éminemment politique. Il est la synthèse et l'instrument des politiques à venir; celles qui sont déjà déterminées et celles qui sont encore à imaginer. Il recèle donc des enjeux fondamentaux.*»

Pour alléger la lourdeur du mets et ne pas limiter les chiffres à la réalité cynique du «fric», nous avons choisi de mettre en avant une vision symbolique du pouvoir «nourricier» des politiques publiques...par l'entremise d'une très belle statue bravant, de sa force minérale, toutes les saisons au cœur du Parc Josaphat.

L'amour de la Ville, mais pas de n'importe quelle ville, c'est aussi ce dont sont lumineusement animés les organisateurs de Bruxelles 2000 et plus précisément ici ceux qui portent le projet de la «Zinneke Parade». L'incandescence de leur doux feu révolutionnaire justifie une exceptionnelle entorse à l'histoire «en noir et blanc» du BIS. Cet encart full quadri est une forme d'hommage à l'intelligence politique et à l'indomptable énergie de certains animateurs du secteur socioculturel décidés à stimuler la créativité des «bâtards» de Bruxelles et à transformer l'initiative internationale en mouvement local d'une ampleur plus profonde.

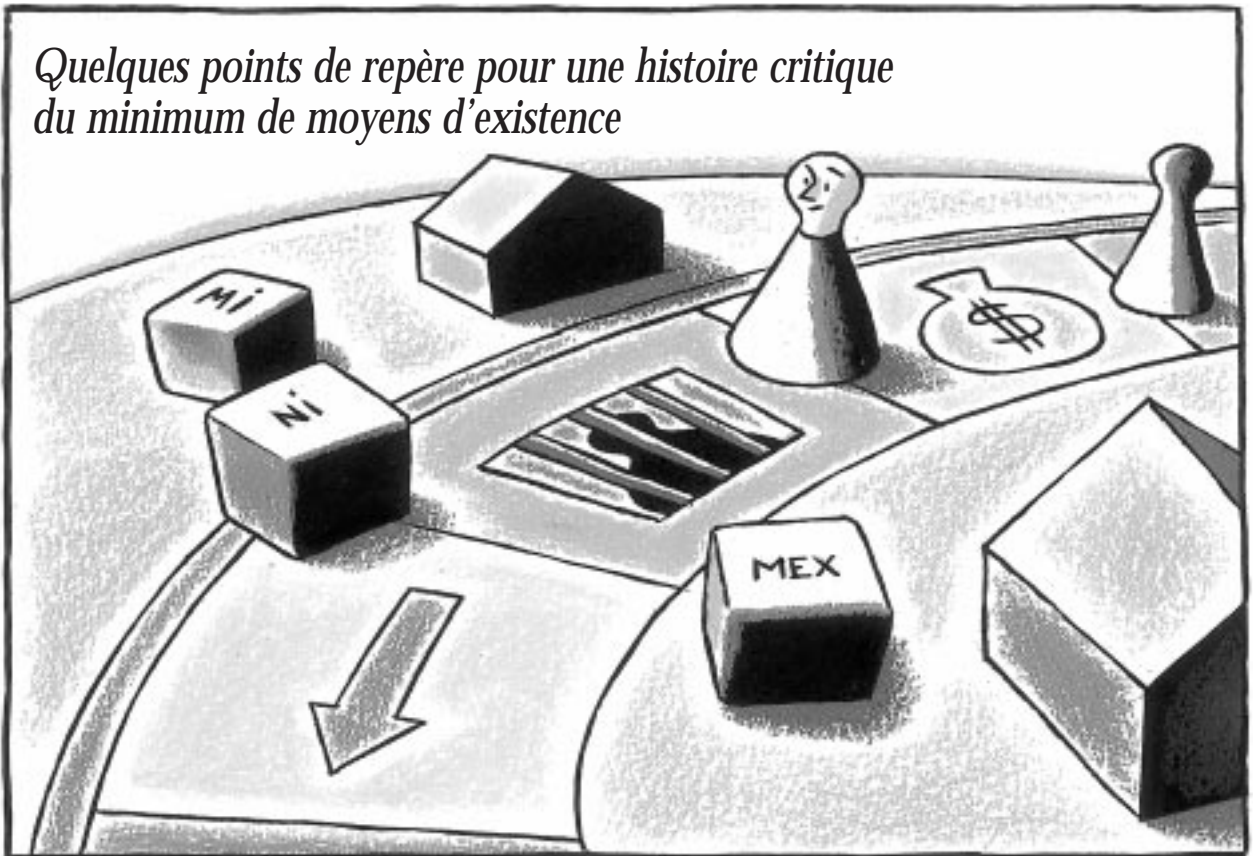
Enfin, la longue dissertation d'Ivan Dechamps et Pierre De Proost sur le droit à l'aide sociale des personnes prostituées démontre comme la «nouvelle urbanité» passe par une réflexion globale touchant des secteurs les plus divers comme entre autre la lutte pour l'égalité et l'émancipation des personnes que certains osent encore appeler «dames de petite vertu».

Dans l'attente de nous retrouver très nombreux au gigantesque carnaval multiculturel de Bruxelles le 27 mai prochain, nous vous souhaitons bonne lecture de BIS, qui pas à pas relie toujours un peu plus le social, l'art et la culture. Car nous pouvons faire nôtres les paroles sur l'art d'Annette Messenger, mi-artiste, mi-sorcière : «*L'art c'est l'union des trois «c» : c'est la conspiration, quelque chose qu'on doit mener comme une guerre. C'est aussi la conjuration, et la contradiction.*»

Solveig Pahud  
Responsable de rédaction

## UN ANNIVERSAIRE *sous silence ... ?*

*Quelques points de repère pour une histoire critique  
du minimum de moyens d'existence*



Récemment l'an neuf nous a permis de constater une fois de plus l'amour immodéré, voire le fétichisme, d'aucuns pour les commémorations à fondement numérique.

Dans le petit microcosme du "social public", on célébrait avec un certain faste et un zeste d'autosatisfaction, voici quatre ans, les vingt ans des Centres Publics d'Aide Sociale portés sur les fonds baptismaux par la loi organique du 8 juillet 1976.

Bizarrement, en 1999/2000 je n'ai encore rien lu, rien entendu à propos d'un demi-jubilé qui paraît pour le moins aussi important que le vingtième anniversaire des C.P.A.S. Je pense aux vingt-cinq ans de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence entrée en vigueur le 1er janvier 1975. Silence radio, discrétion, profil bas ; point de colloque, de séminaire, de grand-messe ! Bien entendu, fêter une allocation ne permet pas aussi aisément de mettre en évidence hommes et femmes politiques comme la possibilité en était offerte en 1996 pour les mandataires locaux. Pourtant cela se fait. A titre d'exemple, je me souviens d'un timbre commémoratif pour les cinquante ans de la sécurité sociale.

Dès lors, n'étant jamais mieux servi que par soi-même, je vais non pas apporter ma pierre mais bien plutôt déposer un caillou solitaire tant est toujours grand mon souci de voyager hors des idées par trop battues.

### Quand le succès signifie l'échec relatif des politiques économiques et sociales.

Pensée avant les effets du "premier choc pétrolier", à une époque où les mots "plein emploi" renvoyaient – en Occident – presque à une réalité palpable, la législation "minimex" n'avait pas été élaborée pour le grand nombre ; ses références au caractère résiduaire de la prestation en attestent.

Or ...

En 23 ans, le taux de croissance des effectifs<sup>4</sup> s'élève à 778,1 % pour l'entité fédérale et à 809,7 % pour l'actuelle Région de Bruxelles-Capitale. Nous sommes bien loin de la situation de décembre 1974 où les assistants sociaux de Commissions

Titulaire du "Minimex"

	BELGIQUE	BRUXELLES 19 com.	BRUXELLES en %age total
01.03.1976 <sup>(1)</sup>	9436	1536	16,3
01.03.1981 <sup>(1)</sup>	25135	3116	12,4
01.03.1986 <sup>(1)</sup>	43774	5148	11,8
01.01.1991 <sup>(2)</sup>	51759	6685	12,9
01.01.1996 <sup>(2)</sup>	75333	11722	15,6
01.01.1999 <sup>(3)</sup>	82856	13973	16,9

d'Assistance Publique – ancêtres des C.P.A.S. – de communes urbaines maintenant défavorisées se demandaient bien à qui ils allaient pouvoir octroyer l'allocation ; le texte légal prévoyant la modalité de l'octroi d'office par des C.A.P. invitées à être "proactives" pour éradiquer la pauvreté.

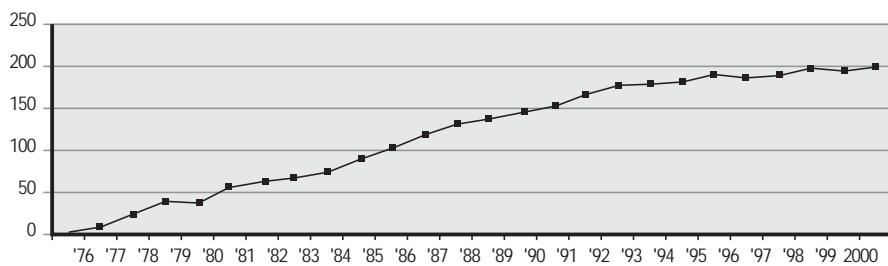
## Quand le pouvoir d'achat finit par stagner.

De 4.582 F par mois le 01.01.1975, le "minimex", à travers 60 revalorisations et/ou indexations<sup>5</sup>, se chiffre au 01.01.2000 à 21.334 F mensuels au taux complet pour un isolé soit une croissance de 365,6 % !

Beau score ... qui ne signifie rien en soi si on ne le ramène pas à une évolution hors inflation.

Cette opération effectuée<sup>6</sup>, la croissance effective de l'allocation pour un isolé n'est plus "que" de 196,84 %. Néanmoins, comme l'indique le graphique ci-dessous<sup>7</sup>, on remarquera qu'il ne s'agit pas d'une progression linéaire et que ces dernières années les bénéficiaires ont connu pour la première fois, exception faite de 1978, des baisses de leur pouvoir d'achat.

Variation en % hors inflation du montant du "Minimex" taux isolé complet (au 1<sup>er</sup> janvier)



## Quand l'édifice inachevé demeure perfectible.

C'est à l'envi que j'ai utilisé plus haut l'expression "législation minimex" tant la seule loi de 1974 ne se suffit pas à elle-même et doit être considérée avec d'autres textes légaux et réglementaires notamment l'Arrêté royal du 30.10.1974 portant règlement général en matière de minimum de moyens d'existence.

Un texte légal<sup>8</sup> pourtant particulièrement intéressant (une "avancée sociale") sombré dans un oubli quasi total (devenu "chiffon de papier") est la loi du 23 juin 1976 instaurant un pécule de vacances en faveur de certaines catégories de personnes (M.B. 09.07.1976).

Les ayants droit au "minimex" constituent l'une de ces catégories de personnes mais, à ce jour, il n'y a toujours pas d'Arrêté royal déterminant la date d'entrée en vigueur de la loi.

Quant à d'autres dispositions, qui elles sont d'application, elles conduisent à des décisions inéquitables. Pensons à la discrimination entre les couples de fait hétérosexuels et les couples homosexuels au détriment des premiers cités<sup>9</sup>, à l'interdiction de tenir compte des revenus locatifs<sup>10</sup> ...

Vétilles me dira-t-on car la lecture interprétative de certains passages des textes légaux permet de refuser le bénéfice de l'allocation dans de tels cas en arguant, par exemple, des ressources suffisantes du demandeur<sup>11</sup>, de "l'incompétence" du C.P.A.S. vu l'absence d'état d'indigence<sup>12</sup> ...

Mais justement, en ce domaine, l'interprétation restrictive par des fonctionnaires et mandataires locaux endommage gravement le garde-fou contre l'arbitraire que constitue une législation extrêmement détaillée, précise et donc relativement complexe (ce qui explique peut-être mais sans nullement la justifier la méconnaissance de la loi dont font preuve de nombreux travailleurs sociaux de C.P.A.S. censés l'appliquer).

## Quand une réforme fondamentale paraît souhaitable.

Le minimum de moyens d'existence appartient aux régimes non contributifs de la sécurité sociale (s.l.) au même titre que le revenu garanti aux personnes âgées, les prestations familiales garanties ou les allocations pour les personnes handicapées. Ces trois régimes où la condition de revenu est également présente, sont gérés de façon relativement satisfaisante au niveau fédéral par des fonctionnaires non travailleurs sociaux.

Le "minimex" fait exception et cela me semble particulièrement regrettable<sup>13</sup>.

Je pourrais établir un véritable catalogue des arguments, de poids divers, dans le sens d'une telle réforme (qui n'équivaut pas forcément - il s'agit là d'un autre débat - à un financement intégralement fédéral de la prestation) mais cela nous entraînerait bien au-delà des limites d'un tel billet. Mentionnons les revendications des assistants sociaux de terrain qui, se sentant otages de la question financière, disent leur incapacité d'établir une relation de confiance avec l'utilisateur et dès lors leur impossibilité

à entamer un véritable accompagnement social (revendications articulées avec le débat aide / contrôle), l'inconsistance des sanctions (retraits, suspensions) en matière de "minimex" vu qu'il suffit d'emménager dans une autre commune pour s'y soustraire<sup>14</sup>, l'aberration actuelle d'un pouvoir décisionnel politisé (élu au second degré) amené à se prononcer sur un droit catégoriel<sup>15</sup> ...

A l'heure des propositions visant à baptiser Centre public d'action sociale les CPAS, l'autorité politique ne pourrait-elle pas se pencher sur une telle gestion supramunicipale du minimex (et de son équivalent) pour justement libérer au niveau local l'espace nécessaire à l'action?

- (1) CABINET DU SECRETAIRE D'ETAT A L'EMANCIPATION, 1988-1989 Les bénéficiaires du minimex en Belgique, Bruxelles, s.d. (1990 ?), 40 pages : p. 11.
- (2) Source : Ministère du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale (voir Solidarités urbaines, n° 63, décembre 1999, p. 9).
- (3) Chiffres communiqués par le Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement.
- (4) Ce taux est à relativiser quelque peu au vu de l'extension du champ d'application de la loi à la majorité des ressortissants de l'Union Européenne (union elle-même "en élargissement"), aux réfugiés reconnus, aux 18-21 ans ...; de la suppression de la condition quinquennale ou décennale de résidence ...
- (5) Soit, pour les amateurs de statistiques parlantes, 2,4 modifications annuelles en moyenne mais, en réalité, 57 sont intervenues avant le 01.01.1995 et ... 3 après.
- (6) Propres calculs; indice des prix à la consommation de janvier 75 = 136,59 (base: 1971 = 100), de janvier 2000 = 104,8 (base : 1996 = 100).
- (7) Propres calculs sur base des taux successifs en vigueur aux 1ers janvier et des indices des prix à la consommation en janvier.
- (8) Voir l'article de COEURNELLE, D., "La loi du 23 juin 1976 : avancée sociale puis chiffon de papier", Droit en Quart Monde, n° 5, décembre 1994, pp. 22-24.
- (9) Article 13, § 1er, 2ième alinéa de l'A.R. du 30.10.1974. Voir à ce sujet la question parlementaire n° 63 de M. J. Valkeniers du 8 juillet 1996 (SO 1995-1996, DO 959602248).
- (10) Article 19 de l'A.R. précité qui ne prévoit que le revenu cadastral comme base de calcul pour la prise en considération d'un bien immobilier.
- (11) Interprétation de l'article 1er de la loi précitée du 7 août 1974.
- (12) Interprétation de l'article 1er de la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale (loi à laquelle fait explicitement référence l'article 1er de l'A.R. du 30.10.1974).
- (13) Dans le même sens, mais de manière infiniment plus fouillée, lire DECHAMPS, I., "Une double administration de l'aide sociale ?", Bruxelles Informations Sociales, n° 133, sept. 1995, pp. 8-11.
- (14) Bien qu'il existerait un jugement du Tribunal du Travail de Bruxelles (H. Funck) qui aille dans le sens d'une transposition possible de la sanction.
- (15) DECHAMPS, I. et VAN RUYMBEKE, M., L'aide sociale dans la dynamique du droit, Bruxelles, De Boeck Université, 1995, 384 pages : pp. 79-81 et passim.

# DU DROIT A L'AIDE SOCIALE

## *des personnes prostituées*

Parmi les demandes d'aide sociale *s.l.* qui leur sont adressées, les Centres Publics d'Aide Sociale (C.P.A.S.) doivent parfois connaître de sollicitations singulières obligeant les conseillers de l'aide sociale à innover s'ils veulent satisfaire le respect dû à la dignité humaine qu'exigent à la fois la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, en sa lettre, et la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence, en son esprit<sup>1</sup>.

### Préambule

Nous défendons une vision du minimum de moyens d'existence comme d'un droit catégoriel plus proche, malgré son caractère non-contributif, des principes de la sécurité sociale que de l'aide sociale *s.s.*; ce qui implique, selon nous, l'organisation d'une gestion supramunicipale, centralisée, de son octroi et de son maintien. Ainsi, nous nous félicitons de tout recul que l'arbitraire des agents ou des organes décisionnels du C.P.A.S peut connaître [Dechamps, 1995 ; 1998a].

Cependant, loin d'exemples controuvés, notre observation et notre pratique professionnelle (notamment de supervision de responsables de services sociaux) nous enseignent que des effets éloignés de la volonté du législateur peuvent résulter d'une application mécanique de la législation.

Le privilège exorbitant, en l'état actuel d'une législation qui institue la catégorie inepte de cohabitant, des couples homosexuels en matière de minimex (*i.e.* l'absence de prise en considération des revenus du partenaire cohabitant) par rapport aux couples de fait hétérosexuels illustre cette affirmation<sup>2</sup>. Il en va de même du propriétaire d'un bien délabré - au faible revenu cadastral - qui s'assure de (parfois très) confortables revenus locatifs que le C.P.A.S. est réglementairement invité à ignorer. (N'est-ce pas une prime faite par la réglementation aux marchands de sommeil ?)

Nous voudrions, toutefois, examiner une réalité inverse à celles présentées plus haut, dans la mesure où, malgré une situation sociale délicate vécue par le demandeur, le C.P.A.S. devrait refuser

l'octroi de l'aide sociale financière sollicitée. L'appel de personnes prostituées à l'aide du C.P.A.S., outre sa fréquence, présente ainsi à nos yeux l'avantage d'interroger les concepts prégnants de l'aide sociale : la dignité, l'équité, la solidarité et la justice distributive.

### Champ d'interrogation

#### Quel(le)s prostitué(e)s ?

Pour la clarté de l'exposé, nous n'envisagerons que la situation des personnes pour lesquelles la prostitution constitue une activité habituelle exercée en dehors de tout contrat de travail et produisant un gain fiscalement non déclaré ; autrement dit, la prostitution sauvage appartenant pleinement à l'économie immergée telle qu'on la rencontre souvent aux abords des gares de nos cités. Par ailleurs, la présente contribution traitera exclusivement des Belges ainsi que des étrangers établis sur le territoire national ou y séjournant régulièrement.

#### Quelle aide sociale ?

Dans une perspective pragmatique, il s'agira, pour nous, de penser l'hypothèse d'une demande d'aide sociale *s.l.* financière et plus particulièrement (a) celle du minimum de moyens d'existence régi par la loi du 7 août 1974, déjà citée, ainsi que (b) celle du mal nommé "équivalent minimex", c'est-à-dire, en l'occurrence, l'aide financière octroyée par les C.P.A.S. lorsque la condition non rencontrée pour bénéficier du minimex relève de la nationalité du demandeur. Nous imaginerons également que le C.P.A.S. interpellé raisonne de manière analogique quand il examine une demande de minimex (matière très réglementée) ou une demande d' "équivalent minimex" (matière au contraire très peu réglementée sinon par la jurisprudence).

Nous justifions cette délimitation artificielle de notre sujet en pensant que nul ne pourrait (théoriquement du moins) se voir refuser l'aide sociale publique immatérielle, d'une part, et en constatant, que l'aide financière ponctuelle (p. ex., la prise en charge d'une facture de gaz ou d'électricité, de frais scolaires, etc.) demeure liée par la loi à un examen individuel de la situation du demandeur (art. 60, §3 de la loi du 8 juillet 1976, déjà citée). Il est dès lors difficile de généraliser le propos et de sug-

\* Collaborateur scientifique de la Faculté de droit de Namur.

\*\* Chef de division au C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean; Professeur invité à la Haute Ecole P.-H. Spaak.

(1) Quoiqu'elles aient été élaborées à deux ans d'intervalle, les lois de 1974 (minimex) et de 1976 (aide sociale *s.s.*) participent d'un même souci de respect de la dignité humaine, de solidarité et de justice distributive [1974: n°247/2].

(2) Cfr. l'A.R. du 30 décembre 1974 portant règlement général en matière de minimum de moyens d'existence, art. 13, § 1er, al. 2 : "Aux termes de l'*alinéa précédent, constituent un ménage de fait l'homme et la femme qui vivent ensemble comme s'ils étaient mariés*" [voy. Valkeniers, 1996 : 6284].

gérer en la matière des pistes praticables aux prostitué(e)s et aux travailleurs des associations qui les soutiennent, contrairement à notre ambition (qui se heurtera donc constamment à la difficulté du degré pertinent de vulgarisation d'une matière aussi complexe que l'octroi et le maintien de l'aide sociale s.l.).

## Les obstacles à l'octroi du minimex (ou de l' "équivalent minimex") à une personne prostituée

### De la connaissance préalable par le C.P.A.S. du fait prostitutionnel

Imaginons le cas où l'administration du C.P.A.S. sait que la personne se prostitue, soit qu'elle l'ait elle-même déclaré, soit qu'elle soit soutenue et accompagnée dans ses démarches par un travailleur social d'une association militant pour les droits des prostitué(e)s. Les autres hypothèses, pourtant plus fréquentes, ne seront pas envisagées dans les pages qui suivent car elles nous entraîneraient trop loin dans la technique juridique (sanctions, récupérations de l'indu, etc.) et rendraient notre propos peu compréhensible.

De toute manière, déclarer l'activité prostitutionnelle n'expose la personne prostituée à aucune sanction pénale malgré l'obligation de dénonciation des crimes et délits faite par l'art. 29, al. 1<sup>er</sup> du Code d'instruction criminelle (livre 1<sup>er</sup>) à tout fonctionnaire et donc également à l'assistant(e) social(e) assermenté(e) d'un C.P.A.S. En effet, la prostitution *en soi* (non ce qui l'accompagne : incitation à la débauche, racolage, publicité, proxénitisme) n'est pas, à l'heure actuelle, en Belgique, une infraction passible d'une peine pénale (elle n'est donc ni une contravention, ni un délit, ni un crime).

### Les ressources

Simplifions encore et imaginons une personne prostituée vivant seule ou avec ses enfants. Le raisonnement qui suit sera donc incorrect s'il y a présence dans le même logement du conjoint ou du partenaire amoureux de la personne prostituée sauf si leur revenu est nul ou dérisoire.

### Les revenus actuels

Pour bénéficier du minimex (intégralement ou partiellement), le demandeur isolé ne doit pas disposer de plus de 21.334Fb par mois. S'il a au moins un enfant mineur à charge, ce montant maximum atteint 28.445Fb<sup>3</sup> par mois. Soit des montants que dépasse toute personne pour qui la prostitution constitue une activité régulière et habituelle.

Bien entendu, le C.P.A.S. doit apporter la preuve que le demandeur dispose de revenus dépassant le montant du minimex (ou à tout le moins un faisceau de présomptions) si celui-ci introduit un recours auprès du tribunal du travail après une décision de refus d'octroi de l'aide demandée prise par le conseil de l'aide sociale. Cette preuve est difficile à rapporter mais elle n'est pas impossible (p. ex., par les signes extérieurs d'aisance).

Or donc, si la personne prostituée demandant le bénéfice du minimum de moyens d'existence ne tait pas ses revenus prostitutionnels fort probablement (très) supérieurs aux maxima précités, la décision du conseil de l'aide sociale *doit* être négative, du moins dans l'hypothèse d'une application littérale de la loi de

1974, alors même que la demande d'aide sociale indique un besoin non satisfait par l'activité prostitutionnelle susceptible d'une intervention pertinente de la part du C.P.A.S.

Nous voudrions montrer qu'il existe, en l'occurrence, une issue à la demande d'aide, pour autant que le demandeur souhaite de bonne foi arrêter, ou à tout le moins ralentir, ses activités prostitutionnelles.

Les ressources éventuellement accumulées

#### > *Le patrimoine mobilier*

Le demandeur, seul et à la tête d'un capital (placé ou non) de moins de 233.334Fb, ne doit pas connaître de difficulté à ce propos puisque son patrimoine n'affectera pas la décision du C.P.A.S. qui ne peut, fâcheuse habitude pourtant, lui dire de le dépenser d'abord et de revenir le voir ensuite. Par contre, si le bas de laine renferme plus de 3.100.060Fb, la porte du C.P.A.S. restera close. Quand l'épargne se situe entre ces deux extrémités, le C.P.A.S. pratiquera un calcul savant<sup>4</sup> qui la convertira en un revenu mensuel fictif et le demandeur pourra dès lors prétendre à un complément minimex (ou son équivalent).

Pour une personne seule avec enfant(s) à charge dont au moins un mineur d'âge, ces montants s'établissent respectivement à 275.000Fb (minimum ; sans impact) et à 3.978.410Fb (maximum ; rebroussez chemin).

#### > *Le patrimoine immobilier*

Si le demandeur est exclusivement propriétaire d'un logement modeste ou moyen qu'il occupe personnellement, il n'aura guère de problème puisque le revenu cadastral de l'habitation occupée sert de base de calcul au C.P.A.S. pour convertir ce bien en un revenu mensuel fictif diminuant, le cas échéant, le montant du minimex (ou de son équivalent) accordé.

Aussi, tant que ledit revenu cadastral ne flirte pas avec des sommets himalayens, l'impact du patrimoine immobilier sur le montant de l'aide sollicitée demeure réduit.

Il en va tout autrement si le demandeur possède plusieurs immeubles ou de nombreux terrains... (mais a-t-il vraiment besoin d'une intervention financière du C.P.A.S. ?).

### Les signes extérieurs d'aisance

Le fait de posséder un GSM, une voiture, une luxueuse garde-robe ; de payer un loyer de plus de 25.000Fb par mois ; de voyager fréquemment à l'étranger ; etc. constitue d'une manière générale, autant d'obstacles (très) difficiles à franchir sur la route qui mène à l'obtention du minimex [voy. Funck, 1996]. (Bizarrement,

***La prostitution en soi  
(non ce qui l'accompagne : incitation à la débauche, racolage, publicité, proxénitisme)  
n'est pas, à l'heure actuelle, en Belgique, une infraction passible d'une peine pénale (elle n'est donc ni une contravention, ni un délit, ni un crime)***

(3) Les montants cités sont d'application au moment de la rédaction de cet article, à savoir février 2000.

(4) Il est tenu compte d'une somme égale à 4 % de la première tranche de 200.000Fb, à 6 % de la tranche de 200.001Fb à 500.000Fb et à 10 % de la tranche supérieure à 500.000Fb (art. 21 de l'A.R. du 30 octobre 1974) mais des exonérations (12.500Fb pour un isolé avec enfant(s) et 10.000Fb pour un isolé) sont prévues sur tous les revenus pris en considération (art. 12bis de l'A.R. précité).

un tel mode de vie serait possible, pendant une courte période il est vrai, avec un petit capital, disons de 500.000Fb, qui, nous l'avons vu, ne prive pas du droit au minimex.)

## La disposition à être mis au travail

On ne peut raisonner sur la condition d'octroi et de maintien du minimex qu'est la disposition à être mis au travail exigée du demandeur par la loi (art. 6, § 1<sup>er</sup> de la loi du 7 août 1974, déjà citée) sans se poser la question de la nature laborieuse de la prostitution. Question ancienne, on le sait ; Neel Doff [1999 : 31] n'écrivait-elle pas dans les souvenirs de son enfance passée à Amsterdam en 1868 : *"Des putains, mon Dieu ! c'était comme d'autres étaient modistes ou repasseuses... Plus tard, j'ai compris que leur métier avait quelque chose d'illicite, mais dont tous les hommes usaient [...]"* ?

Il convient donc de présenter les termes du débat autour de la nature de la prostitution et de la normativité qui se dégage de chaque conception en lice.

Qualification de la prostitution et gestion sociale

### > *La prostitution, un mal, un péché, une perversion, un vice :* **LA PROHIBITION**

La conception prohibitionniste, héritée du passé et frappée au coin de la condamnation religieuse monothéiste<sup>5</sup> conduit, dans sa version classique, à l'interdiction pure et simple de l'activité prostitutionnelle et à la répression des hommes et des femmes qui s'y livrent. Dans une version plus récente, inspirée du féminisme et de son combat, dit-on, pour l'égalité des hommes et des femmes, la prohibition est unilatéralement adressée aux clients des prostituées sans que l'offre féminine de services sexuels soit inquiétée (ainsi en va-t-il en Suède depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999).

La conception prohibitionniste ancienne (bilatérale) ou nouvelle (unilatérale) est étrangère à notre paysage juridique actuel. Toutefois, un certain courant de pensée, présent par ex. au sein de l'*Université des femmes* ou encore du *Conseil des femmes francophones*, désire changer cela et criminaliser, ici aussi, les clients des prostituées (ces dernières n'étant pas tenues pour de libres offeuses de service ni des femmes de faible moralité mais pour les victimes des multiples abus que les hommes, comme pères, époux ou compagnons, souteneurs, clients, font subir continuellement à leur sexe) [voy. Peemans-Poulet, 1999a ; 1999b].

### > *La prostitution, un commerce, un job, un métier, une profession, un travail :* **LA RÉGLEMENTATION**

Dans l'hypothèse où la prostitution est tenue, soit pour un mal nécessaire, soit pour un métier à l'image d'autres métiers, honorable et librement choisi, les sociétés la canalisent, la contrôlent, voire l'organisent selon diverses modalités déterminées en fonction du but poursuivi. Celui-ci peut être, comme par le passé, de police (fichage, port d'un insigne distinctif, création de maisons closes, autorisation administrative de déplacement, etc.), sanitaire (dépistage des maladies sexuellement transmissibles) ou fiscal.

Il peut également être progressiste (on parlera de "*néoréglementarisme*") comme le sont les suggestions et revendications des a.s.b.l. *Espace P..* ou *Payoke* qui dissocient la sexualité vénale des milieux criminels, différencient la prostitution libre de la prostitution forcée, récusent la moralisation (religieuse ou féministe) de la pratique libre, instituent les personnes prostituées en travailleur(euse) du sexe, ne partent pas en croisade contre le client (mais tentent parfois de le comprendre et d'exer-



cer un travail social avec lui), militent pour la création d'espaces prostitutionnels protégés, revendiquent la reconnaissance des droits sociaux des personnes prostituées, imaginent la création d'une organisation syndicale, etc. [voy. Deltour, 1999].

La conception (archéo)réglementariste régnait en Belgique jusqu'à la promulgation de la loi du 21 août 1948 supprimant la réglementation officielle de la prostitution. Elle n'a cependant pas complètement disparu de nos textes. Ainsi, p. ex., l'article 121 de la nouvelle loi communale laisse toujours la possibilité aux autorités municipales d'agir en la matière pour autant qu'elles poursuivent la sauvegarde de la moralité ou de la tranquillité publique<sup>6</sup>.

### > *La prostitution, une activité honteuse et dégradante, une survivance vouée à disparaître :* **L'ABOLITION**

Selon la conception abolitionniste, défendue en Belgique par le *Mouvement du Nid* (d'obédience catholique), la prostitution est

(5) Voy. p. ex. le Deutéronome [23 : 17] : *"Il n'y aura aucune prostituée parmi les filles d'Israël, et il n'y aura aucun prostitué parmi les fils d'Israël"*. Pour autant, ce sont la réforme protestante et la Contre-réforme catholique qui conduisirent, malgré l'enseignement évangélique [Luc 7 : 36-50 ; Jean 8 : 1-11], à la répression de la prostitution en nos contrées. Il semble que le Moyen-âge était plus tolérant, qui tenait l'activité prostitutionnelle pour un mal nécessaire, voire pour une garantie de l'ordre des familles (les jeunes gens non mariés pouvant ainsi satisfaire leurs besoins sexuels sans guigner les femmes mariées) et veillait quelquefois à l'organisation de son exercice par les pouvoirs publics locaux [voy. Rossiaud, 1988 ; Geremek, 1991 : 253-290].

(6) Des règlements complémentaires de la loi du 21 août 1948 supprimant la réglementation officielle de la prostitution peuvent être arrêtés par les conseils communaux, s'ils ont pour objet d'assurer la moralité ou la tranquillité publique. Les infractions qu'ils érigent sont punies de peines de police (art. 121 de la Nouvelle Loi Communale).





attentatoire à la dignité humaine parce qu'elle transforme le corps en marchandise. On ne peut donc la réglementer (ce serait légitimer la dégradation), mais on ne peut, non plus, l'interdire car elle relève d'un acte privé contre lequel il faut se donner les moyens efficaces d'agir (ce que ne peut l'interdiction qui débouche sur la clandestinité). Son exploitation, par contre, est punissable.

Dans le scénario abolitionniste, la personne prostituée (voire le client dont la détresse affective est, elle aussi, exploitée) n'est pas libre de ses choix mais est victime de sujets immoraux qui exploitent ou vivent de la marchandisation du corps humain en sa génitalité. Il convient de poursuivre ces individus pénalement, de transformer le sujet immoral en objet pénal, d'une part, d'aider la malheureuse victime à se réinsérer dans la vie sociale "normale" et de la constituer ainsi en sujet moral, d'autre part [voy. Mouvement du Nid, 1993 ; (Coll.), 1996].

Notre Code pénal se fonde sur cette conception puisque la Belgique a ratifié en 1965 la Convention des Nations Unies du 2 décembre 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, même si l'une des trois lois de 1995<sup>7</sup> modificatives des articles concernés du Code a dépénalisé deux comportements jusqu'alors punissables. L'abrogation de la prévention de souteneur (qui permet aux personnes prostituées d'avoir une vie familiale) et de proxénète hôtelier quand il n'y a pas réalisation d'un profit anormal, ne manque pas d'intérêt et égratigne quelque peu la toute puissance de la conception abolitionniste [voy. Hirsch, 1995].

Néanmoins cette conception traverse sans ambiguïté notre droit, eu égard notamment aux conventions internationales souscrites par la Belgique.

## > Qu'en penser ?

On le voit, les divergences de vue en matière de prostitution sont tranchées. Ainsi, p. ex., le (néo)prohibitionnisme s'oppose au (néo)réglementarisme alors que l'abolitionnisme rejoint chacune de ces deux conceptions en se voulant à la fois moral (la prostitution est *en soi* contraire à la dignité humaine - ce qui postule une définition de cette notion -) et réaliste (la prostitution doit être combattue efficacement par un travail social préventif et curatif et une pénalisation de son exploitation).

(Néo)prohibitionnisme et néoréglementarisme sont antithétiques ; ils convoquent chacun une conception du monde exclusive de l'autre : à la morale répond la promotion de l'autonomie individuelle qui n'emporte pas de jugement sur l'essence de la relation prostitutionnelle, ni ne mobilise une conception *a priori* de la dignité humaine ; à la nature (mauvaise) d'un acte répond le souci pragmatique d'en maîtriser au mieux les conséquences ; à la mise sous le boisseau (clandestinité ou culpabilité) répond la mise à la lumière ; à la punition répond l'accord sur le libre enrichissement de l'un (la personne prostituée) et le soulagement de l'autre (la personne cliente).

La conception abolitionniste paraît résoudre l'antithèse de la prohibition et de la réglementation puisqu'elle récuse autant l'interdiction que la permission. Mais ce n'est qu'apparence car, dans le chef des pouvoirs publics, la constitution de la sexualité vénale en acte privé (présentant néanmoins des effets sur l'ordre public) fait alterner la tolérance et la répression puritaine, alors que, dans le chef du monde associatif, le dispositif pratique élaboré pour prévenir ou éradiquer la prostitution (le travail de réinsertion sociale, la sensibilisation de l'opinion publique, etc.) est ancré sur la détermination d'une essence de l'acte prostitutionnel posé comme mauvais *en soi*, indigne, ce qui ouvre la voie à tous les redressements possibles.

Bref, la morale est omniprésente dans l'abolitionnisme comme dans le prohibitionnisme et la divergence entre ces conceptions se situe plus dans le traitement à apporter à la pratique disqualifiée que dans la prescription. Les personnes prostituées deviennent ainsi des objets de police ou de persuasion ; elles sont fichées par les uns, prises en charge, accompagnées, occupées, "socialement réinsérées" par les autres, interdites de vie familiale (le conjoint ou l'ami(e) est tenu pour un souteneur) et professionnelles (le bailleur du local où exerce la personne prostituée est tenu pour un proxénète) par les uns et les autres. Mais les personnes prostituées sont-elles réellement exclues ? Doivent-elles être réprimées, culpabilisées ou réinsérées ? Peut-on faire droit, comme plus généralement en matière de pauvreté d'ailleurs (on sait les rapports que ce phénomène entretient avec la prostitution) à l'idée que des personnes puissent être enfermées au dehors de notre société parce que cette dernière ne respecterait pas ses propres valeurs ? Prostitution et pauvreté sont-elles le fruit d'un péché social qui prendrait, de nos jours, la forme d'un sexisme généralisé (le néoprohibitionnisme) ou d'une atteinte aux Droits de l'Homme (l'abolitionnisme et le quart-mondisme) ? Ne sont-elles pas, au contraire, le résultat logique de la structuration

(7) Il s'agit (1) de la loi du 27 mars 1995 insérant un art. 380quinquies dans le Code pénal et abrogeant l'art. 380quater, al.2, du même Code [M.B., 25 avril 1995] ; (2) de la loi du 13 avril 1995 contenant des dispositions en vue de la répression de la traite des êtres humains et de la pornographie infantile [M.B., 25 avril 1995] et *errata* [M.B., 6 juillet 1995] ; (3) de la loi du 13 avril 1995 relative aux abus sexuels à l'égard des mineurs [M.B., 25 avril 1995] et *errata* [M.B., 6 juillet 1995].

de notre formation sociale ? La prostitution n'est-elle pas, ici et maintenant, un marché parce que toutes les relations humaines tendent, dans notre société, à être marchandisées ? La pauvreté n'est-elle pas, ici et maintenant, la constitution d'un marché de la force de travail exploitable sous toutes ses faces ?

Prostitution et pauvreté sont, pour nous, des *rappports sociaux* inscrits au cœur de notre formation sociale avant d'être des états vécus dégradants et ne s'analysent, ni ne se résolvent, par la voie morale (respecter les Droits de l'Homme, le Droit Naturel ou la Dignité Humaine) et ce qui en découle (l'interdit effectif ou symbolique pour les uns, la pieuse écoute du message délivré par les victimes pour les autres). Plus particulièrement, et en tant qu'elle représente, actuellement, un rapport corporel marchand, voire une exploitation de la force de travail sexuel, la prostitution n'est pas souhaitable ; mais, eu égard à la faible probabilité de réalisation d'une société dépourvue d'exploitation de l'humain par l'humain, ne faut-il pas emprunter, comme l'expliquait déjà Th. More au 16<sup>ème</sup> siècle [1976], des voies obliques afin de diminuer l'intensité du mal à défaut de faire le bien ?

Convenons en effet que l'abolitionnisme est ambigu car il est pétri de bonnes intentions (assurer la tranquillité publique, respecter les bonnes mœurs et la dignité de l'ex-prostitué(e) et, du même coup, promouvoir la normalité sociale - la dignité restaurée passant par l'arrêt de la pratique contestée) mais dissimule, précisément par son amour de la personne dégradée, une contradiction : comment peut-on situer la relation prostitutionnelle dans la sphère de la liberté individuelle et lui donner en même temps un sens que l'on veut combattre par les moyens publics (textes légaux et subsides pour des associations - souvent d'origine confessionnelle - de soutien et de réinsertion des personnes prostituées) ? Comment peut-on tenir le service sexuel tarifé pour un échange et contester en même temps la liberté de choix de l'offreur ? Donc, comment peut-on tenir la sexualité vénale pour une pratique privée, d'une part, en faire l'objet d'une action publique ou privée subsidiée, d'autre part, sans user et abuser d'une vision morale de l'action humaine ?

La conception néoréglementariste est plus claire et moins risquée dans ses développements politiques : si l'on peut espérer une société sans vénalité, un "*monde nickel*" [Javeau, 1996 : 21], il n'en reste pas moins vrai que des milliers de personnes se prostituent et qu'il convient de se soucier, ici et maintenant, de leurs conditions de vie et de leurs droits plutôt que d'agiter des épouvantails moraux (l'atteinte à l'ordre des familles, le machisme, la dégradation de la personne, c'est selon), sonder, punir et réformer les cœurs, fermer les yeux sur les conséquences désastreuses de ces choix intrusifs.

Néanmoins la conception réaliste de la prostitution peut être inconséquente quand elle conduit à confondre la défense des agents et la valorisation de l'acte. Néoréglementaristes par souci de défense des droits des personnes prostituées et de la coexistence des souverainetés individuelles, nous tenons, en effet, que

Il en va  
de la prostitution  
comme de la  
bio-médecine,  
de la contraception,  
de l'avortement,  
du divorce, de l'usage  
des drogues, de la  
conjugalité homosexuelle  
ou de l'euthanasie :  
débattre, autoriser et  
réglementer n'est pas  
obliger ni valider,  
c'est au contraire ouvrir  
le champ des possibles,  
constituer le sujet moral  
en sujet précisément,  
faire œuvre éthique.

la vénalité n'est pas un modèle de relation humaine et qu'un échange engageant l'intimité de l'individu humain, son corps et le plaisir qu'il peut en avoir ou en donner, n'est pas bon s'il est accompli, même par choix, dans le but d'une satisfaction vénale.

Il ne faut pas confondre les droits des personnes prostituées et la promotion de la prostitution, les agents et l'agir : si la sexualité tarifée doit être encadrée et ses pratiquants protégés de l'exploitation, elle n'est pas pour autant une profession comme les autres, non pas parce qu'elle serait la conséquence de traumatismes ou d'abus sexuels antérieurs à sa pratique comme le prétendent les néoprohibitionnistes mais parce qu'elle marque dans la chair humaine l'état d'une société qui ne supporte ni le plaisir, ni le don mais ne vante que le profit et l'inégalité.

Au (*néo*)*prohibitionnisme*, il faut demander en quoi l'interdit pénal et la culpabilité morale empêchent les rapports humains qu'ils récuse ou leur dérivation vers pire encore ? A l'*abolitionnisme*, il faut demander en quoi l'expérience vécue (la souffrance et l'émotion) donne d'emblée une politique ? Concrètement, qu'est la dignité humaine au-delà de la fragile intuition du respect dû à chaque personne ? En quoi telle ou telle acception de cette notion s'im-

pose-t-elle absolument ?

La délibération intime, le choix éthique, ne doit pas empêcher la discussion publique et la recherche du bien commun. Et quand le débat atteint son objectif (*i.e.* quand la controverse permet de formuler la norme), il ne représente pas, par nature, le renoncement à la prétention à la vérité des conceptions particulières du bien disputées. Il en va de la prostitution comme de la bio-médecine, de la contraception, de l'avortement, du divorce, de l'usage des drogues, de la conjugalité homosexuelle ou de l'euthanasie : débattre, autoriser et réglementer *n'est pas* obliger ni valider, c'est au contraire ouvrir le champ des possibles, constituer le sujet moral en *sujet* précisément, faire œuvre éthique.

Réglementer ce qui se pratique, dépénaliser s'il échet les actes que l'on évite, par ailleurs, de réprimer tant l'interdit suscite la gêne, n'impliquent nullement une acceptation morale de la pratique (p. ex. de la prostitution, de la bio-médecine, de la contraception, de l'avortement, du divorce, de l'usage des drogues, de la conjugalité homosexuelle ou de l'euthanasie) ni n'exaspèrent l'égoïsme. Le mal ne règne pas lorsque la loi favorise l'évolution des mœurs ; au contraire, l'hypocrisie est levée. L'humanité est mieux respectée par la possibilité du choix et la bonté humaine se trouve accrue quand la portée publique des prétentions à la vérité des multiples conceptions du bien est limitée et s'exerce sans menace ni contrainte. Libre à chacun d'approuver ou de désapprouver telle ou telle pratique, la nature ou la raison n'imposent d'elles-mêmes aucune conception du bien - ce que, en matière de prostitution, les (*néo*)prohibitionnistes et les abolitionnistes (ou, en matière de pauvreté, les quart-mondistes) semblent négliger.

La satisfaction de la condition de disposition à être mis au travail

La prostitution ne pouvant être tenue pour un travail souhaitable puisqu'elle présuppose, nous l'avons dit, l'usage problématique du corps, son exercice ne satisfait pas le prescrit de l'art. 6, §1<sup>er</sup> de la loi précitée du 7 août 1974.

Nous pensons cependant que la volonté d'arrêter ou de ralentir l'activité prostitutionnelle - qui ne se conçoit guère sans accompagnement psycho-social (guidance, suivi d'une formation professionnelle, recherche d'emploi) -, peut faire l'objet d'un contrat contenant un projet individualisé d'intégration sociale visé à l'art. 6, §2 de la loi du 7 août 1974, déjà citée, par lequel le demandeur répond à la condition légale explicitée. Il en va de même pour l'octroi et le maintien de l'aide sociale financière en vertu de l'art. 60, §3 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale modifié par l'article 6 de la loi du 12 janvier 1993 contenant un programme d'urgence pour une société plus solidaire [M.B., 4 février 1993].

Nous avons signalé ailleurs les dangers d'un tel "contrat d'intégration sociale" et manifesté notre opposition au principe coercitif qui semblait prévaloir lors de son établissement [Dechamps, 1992a ; De Proost, 1993 ; Dechamps-van Ruymbeke, 1995]. Il n'est toutefois pas sot de considérer qu'un accord établi en toute connaissance de cause entre le demandeur d'aide et le C.P.A.S. puisse être formalisé et porter des fruits heureux lorsque la confiance réciproque s'installe et que la coercition s'évanouit. En ce cas, le contrat d'intégration sociale justifie, au regard du travail social, son institution par le législateur puisqu'il est l'instrument de clarification et de cohérence d'un processus d'accompagnement digne de ce nom.

## Une clef du problème : la finalité de l'aide sociale publique

L'article premier de la loi organique des centres publics d'aide sociale implique que toute personne est titulaire du droit au respect de sa dignité. Les C.P.A.S. ont précisément reçu pour mission de fournir, après enquête sociale et enquête sur les ressources, à la personne dont la dignité est bafouée, l'aide financière, matérielle, médicale, sociale ou psychologique due par la collectivité (art. 57, §1<sup>er</sup> de la loi précitée).

Il nous semble que la demande d'aide sociale émanant d'une personne prostituée, même quand celle-ci exerce encore, indique, sauf abus manifeste, une volonté de cesser, progressivement le cas échéant, l'activité prostitutionnelle et donc postule, dans le chef de la personne, une insatisfaction. Le C.P.A.S. est ainsi sollicité à faire cesser une situation éprouvée comme indésirable. On ne voit pas ce qui, en travail social, l'en empêcherait.

## Du concept de dignité humaine

Certes, la dignité humaine est indéterminée. Elle est dépourvue de contenu philosophique propre ; ce n'est pas un concept, au sens d'une formule qui précise indiscutablement les caractères de la chose, mais une notion pratique plus ou moins efficace. Elle ne tire son sens ni de la nature, ni de l'exercice d'une droite raison qui observerait et donnerait son assentiment à l'ordre des choses ; elle le prend, au contraire, de l'articulation entre une recherche intellectuelle de la société bonne et juste et des rapports de force entre groupes sociaux visant à satisfaire tel ou tel intérêt par la domination de telle ou telle conception du bien et du mal.

Elle remplit donc, par son vide conceptuel, une fonction éthique (éviter que les individus ne se nuisent en dotant chacun d'eux

d'un patrimoine variable de droits inaliénables) et idéologique (jeter un voile d'ignorance sur la domination et la conflictualité sociales en accroissant les rapports de force de sa propre force symbolique). En cela, elle est un lieu et un enjeu de lutte sociale et il importe de restituer la portée politique, émancipatrice ou aliénante, de chacune de ses acceptions. Les belles envolées, les belles références, jusnaturalistes ou droits-de-l'-hommes<sup>8</sup>, p. ex., peuvent être, si l'on n'y prend garde, des instruments d'oppression plus que d'innocentes (et parfois brillantes) constructions intellectuelles car ni la nature, ni la naissance, ni la sentimentalité, bref ce que l'on peut appeler, en s'inspirant de Cl. Javeau [1999], le "gnangnan", ne fondent la démocratie, ni n'assurent l'égalité réelle des humains entre-eux.

Même le "contrat d'intégration sociale" que l'on a pu tenir pour la preuve de la pénétration de l'univers mercantile dans l'édifice de la protection sociale [Fierens, 1999 : 10]<sup>9</sup>, peut, à certaines conditions, garantir le respect de la dignité de l'ayant droit à l'aide sociale s.l. Le droit contractuel n'est pas *en soi* le droit des forts et naît, sous certaines figures, de l'échange juste. Prenant sens maintenant (contrairement au passé industriel où il exprimait par le truchement de l'engagement personnel, les travailleurs le savent bien, le pouvoir d'une classe sur une autre) dans la faiblesse intégrative des références collectives, la difficulté à appréhender la centralité de la division des classes autour de la participation aux rapports de production ainsi qu'à organiser une conflictualité sociale multiple, il peut s'intégrer utilement dans les moyens de la protection sociale.

## De la dignité, de l'équité et de la solidarité comme limites à l'égalité

La contractualisation de l'aide sociale, quand elle accompagne l'émancipation de l'individu qui s'affirme, p. ex., lorsque la personne prostituée désire cesser ou ralentir progressivement son activité prostitutionnelle, dépasse la portée d'une reconnaissance de dignité concrétisée par un acte (vertical, solidaire) en lequel une liberté capable assiste une liberté incapable. Elle vise l'égalité, ce que ne peut la solidarité qui n'excède point le sentiment de l'appartenance commune à la famille humaine.

(8) L'art. 1<sup>er</sup> de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 dispose, en effet, que "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns et les autres dans un esprit de fraternité". Quoique cette déclaration ne fasse pas référence à la nature (au contraire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, placée en tête de la Constitution du 3 septembre 1791, qui affirme les "droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme"), elle repose sur une abstraction : la naissance de l'individu semble faire surgir par sa nature même, la liberté, l'égalité, la dignité, la raison, la conscience et commande la fraternité sans que les conditions de possibilité de la déclaration et de l'exercice de ces attributs soit considérées. Dès lors que les qualités sont déclarées, elles sont censées exister. Les vertus républicaines, la raison et la conscience seraient donc des *privileges naturels* qui dirigent l'homme : elles ne seraient ni le résultat des luttes menées par ceux qui, réellement, ne sont point nés dans la liberté et l'égalité, ne se sentent point frères de leurs oppresseurs et ne partagent pas avec eux la même conscience du bien et du mal, ni une rupture d'avec les catégories mentales d'Ancien Régime (la venue au monde attribue et oblige). L'histoire ne serait en conséquence que le déroulement de ce qui est déjà donné, l'essence humaine, et la tâche du sujet abstrait des droits de l'homme consisterait à respecter l'ordre juridique qui base, par la commune mesure qu'il institue, la liberté, l'égalité, la raison, la conscience, la dignité réellement inégales des individus socialement inégaux sur la puissance mystérieuse de la génération.

(9) Nous avons tenu semblable position mais nous pensons qu'il faut maintenant la nuancer [voy. Dechamps, 1992b].



Quoiqu'il y ait antécédence (nous l'affirmons haut et fort) du droit sur le devoir, l'exercice du droit social, même non contributif, exige une contrepartie, même non équivalente, de la part de l'ayant droit, sinon l'échange établi entre le service public et l'usager serait une pure et simple *charité* qui, dans sa nature même d'acte solidaire ancré sur l'amour du prochain souffrant, n'engendre pas d'égalité et donc n'émancipe pas la personne aidée [Dechamps, 1998b].

*"De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins"* ; cette belle maxime, dont on a pu dire qu'elle s'écrirait sur le drapeau de la société future, nous apprend que la satisfaction du besoin, l'aide sociale pour ce qui nous concerne, accompagne un effort du bénéficiaire qui, par cette contrainte individualisée même, se libère de l'emprise que, dans la charité, l'aidant, l'âme charitable, solidaire, établit sur lui. Étape de l'émancipation que signifie proprement le droit subjectif mais qu'ignorent les nostalgiques de la bienfaisance, de l'amour porté au pauvre (au *"Quart Monde"* comme ils disent maintenant) et, comme nous ne sommes pas loin de le penser, de l'économie du salut médiévale où le riche se sauve en donnant au pauvre.

Il est frappant de constater, en effet, que les invocations présentes de la dignité humaine, couplées à celles de l'équité et de la solidarité, se tiennent bien éloignées des luttes ouvrières passées ou présentes, de la sécurité sociale contributive qui en résulte et de la revendication ancienne, mais non désuète, d'égalité sociale.

On en vient ainsi à présenter benoîtement la sécurité sociale, au nom des "plus pauvres" ou des "exclus", comme un ferment d'exclusion, un privilège accordé aux travailleurs les plus forts et les mieux représentés ainsi qu'à lui reprocher d'être bâtie sur ce qu'Aristote appelait la justice commutative (la sécurité sociale assurantielle vise, en effet, à maintenir le pouvoir d'achat de l'assuré social) plutôt que distributive (la protection sociale transfère du pouvoir d'achat du contribuable au pauvre) en méprisant le fait que sans cette sécurité des milliers de personnes seraient pauvres (mais il faut, c'est connu, des pauvres pour les soulager et se donner comme leur allié) et que la distribution verticale des revenus n'assure nullement, comme le montrent tant la protec-

tion sociale anglo-saxonne que nos régimes résiduaux, l'égalité du donateur (du contribuable) et du donataire (de l'assisté).

Ainsi liées à l'inclination altruiste, à l'"amour" des plus faibles, des victimes, des exclus, etc., la dignité humaine, l'équité, la solidarité, la justice distributive, les droits de l'homme, bref toutes ces notions qui marquent, ou découlent de, "l'entrée dans la souffrance" pour paraphraser V. Decroly<sup>10</sup> et érigent en dogme des représentations essentialistes de l'homme, ne présentent qu'une faible portée transformatrice voire sont régressives. Parce que leurs partisans négligent les enseignements des luttes de classe, la visée d'égalité de condition entre les hommes, la revendication du bonheur et du libre épanouissement de tous et de chacun que ces luttes portaient, parce qu'ils confondent l'indignation vertueuse et l'utopie sociale, parce qu'ils déduisent une politique de la figure humaine auquel ils croient, parce qu'ils privilégient une conception organiciste de la société, parce qu'ils délaissent la distance et la raison, parce qu'ils dédaignent l'apport des sciences humaines, ils sont incapables de saisir le sens des rapports de force et ajoutent, avec innocence, la force de leurs convictions naïves à ces rapports.

L'égalité ne peut, en effet, se satisfaire d'un appel à une commune humanité qui permettrait à tout un chacun de comprendre l'autre et de partager avec lui, au mieux, un peu de son patrimoine ou, au pis, de sa patience (il faut écouter de nos jours)<sup>11</sup> tout en se gardant de ne rien octroyer à l'être souffrant que ce qui lui est dû en son état ; ni se contenter de l'évocation d'une commune naissance qui inscrirait la fraternité dans la nature de l'homme tout en fermant pudiquement les yeux sur la complexité de la génération et de la fratrie ; ni se suffire d'une déclaration minimale de droits qui confond l'émancipation de l'humanité avec la libération juridique de l'individu.

(10) Sur la réhabilitation antirationaliste de la souffrance et de l'émotion en politique (car la distance voulue par la raison n'est pas la négligence ou le mépris), voy. Decroly [1999a : 60-61, 66-67, 213-214 ; 1999b] ainsi que, jadis, le *Rapport Général sur la Pauvreté* [(Coll.), 1994].

## Conclusions

Il en va de la prostitution comme de la pauvreté ; il faut fuir l'irrationalité et dépasser les idées anciennes, patriciennes pour tout dire [Magnet, 2000], qui travestissent le rapport contradictoire des forces sociales en amour du prochain, en bonne volonté, en écoute bienveillante, en respect de la personne, en sens des valeurs. Le service public doit se situer, tant que faire se peut, en première ligne sur le front de l'émancipation humaine, à peine de laisser le champ libre à sa contestation associative ou intellectuelle rétrograde.

Deux voies sont, dès lors, à suivre : (a) réglementer le marché prostitutionnel, organiser les droits de ses travailleur(euse)s, assurer leur information professionnelle et, pourquoi pas ? les organiser syndicalement ; (b) octroyer l'aide sociale aux travailleur(euse)s du sexe qui, désirant cesser leur activité, la sollicite.

Bien entendu, les éléments du C.P.A.S. sont la dignité humaine et la solidarité verticale puisque la loi en dispose ainsi. Mais il s'agit (et il ne s'agit que) d'un premier pas dans la dialectique de l'émancipation. L'aide sociale *s.l.* donne la possibilité d'inscrire un tant soit peu l'action publique locale dans la poursuite de l'égalité sociale aussi bien par le biais de la relation duelle de travail social (le contrat d'intégration sociale non coercitif, juste dans ses termes en est un instrument parmi d'autres) que par celui de l'action communautaire. La visée d'égalité est précisément ce qui sépare le travail social public bien pensé des prescriptions, des menaces et des interdictions proférées par les amis des souffrants (de la souffrance ?) des plus pauvres et de la morale naturelle ainsi que du paternalisme qui en résulte.

Plus que de satisfaire l'exigence éthique en soulageant le malheur d'autrui, plus que de répondre au commandement moral en relevant l'être défaillant, plus que d'assurer la paix publique en distribuant au nécessaire ce qui lui est (chichement) dû, l'aide sociale *s.l.* visera, en effet, par son octroi aux personnes prostituées, l'égalisation de la condition des individus contraints de vivre par leur travail en évitant à certains d'entre eux l'exploitation de leur force de travail sexuel grâce à l'assurance d'un revenu et d'un accompagnement qui les (ré)introduit dans les rapports de production, là où se jouent les luttes centrales pour l'égalité sociale et le respect de l'humanité. C'est le mieux qu'elle puisse faire en tant que protection sociale non contributive (puisque elle n'agit pas, ou peu, sur les rapports de force entre groupes sociaux) et il convient qu'elle le fasse.

Concrètement, il nous semble qu'une aide sociale digne de ce nom nécessite l'adaptation des textes légaux afin de permettre une décision administrative supracommunale d'octroi et de maintien du minimum de moyens d'existence ("à chacun selon ses besoins - historico-fondamentaux -") articulée au chemine-

ment accompagné du bénéficiaire vers la résolution de ses problèmes personnels ("de chacun selon ses moyens"). Ce qui aura l'avantage (a) de libérer, au niveau local, des moyens humains et financiers dont les C.P.A.S. ont bien besoin pour réaliser leur mission et (b) de donner pleine valeur à la liberté de l'ayant droit en consacrant le principe selon lequel l'aide sociale *n'est pas* une allocation inconditionnelle, une providence étatique, assurant définitivement les besoins de la personne, ni un lieu pertinent d'insertion sociale.

Mais puisque l'aide sociale doit être pensée, outre l'action communautaire, dans l'accompagnement individuel, il convient de maintenir des possibilités d'intervention locale variables selon les dispositions subjectives des demandeurs pour l'aide non récurrente ou destinée à des populations ayant besoin d'un accompagnement social spécifique et durable (sous prolétaires, prostitué(e)s, toxicomanes, alcooliques, etc.).

- (Coll.) [1994], *Rapport Général sur la Pauvreté*, s.l., Fondation Roi Baudouin.
- (Coll.) [1996], "A l'écoute des multiplicités...", *Bruxelles Informations Sociales*, n° 138-139, 13-18.
- Mouvement du Nid [1993], "Prohibition de la prostitution ? Non", *La Libre Belgique*, 2 janvier.
- Sénat [1974], Projet de loi instituant un revenu garanti à chacun, Proposition de loi instaurant un droit à l'aide sociale destiné à garantir un minimum socio-vital, *Documents parlementaires*, S.E., n° 247/2.
- Dechamps, I. [1992a], "Le "programme d'urgence pour une société plus solidaire" ou l'éternel retour du labeur et du devoir", *Bruxelles Informations Sociales*, n° 113/114, 1-5.
- [1992b], "La contractualisation de l'aide sociale", *Travailler le Social*, n° 4, 81-96.
- [1993], "Quelques réflexions critiques à propos du couple intégration/exclusion", *Contradictions*, n° 73, 119-137.
- [1995], "Une double administration de l'aide sociale ?", *Bruxelles Informations Sociales*, n° 133, 8-11.
- [1998a], "Pour un chantier de l'aide sociale", *Bruxelles Informations Sociales*, n° 142, 38-42.
- [1998b], "La solidarité maintenant: l'oubli de l'égalité", in: Dechamps I. (éd.), *Droit, pauvreté et exclusion*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1998, pp. 177 à 186.
- Dechamps, I., van Ruymbeke, M. [1995], *L'aide sociale dans la dynamique du droit*, Bruxelles, De Boeck Université.
- Decroly, V. [1999a], *Si c'était à refaire...*, Bruxelles, Vie Ouvrière.
- [1999b], "Ne pas se couper de l'émotion", *Politique*, n° 11, 52-53.
- Deltour, Q. [1999], "Editorial", *Espace P...*, n° 21, 1.
- De Proost, P. [1993], "De l'émancipation à l'intégration : plus qu'un glissement sémantique !", *Chroniques de droit social*, n° 8, 361-364.
- Doff, N. [1999], *Keetje trottin*, Bruxelles, Labor.
- Fierens, J. [1999], "Les missions du C.P.A.S.", *Droit en +*, n° 22, 7-19.
- Funck, H. [1996], "A chacun selon ses besoins, de chacun selon ses capacités. La logique des régimes du minimex et de l'aide sociale ordinaire au travers de la jurisprudence récente au sujet des conditions de leur octroi", in: Benoit, G. e.a. (éd.), *Les missions des centres publics d'aide sociale. Questions d'actualité*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 158-162.
- Geremek, B. [1991], *Les marginaux parisiens aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Flammarion, 253-290.
- Hirsch, M. [1995], "La traite des êtres humains. Une législation modèle pour l'Europe?", *Journal des Tribunaux*, n° 5768, 553-564.
- Javeau, Cl. [1996], "Les lumières rouges de la ville", *Bruxelles Informations Sociales*, n° 138-139, 20-21.
- [1999], *Dieu est-il gnanngnan ?*, Mons, Ed. Talus d'approche.
- Lecuit, J. [1993], *Un autre savoir. A l'écoute des plus pauvres*, Paris, Ed. Quart Monde.
- Magnet, P. [2000], «Grandeur et décadence d'un parti patricien», *Politique*, n° 15, 10-15.
- More, Th. [1976], *L'Utopie. Discours du très excellent homme Raphaël Hythloday sur la meilleure constitution de la République*, Paris, Éd. Sociales.
- Peemans-Poulet, H. [1999a], "La prostitution est-elle un métier ?", *Démocratie*, n° 10, 3-6.
- [1999b], "Légaliser le plus vieux "métier" du monde ?", *Le Soir*, 2 mars.
- Rossiaud, J. [1988], *La prostitution médiévale*, Paris, Garnier-Flammarion.
- Valkeniers, J. [1995-1996], *Questions et réponses*, Ch. repr. S.O., question n° 63 du 8 juillet 1996.
- Wresinski, J. [1992], *Ecrits et paroles. Aux volontaires I. 1960-1967*, Luxembourg, Ed. Saint Paul-Quart Monde.

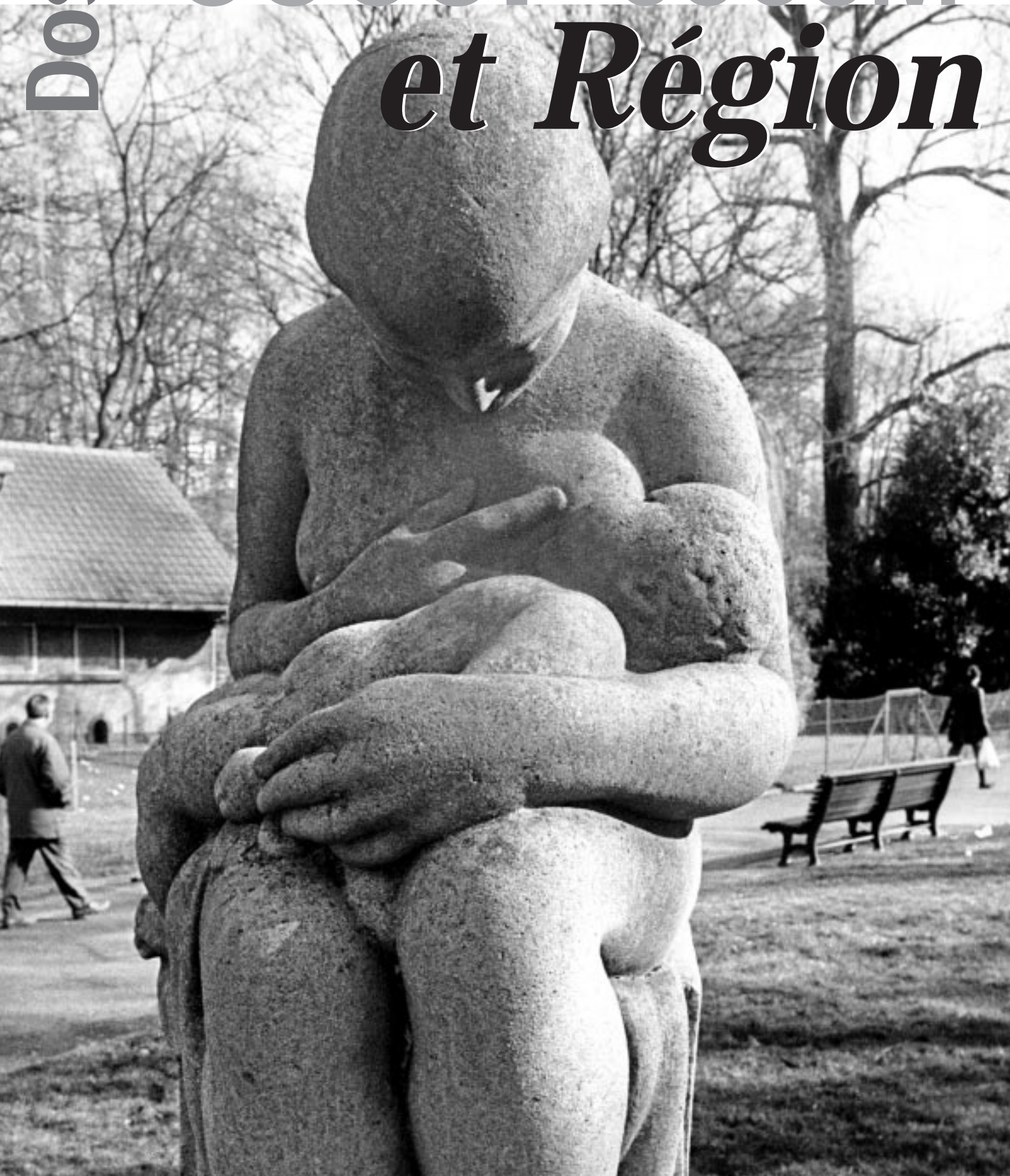
(11) Voy. p. ex. J. Lecuit [1993 : 171-210] qui nous apprend que les démunis et les nantis communiant dans la même humanité et pouvant ainsi partager en esprit l'expérience de vie de l'autre, la révolte des premiers n'est pas souhaitable mais l'espoir en les seconds profitable. Voy. aussi J. Wresinski [1992 : 194-202, 203-204] prétendant que la pauvreté est positive (elle apprend la simplicité, la modestie, la compréhension des choses de la vie), qu'à défaut d'en libérer les pauvres, elle permet de viser un objectif spirituel et qu'elle ouvre à la communauté des riches et des pauvres. Avec de tels raisonnements, dont on trouvera sans peine l'inspiration dans le nouveau testament, la théologie médiévale et la doctrine sociale de l'Eglise catholique romaine, la modernité et l'émancipation humaine n'auront jamais droit de cité [voy. au sujet de cette espérance à rebours, Dechamps, 1993].

Dossier

*Budgets bruxellois 2000*

COCOF COCOM

*et Région*



# DE LA MOSAÏQUE INSTITUTIONNELLE

## *aux contraintes budgétaires*

En novembre et décembre derniers, la Région Bruxelloise adoptait ses différents budgets pour l'année 2000. Une analyse détaillée de ces budgets ne montre pas de grandes révolutions. A l'instar de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles et de la Région Wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale souffre d'un cadre budgétaire strict et d'un manque d'autonomie pour accroître ses recettes.

**A**vant d'entrer dans le vif du sujet, il convient tout d'abord de préciser que cet article ne prend en compte que les budgets qui concernent les Bruxellois francophones pour tout ce qui concerne la politique de l'emploi, le développement économique, la mobilité, l'insertion socio-professionnelle, les services aux personnes, l'habitat, la culture, etc. On abordera donc successivement les budgets de la Région Bruxelloise, de la Commission Communautaire Commune et de la Commission Communautaire Française. Cette précision étant faite, il convient d'en ajouter une autre.

Fruit d'un laborieux compromis entre partis politiques francophones et flamands en 1988, la Région Bruxelloise n'est pas une Région comparable à la Région Wallonne ou à la Région Flamande. Bruxelles-Capitale, comme son nom l'indique, abrite sur son territoire des institutions liées à son statut de capitale de l'Etat fédéral. La Région, les communes pour être plus précis, doivent donc faire face à des dépenses que ne doit pas affronter la Région Wallonne. Ainsi, outre les transferts d'une partie du produit des recettes de l'impôt sur les personnes physiques (IPP) par l'Etat fédéral vers les Régions et Communautés, la Région de Bruxelles-Capitale<sup>1</sup> bénéficie de deux dotations complémentaires. La première concerne la seule Ville de Bruxelles et est destinée à lui permettre d'assumer son rôle de capitale fédérale et internationale. La seconde dotation consiste en un transfert financier de l'Etat fédéral vers les communes bruxelloises qui abritent des immeubles administratifs immunisés de précompte immobilier. Cette dotation est théoriquement transférée intégralement à la Région de Bruxelles-Capitale<sup>2</sup>.

Bruxelles-Capitale est une Région comme les autres en ce sens qu'elle exerce des compétences strictement régionales : emploi, économie, infrastructures, logement, environnement, etc. Exercées par ordonnances (et non par décrets comme en Flandre ou en Wallonie), ces compétences font l'objet d'un budget régional annuel voté sous forme d'ordonnance par l'ensemble des 75 députés du Parlement régional bruxellois (PRB).

Mais Bruxelles se distingue des autres Régions par le fait que deux communautés linguistiques y coexistent. La Région bruxelloise a donc hérité de deux Commissions Communautaires issues de l'ancienne Agglomération Bruxelloise (dissoute en 1988). Côté francophone, il s'agit de la Commission Communautaire Française (COCOF) ; côté néerlandophone, il s'agit de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC). La COCOF exerce donc par règlements des compétences strictement culturelles : culture, sports, éducation permanente, etc. Ces compétences font l'objet d'un budget "règlement" voté par les 64 députés régionaux de l'Assemblée de la COCOF.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1994, suite aux "accords de la Saint-Quentin", la Communauté Française, en proie à de graves difficultés budgétaires, transférait aux Régions Wallonne et Bruxelloise une série de compétences : formation professionnelle, bâtiments scolaires, infrastructures sportives, tourisme, aide aux personnes. A Bruxelles, ce n'est pas la Région proprement dite qui gère ces compétences, mais la seule COCOF, vu que ces matières, bien que "régionalisées", ne concernent que les francophones car héritées de la seule Communauté Française, la Communauté Flamande n'ayant pas opéré semblable transfert. Sur ces compétences "cocofiées", la COCOF adopte donc des décrets. Les recettes et dépenses liées à cet exercice font ainsi l'objet d'un budget "décret" distinct du budget "règlement" mais également voté par les 64 députés régionaux de l'Assemblée de la COCOF. Pour donner un ordre de grandeur, la part "décret" représente 94% du budget total de la COCOF...

(1) Tels que prévus par la Loi spéciale de Financement de 1989.

(2) Un troisième canal de financement est constitué par ce qu'on a coutume à Bruxelles d'appeler "l'accord de coopération" qui, passé entre le fédéral et la Région, finance notamment les Quartiers d'initiative.

Enfin, la Région Bruxelloise doit également gérer un certain nombre de matières théoriquement communautaires mais qui, vu le bilinguisme régional, ne peuvent être attribuées à l'une des deux Communautés ou Commissions Communautaires : soins de santé, prévention, hôpitaux publics, aide aux personnes (tutelle sur les CPAS). Ces compétences sont donc exercées par ordonnances par la Commission Communautaire Commune (CCC). Le budget de la CCC est ainsi adopté par ordonnance par les 75 députés régionaux de l'Assemblée Réunie de la CCC (ARCCC).

## Le budget de la Région Bruxelloise

Par rapport aux éditions précédentes, le budget régional 2000 ne procure pas de surprises. Pour ce qui est des **recettes**, en vertu de la Loi spéciale de Financement, le gouvernement régional table toujours sur la partie attribuée de l'IPP par l'Etat fédéral pour financer à raison de 36,7 milliards quelque 60% de son budget. Par ailleurs, la part des impôts régionaux (plus de 20%) est nettement plus élevée qu'en Flandre et en Wallonie parce que les droits de succession et d'enregistrement génèrent un produit plus important. Quoiqu'il en soit, les recettes sont, pour le Budget 2000, évaluées à 67.645,7 millions de francs. Pour ce qui est des **dépenses** (chiffres bruts), le budget 2000 se caractérise par un accroissement de ces dernières, qui passent de 75.140,2 millions à 77.034,2 de francs. Le solde brut à financer est ainsi de plus de 9 milliards de francs, ce qui est inférieur aux prévisions.

La ventilation des **dépenses** ne réserve pas de surprise. Par ordre décroissant, les dépenses vont d'abord à l'équipement (23,1%), à l'administration régionale (14,8%), au financement

- Cela peut s'expliquer par la structure de la Région Bruxelloise où les aspects liés à la formation et à l'insertion socio-professionnelle sont inscrits au budget "décret" de la COCOF.
- Cela s'explique également par le poids de dépenses propres à Bruxelles ("héritages" des frais de l'ancienne Agglo et de la province du Brabant).

Autre constat, le poids des dépenses consacrées à l'Administration est de loin supérieur à celui éprouvé en Wallonie et en Flandre.

## Les cabinets comme petit refinancement

Si les dépenses liées au **Parlement régional** diminuent légèrement (l'installation du nouveau parlement est bouclée), on remarque une augmentation des dépenses des cabinets, qui passent de 521,4 à 627,2 millions, soit une augmentation de près de 105 millions (+ 20%). Lorsque l'on voit que, dans le même temps, les dépenses de cabinet de la COCOF ont diminué de 70%, on en déduit que COCOF et VGC ont reporté sur le budget régional une partie de leurs dépenses cabinet. Si l'on ne prend en compte que les cabinets francophones de la Région et qu'on compare leurs dépenses avec celles que les mêmes ministres et secrétaires d'Etat programment à la COCOF (voir section suivante), on obtient le résultat suivant... :

	1999	2000	Différence	%
Cabinets francophones Région	330,0	399,5	+ 69,5	+ 21%
Cabinets COCOF	102,9	30,0	- 72,9	- 71%
<b>TOTAL</b>	<b>432,9</b>	<b>429,5</b>	<b>- 3,4</b>	<b>- 0,8%</b>

## Soutien marqué à l'économie et à l'emploi

Cette petite bizarrerie mise à part, c'est le programme budgétaire **Développement économique** qui subit le plus impressionnant coup de fouet (+ 396,6 millions, soit un progrès de 17%).

- On remarque ainsi que les montants alloués à l'aide aux entreprises et aux initiatives nouvelles passent de 1272,9 à 1537,2 millions (+ 21%). Ces montants recouvrent également les prêts, les subventions à l'ORBEM, les subventions aux projets (URBAN et Objectif 2) qui entrent dans le cadre du FEDER (Fonds européen du Développement régional) et les subventions aux projets d'économie sociale.
- Les subventions (tous crédits cumulés) aux frais de fonctionnement de ces derniers passent de 33,4 à 47,7 millions, soit une augmentation de 43%. Les subventions aux *frais d'investissement* des projets d'économie sociale restent de l'ordre de 2 millions et les subventions via la SRIB restent de 10 millions. Bref, les postes imputés à l'ES passent de 45,4 à 59,7 millions, soit 2,2% des moyens affectés au développement économique.
- Enfin, le budget affecté à l'encouragement de la *recherche scientifique et technologique* passe de 443,2 à 510 millions (+ 15%).

Concernant le poste budgétaire consacré à l'**Equiperment** (principalement Jos Chabert), il est notable que ce soient encore les transports publics (essentiellement via la Dotation de Fonctionnement à la STIB qui raflent la mise (12.181 millions contre 12.720 en 1999), même si elles tournent toujours autour des 17% du budget régional. Une question qui reste en suspens est la part des dépenses qui seront affectées au développement du métro plutôt qu'au renforcement des lignes de surface.

En matière d'**Emploi** (Eric Tomas), si le budget passe de 4.818,5 à 5.386,3 millions (+ 12%), la part qu'il occupe dans les dépenses totales n'augmente que faiblement (7% contre 6,4% en 1999).

- *Le support à la politique générale* de l'emploi et au fonction-

	1999		2000	
	Bruts	%	Bruts	%
Parlement	1197,8	1,6	1053,6	1,4
Cabinets	521,4	0,7	627,2	0,8
Administration générale et rel. ext.	10826,2	14,4	11376,0	14,8
Développement économique	2303,8	3,1	2700,4	3,6
Équipement	16930,3	22,5	17827,6	23,1
Emploi	4818,5	6,4	5386,3	7,0
Pouvoirs locaux	10643,3	14,2	10059,8	13,1
Logement	2812,4	3,7	3078,7	4,0
Aménagement du territoire	1778,0	2,4	1729,4	2,2
Monuments et sites	465,0	0,2	586,0	0,8
Environnement, politique de l'eau	5442,6	7,2	5987,2	7,8
Dette	17356,2	23,1	16553,5	21,5
Autres	44,7	0,1	68,5	0,1
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>75140,2</b>	<b>100,00</b>	<b>77034,2</b>	<b>100,0</b>

En millions de BEF (en ce compris l'amortissement de capital)

des pouvoirs locaux (13,1%) et à l'environnement et l'eau (7,8%). Mais, dans ce budget, la **dette** (cumul des dettes de la Région, de l'ex-Agglo et de l'ex-Brabant, plus les charges et intérêts) monopolise quelque 22% du total des dépenses inscrites. Dans l'équilibre régional, le poids de la dette s'atténue toutefois (- 2%). De même, les charges et dépenses liées à l'ancienne Agglomération Bruxelloise s'éteignent lentement, l'essentiel allant au paiement des pensions et rentes du personnel et des mandataires de l'Agglo. Par rapport à cela, le budget consacré à l'emploi ne représente que 7,0%. Premier commentaire, par rapport à la Région Wallonne et à la Communauté Flamande, le cumul des dépenses consacrées aux programmes budgétaires Emploi, Formation et Développement Economique de Bruxelles-Capitale est nettement inférieur.





nement de l'ORBEm passe de 958,7 à 1.027 millions (+ 7%). On observe par ailleurs que les subsides à l'économie sociale ne sont plus inscrits au budget "emploi" mais bien au budget "développement économique" (cf. supra). Enfin, la subvention à l'ORBEm liée au fonctionnement de la DRISU reste inchangée avec 9,1 millions.

- Pour ce qui est de la politique de promotion de l'emploi, son budget passe de 3.819,7 à 4.319,6 millions (+ 13%). Mais une analyse de l'utilisation des "droits de tirage" sur le budget du Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail (PRC) révèle que les subsides de *promotion de l'emploi* dans les administrations locales diminuent (de 660 à 625 millions, soit - 5%). Il en va de même de la promotion de l'emploi dans le non-marchand (de 881,7 à 655,8 millions, soit - 25%). Ces diminutions "profitent" à la promotion dans les autres pouvoirs publics et asbl (de 2.104 à 2.872,8 millions, soit + 37%). Mais, dans les faits, l'ORBEm contribue nettement plus, ces glissements de postes indiquant que le recours aux ACS primes majorées l'ont définitivement emporté sur l'utilisation de TCT.

### Logement : nouvelles options

En matière de **Logement** (Alain Hutchinson), le budget n'augmente que très peu en passant de 2.812,4 à 3.078,7 millions (+ 9%). Evolution remarquable, les crédits budgétés pour la construction ou la rénovation de *logements sociaux* chutent de 983 à 67 millions (- 93%). Cette inversion de priorités est compensée par l'accent mis sur les remboursements aux sociétés de logement des remises de loyers, tandis que la politique de logement en faveur des *familles* passe de 380,4 à 460,2 millions, soit une augmentation de 21%. Il s'agit donc d'une traduction budgétaire immédiate des nouvelles options de la nouvelle législature en la matière : ne plus construire de logements sociaux mais rénover, et utiliser au maximum le potentiel du Fonds du Logement des Familles nombreuses. Dans le cadre de la politique en faveur des plus démunis, les subsides au réseau des asbl d'insertion par le logement passent de 44 à 85,6 millions de francs. Enfin, quelque 40 millions sont inscrits au budget 2000 pour financer les Agences immobilières sociales (AIS), contre 30 millions en 1999.

Autre inflexion nouvelle en matière d'**aménagement du territoire** (Jacques Simonet et Eric André) : on remarque une nette diminution des moyens consentis à la *rénovation urbaine communale*, tandis que les primes de rénovation aux particuliers sont en nette hausse (de 270 à 340 millions, soit + 26%).

### Commission Communautaire Commune (CCC) : austérité toute

19 décembre 97, matinée. A l'ordre du jour de la séance plénière de l'Assemblée réunie de la CCC, le vote du budget "bico". Ce vote n'aura pas lieu... du moins pas avant décembre 99 !

C'est qu'à l'époque, l'ambiance est tendue au Conseil régional (composé des mêmes élus que l'Assemblée réunie). La VU vient de décider de quitter la majorité pour rejoindre l'opposition Blok-VLD, pour bloquer une décision sur les quotas linguistiques dans la fonction publique régionale. Sans majorité flamande, plus de majorité tout court : le fonctionnement de la CCC restera quasi paralysé pendant deux ans. En dépit de ce blocage communautaire, la CCC pouvait néanmoins assurer le paiement des dépenses d'extrême urgence dans les secteurs de la santé et de l'aide aux personnes. Ce qui ne fut pas sans conséquences. "*Pas de budget 1998 ni de budget 1999 ; une gymnastique comptable et budgétaire fondée sur les articles 40 et 44 des lois sur la comptabilité de l'Etat qui a mis à mal le fondement même du pouvoir parlementaire ; pas de politiques nouvelles*

*pour contrer la pauvreté ; difficultés pour atteindre les quorum nécessaires en commission et problèmes laissés sans solution tels que l'aide à la jeunesse et la modernisation des maisons de repos eu égard au vieillissement de la population*", commente la conseillère régionale PS Anne-Sylvie Mouzon

Vu ces soubresauts, il est extrêmement difficile de mener une évaluation de l'évolution du budget bicommunautaire et, partant, des inflexions données par le nouveau Collège Réuni (exécutif) de la CCC. Le budget de 1999 a seulement été discuté à partir de septembre 1999 et en intégrant des recettes évaluées pour 1998. Et les dépenses inscrites au budget 2000 comportent une large part de crédits des années antérieures seulement inscrits aujourd'hui comme engagements fermes et budgétés. Nous ne nous concentrerons donc que sur l'évolution des dépenses.

### Et après la tempête ?

Les dépenses d'**administration** et les frais de **cabinet** restent assez stables, l'augmentation des dépenses d'administration s'expliquant par leur alignement sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation. On relèvera toutefois que le total de ces dépenses "de fonctionnement" ne cesse de s'accroître pour repré-

	1999		2000	
	Bruts	%	Bruts	%
Assemblée, cabinets, administr.	434,7	18,2	455,5	21,7
Santé	700,9	29,4	484,0	23,0
Aide aux personnes	1250,5	52,4	1164,0	55,3
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>2386,1</b>	<b>100,0</b>	<b>2103,5</b>	<b>100,00</b>

En millions de BEF

	1999		2000	
	Bruts	%	Bruts	%
Support général	55,7	7,9	51,7	10,7
Prévention	12,0	1,7	14,0	2,9
Soins à domicile	0,6	0,1	4,0	0,8
Santé mentale	77,6	11,1	76,8	15,9
Investissements	555,0	79,2	337,5	69,7
<b>TOTAL Santé</b>	<b>700,9</b>	<b>100,0</b>	<b>484,0</b>	<b>100,0</b>

En millions de BEF

senter aujourd'hui près de 22% du budget CCC. Pour le reste, globalement, les dépenses de la CCC vont prioritairement à la politique de l'aide aux personnes (55,3%) et ensuite à la politique de la Santé (23,0%). Concernant les dépenses générales de l'administration, outre les frais liés aux salaires des fonctionnaires et contractuels, on constate que la CCC doit toujours inscrire à son budget quelque 16 millions de francs au titre de charges des pensions du personnel de l'ex-Brabant et 18 millions de loyer.

Dans la division budgétaire **Santé** (Jos Chabert et Didier Gosuin), pour peu que l'on puisse établir des comparaisons valides, il est manifeste que les dépenses diminuent fortement. Et, dans une écrasante proportion, les dépenses de la CCC sont injectées dans les investissements, plus précisément dans les crédits d'infrastructure accordés aux établissements privés et publics de santé ne relevant pas d'une communauté particulière (principalement les hôpitaux réunis dans le cadre d'IRIS).

(3) Ces articles permettent à un exécutif d'obtenir sur base mensuelle l'autorisation provisoire de la Cour des Comptes d'engager des dépenses "en cas d'extrême urgence et afin d'assurer la continuité du service public".

A raison de 337,5 millions de francs, ces crédits "avalent" 70% du budget "santé" de la CCC, ce qui fait de cette dernière un organisme de subsidiation (en plus des hôpitaux : centres de santé mentale, aide aux toxicomanes, télé-accueil, CCSSD), bien plus qu'un pouvoir organisateur ou initiateur de politiques sociales. Toutefois, ces dépenses régressent de 40% par rapport à 1999, sous l'effet des coupes sombres et du financement de l'administration.

Pour ce qui est de l'**Aide aux personnes** (Eric Tomas et Annemie Neyts), le budget est ventilé entre les investissements, le FSAS (Fonds de compensation entre CPAS) et la politique de soutien aux familles et aux personnes âgées (plannings familiaux, aide aux familles, médiation de dettes, centres de service social, aide aux justiciables, AVJ des personnes handicapées, etc. bilingues)

- C'est tout d'abord le Fonds spécial de l'Aide sociale qui mobilise le tiers des dépenses "aide aux personnes". Déterminés par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, les 389 millions du FSAS sont ventilés par la CCC entre les 19 CPAS.

## Refinancement des PRC : quels effets ?

Le gouvernement fédéral a décidé début décembre, et annoncé le 17 janvier, une augmentation de près de 50% de son financement des Plans de résorption du chômage (ACS, TCT, PRIME, FBIE et mesures de soutien aux PME).

Ces emplois sont financés par des budgets conjoints du fédéral et des Régions. Ces dernières, en plus de leur contribution propre (budgets "promotion de l'emploi"), obtiennent par le mécanisme des "droits de tirage" une enveloppe du fédéral proportionnelle au nombre de postes créés.

Deux nouveaux milliards sont budgétés cette année par le fédéral, un troisième en 2001 et un quatrième en 2002, pour atteindre une enveloppe totale de 18,6 milliards. On passe donc à un droit de tirage par poste équivalent temps plein et par an de 203.212 francs en 99 à 235.358 cette année, 267.605 en 2001 et 299.852 en 2002.

Il faut être clair d'emblée, cette décision ne change rien pour les postes PRC existants :

- les éventuelles contributions propres des employeurs aux salaires PRC ne seront pas diminuées,
- et il n'y aura pas non plus de revalorisation des salaires des travailleurs.

Ce que les Régions peuvent faire, c'est utiliser cette augmentation des moyens fédéraux pour diminuer leur part propre de financement des PRC. En Région bruxelloise par exemple, ce sont, pour 6.000 postes, plus de 18 millions qui seront dégagés cette année, et 160 millions en 3 ans.

L'augmentation des droits de tirage devient de fait une augmentation du taux de cofinancement par le fédéral. Les moyens ainsi dégagés retournent au budget. Pour quoi faire ? Aucun gouvernement n'est encore clair là-dessus. Mais le cabinet Onkelinx prépare une réglementation qui permettra aux Régions de continuer à bénéficier des droits de tirage pour les postes PRC qui seraient convertis en emplois réguliers. Cela répond à une ambition du gouvernement flamand de diviser les PRC en deux, une partie des budgets et des postes étant entièrement confiés à la gestion tutélaire des ministres fonctionnellement responsables (les "ACS culture" au ministre de la Culture p.ex.), et l'autre partie restant au sein des politiques d'emploi pour offrir un statut d'insertion aux peu qualifiés.

	1999		2000	
	Bruts	%	Bruts	%
Support	67,1	5,4	58,2	5,0
Assistance spéciale	2,0	0,2	2,0	0,2
Handicapés	236,5	18,9	240,1	20,6
Aide sociale	63,6	5,1	77,9	6,7
Famille et personnes âgées	276,4	22,1	284,2	24,4
Fonds spécial de l'aide sociale	379,9	30,4	389,1	33,4
Investissements	225,0	18,0	112,5	9,7
<b>Total Aide aux personnes</b>	<b>1250,5</b>	<b>100,0</b>	<b>1164,0</b>	<b>100,0</b>

En millions de BEF

- Ensuite, c'est la *politique de la famille et des personnes âgées* qui mobilise 24% de l'aide (284 millions). A la différence de la politique menée par la COCOF, cette politique d'accueil est essentiellement de courte durée.
- Puis vient le secteur des handicapés, en légère hausse.
- Enfin, vient le *soutien direct à la construction* d'asiles de nuit, de maisons d'accueil, de maisons de repos, secteurs privé et public confondus, le tout pour un montant budgété à 112,5 millions de francs, un montant qui accuse une régression de 50% par rapport à 1999 (le SAMU social n'entre pas dans le budget CCC et est géré par la Région).

## Commission Communautaire Française (COCOF) : "Crash" en vue ?

Comme précisé ci-dessus, la COCOF gère trois groupes de compétences. Premièrement, elle légifère sur les compétences "traditionnelles" (réglementaires) des Commissions communautaires : culture, sports, éducation permanente, soit un montant n'excédant pas 5,7% du budget COCOF. Deuxièmement, depuis les "accords de la Saint-Quentin", elle légifère sur des compétences héritées de la Communauté Française : formation professionnelle, bâtiments scolaires et infrastructures sportives, tourisme, mais c'est la politique de l'aide aux personnes qui concentre l'essentiel de l'effort. Enfin, la COCOF a hérité en 1995 de compétences exercées jusque là par la province de Brabant à l'égard des Bruxellois francophones. Ces dépenses, qui représentent quelque 12% du budget, devraient normalement décroître progressivement, vu qu'elles couvrent les frais de pension et de rente des anciens personnels, ainsi qu'une partie de la dette provinciale. Quoi qu'il en soit, la COCOF a programmé un budget 2000 "cumulé" dans lequel les dépenses sont censées diminuer de quelque 2% par rapport au budget 1999.

Si cet article n'entend pas se focaliser sur les **recettes** de la COCOF, il est néanmoins utile de rappeler qu'elles proviennent essentiellement, dans l'ordre décroissant, d'une dotation de la Communauté Française et du droit de tirage de la COCOF sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (via la participation à certains programmes d'emploi). Pour 2000, les recettes "Décret" sont évaluées à 8.232,5 millions (pour 8.538,8 millions de dépenses), tandis que les recettes "Règlement" sont estimées à 472,9 millions (pour 514,3 millions de dépenses), ce qui signifie que les deux budgets essuient un net déficit et que, de sources concordantes, cette évolution ne risque pas de s'améliorer, la COCOF n'ayant pas de capacité légale à contracter un emprunt et ne pouvant se permettre de lancer des négociations avec le niveau fédéral qui déboucheraient forcément sur un marchandage entre Communauté Flamande et Française.



# Tous à la Parade !



L'intelligence politique  
de certains anima-  
teurs du secteur  
socioculturel  
donne vie à la  
"Zinneke Parade",  
excitant projet  
qui entend  
stimuler la créati-  
vité des "bâtards" de  
Bruxelles




Ainsi donc, l'Europe des cultures a pris place dans la vitrine de l'actualité de cette année à travers les manifestations officielles de neuf cités européennes<sup>1</sup> dont notre belge capitale, sous l'appellation de Bruxelles 2000. S'agit-il de pain et de jeux, grâce à l'octroi de centaines de millions gérés par des pouvoirs subsidiaires qui se seraient donné pour mission de distraire le bon peuple?


L'ambition de la "Zinneke Parade" nous incite à transformer cette initiative internationale en mouvement local d'une ampleur plus profonde. Un mouvement drôlement révolutionnaire, né comme une lame de fond, à l'heure où certaines institutions culturelles s'ouvrent timidement aux minimisés, où les chômeurs et les opprimés ont accès, des plus jeunes aux plus âgés, à des modes d'expression qui leur étaient inaccessibles jusqu'à présent.

(1) Avignon, Bergen, Bologne, Bruxelles, Cracovie, Helsinki, Prague, Reykjavik, Saint-Jacques de Compostelle.

Tout a commencé par la rencontre entre deux hommes remplis de cette foi dont on sait qu'elle déplace les montagnes. Des hommes qui s'interrogeaient, chacun dans leur coin, sur les liens unissant tous ceux qui peuplent Bruxelles et aiment cette ville au point de vouloir lui imprimer leur marque de fabrique. Des hommes qui avaient côtoyé beaucoup d'artistes et voulaient retrouver le créateur qui chôme en chacun d'entre nous. Sous les masques carnavalesques de la "Zinneke Parade", ce défilé de cortèges et d'animations prévu à Bruxelles le 27 mai, un travail de fond est entamé. Mirko Popovitch (Président de l'asbl Zinneke et Directeur du Centre culturel de Boitsfort) et Marcel De Munnynck (Responsable de Programmation de Bruxelles 2000) nous en parlent.

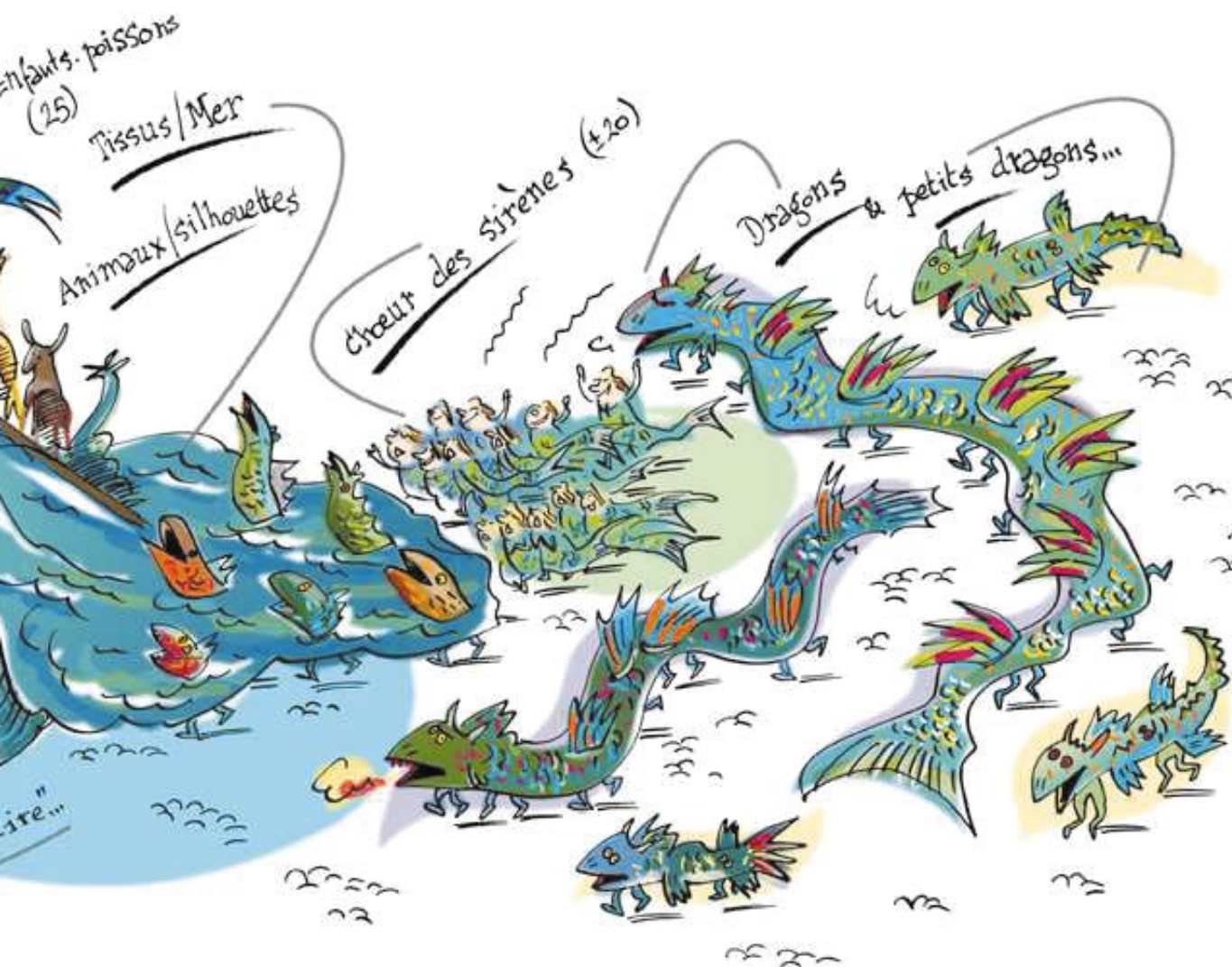
**Marcel De Munnynck :** "L'idée est de créer, tous ensemble, un mouvement qui ferait de Bruxelles notre ville, celle où nous aimons vivre et où nous avons chacun un rôle à jouer, une contribution à apporter. Depuis le début, compte tenu du fait que la "Zinneke Parade" est un projet bi-communautaire, le programme est tendu entre deux grands pôles :

 **celui des créations artistiques**, lié à ce questionnement sur la place (le rôle et la responsabilité) de l'artiste en tant que créateur de la dynamique culturelle de la ville (Rappelons que le thème général de Bruxelles 2000 est la Ville). Les artistes auxquels nous avons pensé se préoccupent de faire de l'art dans un environnement citadin, à la fois urbain et citoyen. Nous n'avons donc pas voulu promouvoir l'artiste travaillant tout seul dans son coin. Nous mettons les créateurs en relation, dans une volonté d'ouverture doublée d'une démarche volontaire vers le public. Nos critères ont été définis voilà déjà plus d'un an et demi! ;

 **la dimension sociale de la culture** dans le développement de Bruxelles est notre deuxième axe de travail. Nous avons pris en compte la multiculturalité, mais aussi le degré de richesse ou de pauvreté des différentes communes.

Et entre ces deux pôles, il y a toute une série de gradations. Des artistes interviendront, par exemple par rapport à la question des sans-papiers, par rapport à la sauvegarde de l'hôtel





Central au coeur de Bruxelles, des artistes comme City Mind, le Centre Recyclart, le Collectif d'artistes qui se trouve dans les Bains/Baden de Forest et travaille avec la Maison des Jeunes de cette commune, et j'en passe, qui ont déjà une implication aux niveaux socioculturel et social.

La Parade a mis un an à adopter certains principes fondateurs: **pas de moteurs à explosion** (place à toutes sortes de machines roulantes !) et **pas d'amplification sonore** (place aux sons acoustiques des percussions, cuivres et autres ensembles rythmiques !). Nous avons ensuite réalisé des exemples de ce que nous voulions faire pour casser les modèles culturels dominants (nous ne voulions pas voir deux cents Marocains défiler en djellaba, à côté d'un groupe de Turcs, un groupe de Noirs, de Jaunes ou de Blancs, des majorettes ou des géants, le multiculturel, c'est pas ça, il fallait aller au-delà de cette conception traditionaliste, pas question de reproduire des schémas et pas question non plus de papier crépon). Nous avons fait circuler une quarantaine de cassettes dans différentes associations. Des exercices de créativité.

## "On a commencé comme ça"

Pendant la phase préparatoire, nous avons fait en sorte de rencontrer des gens qui avaient l'expérience de ce genre de carnivals. On a rencontré Michel Crespin, du Centre National des Arts de la Rue à Marseille, nous avons rencontré des gens en Angleterre, organisateurs de manifestations folkloriques à Glasgow, parmi d'autres, nous avons discuté avec les gens de "Banlieue Bleue" qui était la parade, appelée la "Carnavalcade", qui a eu lieu à l'occasion du Championnat de Football en France (pas les grands géants du Centre de Paris mais une phase beaucoup plus participative à Saint-Denis), on a regardé, lu, étudié la thématique des effets des parades ; on est allé à une des "Rencontres urbaines" organisées à Paris, à La Villette, où l'on parlait des parades et de leurs implications dans le développement de la politique des villes en France, on a rencontré les gens de "Banlieues d'Europe", autre réseau très préoccupé par la liaison entre les arts et la société. Nous nous sommes ainsi confortés dans l'idée qu'il ne fallait pas instrumentaliser les gens de certains quartiers en les déguisant pour les faire figurer dans un



tableau mais bien les stimuler pour qu'ils deviennent partie prenante dans le travail. Ce qui n'est pas la voie la plus facile. Cette culture de la participation demande qu'on soit très à l'écoute, très ouvert aux autres, à leurs craintes comme à leurs idées les plus farfelues ou à leurs besoins d'être guidés...

J'avais développé pendant un temps, de mon côté, la possibilité d'entrevoir la coopération de ce que j'appelle les "pôles culturels de quartier", qui mettaient en correspondance les gens chargés de l'éducatif (plutôt l'éducation permanente que l'école), du social et du culturel, pour monter des projets communs donnant un ressort aux quartiers. Les aspects culturels sont souvent peu pris en compte dans les projets de rénovation, même si ça change, à travers les "contrats de quartier", par exemple. Je me suis rendu compte que cette réflexion avait une portée quasiment institutionnelle, plus globale, et c'est alors que Mirko Popovitch est entré dans la danse, avec son envie de créer, pour l'an 2000, un carnaval multiculturel encadré par des artistes.

Nous avons donc pris l'initiative de réunir nos projets communs dans le cadre de Bruxelles 2000.

**"Je me suis dit que si nous arrivons à amener les kets de Molenbeek au théâtre de la Monnaie ou si nous pouvons organiser un concert de la Monnaie sur la place Saint Jean-Baptiste, quelque chose d'important se sera passé"**

C'est alors que Marcel Rydams (NDLR : Architecte et urbaniste, président de l'association touristique "Bruxelles sur eau") est intervenu avec l'idée de jeter symboliquement des ponts au-dessus du pentagone de Bruxelles pour une meilleure coopération entre les gens qui forment la première couronne et l'intérieur de ce pentagone (*"Je me suis dit que si nous arrivons à amener les kets de Molenbeek au théâtre de la Monnaie ou si nous pouvons organiser un concert de la Monnaie sur la place Saint Jean-Baptiste, quelque chose d'important se sera passé"*).

Un anthropologue anversois avait, lui, fait un travail remarquable sur les endroits de rupture où se créent les nouvelles villes. Bref, on a rencontré pas mal de gens comme ça, les centres culturels francophones qui partageaient cette idée-là, quelques centres culturels flamands, comme le Beurschouwburg qui fait sa fête de quartier, tous les ans, dans la rue Auguste Orts avec énormément de succès, les gens de "Bruxelles en couleur/Brussel gekleurd" qui organisent



22



aussi leurs fêtes de quartier ou leurs petits carnivals, les gens des Halles de Schaerbeek qui font leur parade au moment de "Couleur Café" mais à l'intérieur de leur enceinte, avec l'envie de débouler en ville. On est parti comme ça. Avec tous ceux-là. Nous voulions, dès le départ, dépasser le cadre des ateliers –auxquels nous sommes attachés et habitués, puisque nous faisons ça depuis trente ans en tant qu'animateurs culturels– pour que les activités de ces centaines, ces milliers d'ateliers créatifs qui se tiennent à Bruxelles soient plus visibles, mieux connues et reconnues. Il s'agissait de rendre compte de leur dimension culturelle, de permettre à leurs participants d'y retrouver leur identité, leur réalité –notamment les gens appartenant aux catégories sociales et aux quartiers les plus défavorisés– et de faire leur évaluation par eux-mêmes."



d'hui ? Qui sommes-nous et qu'avons-nous en commun, nous, les habitants de Bruxelles, francophones, néerlandophones et immigrés ? Bruxelles est devenue une ville profondément cosmopolite et multiculturelle, avec la perte de l'ancienne identité et les problèmes communautaires que cela suppose. Nous avons voulu valoriser cette identité multiple en cassant les ghettos (le Centre culturel arabe, le Centre culturel juif, celui de Watermael-Boitsfort et tous les autres, très contents de l'organisation de leurs activités, de leurs habitudes, de leurs animateurs, de leur public, ...) et en créant des passerelles. Ces gens, parfois technocrates, n'étaient pas habitués à travailler à une échelle plus large et avec des artistes. Jean-Claude De Bemels, le scénographe de la Parade, qui est un homme excessivement accessible bien qu'il "descende" du château de la Cambre, n'avait pas l'habitude, lui non plus, de dialoguer avec des animateurs, dans leurs rues, pour leur parler d'autre chose.

## Pourriez-vous me parler plus spécifiquement des initiatives prises dans ces quartiers-là ?

**Mirko Popovitch** : "Toute la dynamique de ce projet tourne autour de l'identité : qu'est-ce que c'est qu'habiter Bruxelles aujourd-

Nous avons dû franchir beaucoup de barrières pour que des gens, dont certains ne se supportaient pas, se rencontrent autour d'un projet créatif. A Schaerbeek, par exemple, le Magic Land et Carlos Damata se retrouvent dans la même Parade (je ne dis pas qu'ils ne se supportaient pas mais ils se croisaient sans avoir nécessairement quoi que ce soit de commun et la personnalité très forte de Patrick Chaboud (NDLR : du Magic Land Théâtre) le portait à revendiquer la direction artistique de cette Parade) avec aussi le projet "Mimouna" porté par

Jamal, un homme de théâtre, metteur en scène marocain reconnu qui fait un travail d'une modernité esthétique étonnante à partir de l'idée d'un cortège nuptial attaché à sa culture d'origine. Tous ceux-là conçoivent et animent ensemble le Pôle Nord de la Parade. Vous vous rendez compte ? Le Magic Land, dans sa sphère un peu fermée, avec son optique de théâtre un brin déjantée, Carlos Damata –Infor Jeunes– avec sa problématique Jeunesse déjà structurée, et un homme de théâtre qui, lui, va puiser dans les "petits quartiers" pour relever avec eux le pari de la créativité artistique en reproduisant "Le mariage de Mimouna"... Ensemble dans la même galère ! Si vous saviez comme c'est le cas de le dire !



Schaerbeek et Saint-Josse sont des pépinières d'artistes, toutes les compagnies de théâtre pour enfants qu'il y a là, avec un rapport au public qui n'est pas celui des artistes plus traditionnels, c'est incroyable ! Il a fallu faire appel à Patrick Chaboud comme catalyseur. La Maison des Enfants, le Centre Culturel flamand de Schaerbeek aussi ont voulu participer, avec leurs traditions d'ateliers et une dynamique culturelle artistique différente. C'est là le meilleur exemple d'une culture qui transcende la volonté d'animation, parce qu'elle permet l'expression. Ce qui, on le sait tous, est fondamental. Quant à présenter un résultat au public, ça, c'est une autre question ! Pas question d'envoyer sur un podium quatre jeunes filles alors qu'elles devaient être huit, et de vite envoyer de la fumée pour cacher qu'elles dansent et chantent mal le rap ! Trop d'activités se font comme ça, je ne citerai pas de noms !



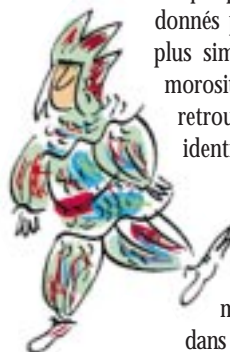
petits moyens, avec des chômeurs mis au travail, etc., qu'elles n'ont plus la possibilité de répondre à d'autres sollicitations. Alors que dès que le projet est excitant, ça bouge !

A Molenbeek, avec la Cellule contre l'exclusion sociale, un projet de construction de tambours surdimensionnés va être mené avec un travailleur social qui est en même temps un musicien gnawa. En collaboration avec Luc Mishalle qui, de son côté, crée sa grande fanfare. Et avec encore un troisième larron, un Centre d'expression et de créativité des environs, "Idéal Stand art" -Alain De Groot et des chorégraphes contemporains- qui a créé un groupe où l'on fait du hip-hop sur patins à roulettes.

Voilà trois démarches différentes, rien que sur une parade, dont le ciment est l'intention et la volonté de la coordination artistique. A partir desquelles on sait déjà qu'il y aura des conséquences sociales et environnementales.

## Il est donc prévu que ces activités s'inscrivent durablement dans un cadre déterminé ?

On lance d'ores et déjà des appels pour que la Parade se reproduise tous les deux ans. Ces activités, pour avoir un sens, doivent continuer. Et leurs participants seraient déçus si ce n'était pas possible. On ne disposera plus des moyens donnés par Bruxelles 2000, on devra donc faire plus simple. L'enjeu est un combat contre une morosité existentielle très répandue ! Les gens retrouveront-ils une fierté par rapport à leur identité de Bruxellois ? C'est le défi à relever.



Mais il faut que quelque chose reste après le 27 mai 2000. Des pratiques culturelles. Aux Marolles, par exemple, où la participation a été acquise difficilement au départ, à cause du ghetto culturel dans lequel se trouve ce quartier. Nous voulons

Pour donner un exemple encore plus précis de deux dynamiques particulières, il faut aller voir du côté de Molenbeek. Les gens y sont déçus à cause de l'absence de politique culturelle au niveau communal. Pas de Centre culturel, aucune initiative qui saute aux yeux... Certaines personnes, que nous avons contactées, étaient réticentes, ne voulant pas donner l'illusion que tout va bien et Bruxelles 2000, c'est quoi, cette grosse machine? Et puis le placide Luc Mishalle, excellent musicien qui a créé cette fanfare appelée "Al Harmoniah" que beaucoup de gens connaissent, saxophones à l'européenne mélangés avec des percussions à la marocaine et mélange des couleurs des gens, en plus des couleurs musicales. Luc a parlé de grandes trompes, du style de celles que les Marocains utilisent, et proposé que l'Ecole technique les réalise, c'est de la tuyauterie, finalement, et tout à coup le projet a démarré.

Cette façon de lancer un projet s'est reproduite des quantités de fois ! A tel point que je me demande si les missions et charges que l'on s'impose au plan social ne sont pas devenues tellement écrasantes, au sein de petites associations aux très





avoir une influence, laisser des traces sur les comportements de chacun. Ceci dit sans prétention ni recette ; simplement en confrontant les gens. En Avignon, l'effervescence de l'été pendant un mois et demi fait place à un désert culturel en hiver. La présence de ce festival n'a eu, jusqu'à présent, aucune influence sur la vie quotidienne de la ville elle-même... Le cirque est venu et il s'en va.

### Qui s'est retrouvé autour de la table pour en discuter avec vous dans les Marolles ?

C'était une collaboration entre, d'une part, le Centre Breughel –qui est le Centre culturel de la Ville de Bruxelles- et le Cabinet d'Art contemporain, axé plutôt sur les arts plastiques, avec son lieu d'exposition. Autour de ces deux organisations, une dizaine de personnes ou d'associations (comme "Le 88" ou le monsieur qui fait traditionnellement venir les géants) se sont embarquées dans la conception d'un projet commun.

### Comment casse-t-on un ghetto culturel ? Avez-vous un exemple de cette façon de faire ?

Avec les "Ateliers Echasses", on s'est interdit de commander des échasses. On a préféré leur faire rencontrer les écoles professionnelles –qui ont plutôt l'habitude de fabriquer des tabourets, des petits meubles- et le résultat a été magnifique. Non seulement quatre-vingt paires ont été fabriquées mais les élèves qui les ont construites (soixante jeunes de Malonne et d'autres d'Anderlecht) ont voulu les essayer et participer au défilé. Ce qui a été acquis avec l'animateur du groupe. A Saint-Gilles, la "Djembé Parade" compte actuellement près de quatre-vingt participants, alors qu'au départ l'atelier était constitué d'une vingtaine de personnes seulement. Même chose pour la fanfare "Jour de fête" qui a vu tripler le nombre des inscrits.



### Toutes les tranches d'âge seront-elles représentées ?

Dans les ateliers, pour l'instant, il y a tous les âges. La seule limite objective, pour les gens qui vont parader, est imposée par la performance physique : quatre heures de parade, avec les préparatifs qui nécessitent d'être debout bien avant... Pour les enfants très jeunes, ça pose un problème. C'est épuisant pour eux et impossible à gérer. Nous avons dû prévoir des chars où ils pourraient se reposer, une participation à des moments moins longs, etc. Pareil pour les personnes très âgées. Mais on peut participer à la Parade autrement qu'en paradant !

**La seule limite objective, pour les gens qui vont parader, est imposée par la performance physique : quatre heures de parade, avec les préparatifs qui nécessitent d'être debout bien avant..**

Nous avons lancé un appel, via un fichier de la Communauté française en janvier, aux associations de personnes du troisième âge pour des coups de main en tous genres: couture, plomberie, dessin, ingénierie, comptabilité, etc. Il y a plus de deux mille costumes à réaliser...

Dans le Sud-est, un atelier appelé "Les grandes Familles" va rendre effectif l'accueil aux individus, enfants ou autres, en les intégrant à des groupes : famille, classe avec une thématique particulière à chaque fois. Les handicapés forment l'un des groupes qu'on essaie de constituer pour le moment. Les handicapés moteurs, s'entend. Parce que les handicapés mentaux, c'est déjà beaucoup plus lourd et complexe, comme organisation et responsabilité. Il y a tout de même deux kilomètres à parcourir dans le centre-ville, parmi deux ou trois cent mille personnes en fin de parcours ! On a rencontré des gens du Créham, du Silex, mais on n'a pas voulu les mettre dans des situations difficiles et on ne veut, de notre côté, courir aucun risque d'incidents imprévus.

Il y a, par ailleurs, un projet inter-générationnel dans le cadre de Bruxelles 2000 qui intègre les personnes âgées de homes comme l'Hospice Pachéco, notamment.

### Les marginaux, toxics, prisonniers, vont-ils parader aussi ? !

Nous avons reçu des propositions de la part d'associations comme "Magic", "Le Radian", qui font de la réinsertion pénale. Nous cherchons à impliquer les jeunes de ces associations sans nous servir d'eux en tant que faire-valoir. Dans l'atelier "Petites scénographies pour grands Evénements", on implique des jeunes qui ont dû faire le stage complètement, avec des régisseurs qui ont dû payer pour y participer. Nous cherchons à les motiver suffisamment pour qu'ils veuillent continuer par la suite. Ils auront, par exemple, réalisé en une trentaine d'heures des marionnettes articulées... D'autres travaillent avec le Magic Land. La plupart seront dispersés dans différents groupes.



## Quel sera le centre nerveux de la Parade, le 27 mai ?

Le commissariat de Bruxelles. Mais oui ! Cela fait huit mois que nous travaillons avec la Police, puisque la sécurité, les caméras vidéo, une trentaine de téléviseurs sont braqués sur le pentagone pour veiller à la sécurité de tout un chacun... C'est Marcel Rydams qui est chargé de la circulation de la Parade, c'est-à-dire des cinq cortèges qui vont affluer au centre-ville. Il travaille, bien sûr, avec le commissaire responsable de cette manifestation.

## Du point de vue du budget, de quelle latitude disposez-vous ?

Nous avons fait, initialement, une étude comparative de projets semblables à l'étranger ; une estimation budgétaire nous amenait alors à 70 ou 80 millions de francs pour une réalisation tenant compte de tous les coûts : Bruxelles 2000 a octroyé la moitié de ce montant (35 millions). Ces 35 millions ne font pas le budget global de la Parade, puisque chacun des ateliers des responsables de parade cherche des moyens complémentaires, des subsides extraordinaires, des sponsors, etc. Le brassage financier atteindra finalement, selon nos calculs, les 60 millions, même si nous n'en centralisons ici que 35.

*"Nous ne sommes pas conservateurs de vieux modèles culturels, nous nous voulons, nous nous sentons totalement révolutionnaires !", lance Mirko Popovitch pour conclure, "Et la meilleure preuve en est qu'on dérange, puisqu'on remet en question l'utilisation de l'espace public, l'usage de l'automobile, et que nous mobilisons une collectivité de gens activement impliqués dans une réalisation personnelle : la création de leur ville."*

Le Jazz Marathon, traditionnellement de culture bourgeoise et bon enfant, se voit disputer le privilège de l'animation du centre-ville le 27 mai. Et c'est tant mieux, frottons-nous les mains, dès lors que le débat fondamental opposant culture de consommation et culture de participation est largement ouvert.

Mirko Popovitch joue du tuba, Marcel De Munnynck sait coudre et, qu'il pleuve ou qu'il vente le 27 mai, personne ne pourra détricoter le patchwork du formidable ouvrage d'art populaire entamé dans leurs ateliers.

Groupes 12

26

## INFOS PRATIQUES

Le Cortège Nord (composé et proposé par le Magic Land théâtre, la Compagnie de la Sonnette, la Compagnie des Nouveaux Disparus et Infor-Jeunes : en collaboration avec le centre culturel flamand De Kriekelaar, la maison des enfants Van Dijck, la maison des jeunes du Renard, la fanfare Jours de Fête, un orchestre de cornemuses et de vieilles, l'orchestre oriental L'Etoile du Nord, les habitants de la Tour de Babel, le cortège nuptial de Mimouna, L'Arche et toutes ses espèces embarquées, Ubuxelles et sa suite en marche) démarre de la place Liedts pour arriver au centre de la ville en empruntant le boulevard Emile Jacqmain et la place Rogier.

**Tél. : 245.24.53** Betty Roy, pour le Magic Land Théâtre.

Le Cortège Nord-Ouest (avec les cornes d'Al Fanfarrah, les Tambours géants, Hip hop in line (breakers et rollers), coordonnés par Luk Mishalle avec le centre culturel flamand De Vaartkapeen, les maisons des jeunes de la CLES, l'association des jeunes Marocains, le roller parc d'Anderlecht et le centre d'expression et de créativité Idéal Stand'Art) démarre de la place des Etangs-Noirs, emprunte la chaussée de Gand et traverse le canal pour entrer dans la ville par la rue Antoine Dansaert.

**Tél. : 426.19.39**

Alain De Groot, pour l'asbl Idéal Stand'Art.

Le Cortège Sud-Ouest (sur le thème de la mobilité, avec "Les petites calèches d'action mobile" du collectif Projection Caliban, un "Bestiaire" revu et corrigé par la maison de quartier de la Rosée et "La revanche de la table" préparée par les élèves des écoles flamandes et les ateliers Nik Honinckx) démarre aux Abattoirs d'Anderlecht, emprunte la chaussée de Mons et entre dans la ville par la chaussée d'Anderlecht.

**Tél. : 556.43.00** José Menendez, pour l'asbl ICI.

Le Cortège Sud (avec la "Bande Zinneke", danseurs de rue capoeiristes, la "Djembé-Parade", la "Me(S)mo(ts)", cuistax-percussions du Cairn et "La Galère", cirque ambulant d'Arc-en-ciel) démarre du parvis Saint-Gilles pour traverser les Marolles où les accueillent les breakers et les étendards-portraits du centre Breughel. Ensemble, ils arrivent au cœur de la ville par la rue Léon Depage.

**Tél. : 538.90.20** Catherine Simon, pour le centre culturel Jacques Franck.

Le Cortège Sud-Est (avec l'orchestre vocalchimique et palamusal des "Curieux Tympan" et "Les géants sur échasses") démarre de la place Fernand-Cocq. "Méditation-illumination", des danseurs et percussionnistes de battucada venus de Mons, se mêlent à de jeunes Bruxellois et accompagnent un géant qui médite et s'illumine.

**Tél. : 672.13.01**

Denis Desbonnet, du centre culturel La Vénérie



Enfin, si l'Assemblée de la COCOF adopte deux budgets distincts (le budget "Décret" et le budget "Règlement"), cet article se base sur un budget cumulant les compétences décrétales et réglementaires, ces dernières n'engageant de toute façon que quelque 6% des dépenses globales.

Globalement, on remarque une nette réduction des **dépenses** affectées à l'Assemblée, aux cabinets et à l'Administration (- 14%). Plus finement, on observe la diminution des dépenses liées au fonctionnement de l'Assemblée de la COCOF et des cabinets (cf supra), tandis que les dépenses affectées à l'administration (frais de personnel) augmentent sensiblement.

	1999		2000	
	Bruts	%	Bruts	%
Assemblée, cabinets, administr.	1091,7	12,6	965,8	11,3
Santé	654,7	7,6	652,4	7,6
Aide aux personnes	3784,3	43,7	3996,6	46,8
<i>dont SBFPH</i>	2493,9	28,8	2526,0	29,6
Tourisme	264,0	3,1	235,8	2,8
Transport scolaire	156,5	1,8	164,7	1,9
Formation professionnelle	1167,4	13,5	1190,9	13,9
<i>dont IBFFP Bruxelles-Formation</i>	824,4	9,5	824,4	9,7
Infrastructures sportives	17,0	0,2	7,0	0,1
Dette	545,6	6,3	308,8	3,6
Dépenses ex-Brabant	974,4	11,3	1016,8	11,9
<b>DÉPENSES "DÉCRET"</b>	<b>8655,6</b>	<b>100,00</b>	<b>8538,8</b>	<b>100,00</b>
Administration	144,3	25,4	138,6	26,9
Culture	274,2	48,3	278,6	54,2
Sports et jeunesse	40,5	7,1	41,6	8,1
Education à la culture	18,9	3,3	19,0	3,7
Education perm., socio-culturel	24,5	4,3	24,2	4,7
Activités parascolaires	12,3	2,2	12,3	2,4
Dette	52,6	9,3	0,0	0,0
<b>DÉPENSES "RÈGLEMENT"</b>	<b>567,3</b>	<b>100,00</b>	<b>514,3</b>	<b>100,00</b>
<b>DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>9222,9</b>		<b>9053,1</b>	
<b>TOTAL "Décret"</b>	<b>8655,6</b>	<b>93,8</b>	<b>8538,8</b>	<b>94,3</b>
<b>TOTAL "Règlement"</b>	<b>567,3</b>	<b>6,2</b>	<b>514,3</b>	<b>5,7</b>
	<b>9222,9</b>	<b>100,00</b>	<b>9053,1</b>	<b>100,0</b>

En millions de BEF

Il faut aussi remarquer le poids impressionnant des parastataux, dont les budgets mériteraient chacun à eux seuls des développements pour lesquels nous n'avons pas la place ici.

### Santé et aide aux personnes : des choix prudents

Le poste budgétaire consacré à l'**aide aux personnes** passe de 3.784,3 à 3.996,6 millions (+ 6%). La part de ces dépenses dans le budget "cumulé" passe de 41 à 44% (de 44 à 47% dans le budget "Décret"). Le poste "aide aux personnes" se répartit plus précisément entre des sous-catégories dont les principales sont l'action sociale, la cohabitation des communautés locales, la famille et les infrastructures sociales.

- Dans le domaine de l'*action sociale* (Alain Hutchinson), les dépenses augmentent globalement pour passer de 223,2 à 259,3 millions (+ 16%). Cette augmentation est principalement le résultat de l'accroissement des subventions consenties aux *centres d'accueil pour adultes et aux maisons maternelles*,

	1999		2000	
	Bruts	%	Bruts	%
Assemblée, cabinets et administr.	1236,0	13,4	1104,4	12,2
Santé	654,7	7,1	652,4	7,2
Aide aux personnes	3784,3	41,0	3996,6	44,1
<i>dont SBFPH</i>	2493,9	27,0	2526,0	27,9
Tourisme	264,0	2,9	235,8	2,6
Transport scolaire	156,5	1,7	164,7	1,8
Formation professionnelle	1167,4	12,7	1190,9	13,2
<i>dont IBFFP Bruxelles-Formation</i>	824,4	8,9	824,4	9,1
Infrastructures sportives	17,0	0,2	7,0	0,1
Culture	274,2	3,0	278,6	3,1
Sports et jeunesse	40,5	0,4	41,6	0,5
Education à la culture	18,9	0,2	19,0	0,2
Education perm., socio-culturel	24,5	0,3	24,2	0,3
Activités parascolaires	12,3	0,1	12,3	0,1
Dette	598,2	6,5	308,8	3,4
Dépenses ex-Brabant	974,4	10,6	1016,8	11,2
<b>DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>9222,9</b>	<b>100,00</b>	<b>9053,1</b>	<b>100,00</b>

En millions de BEF

fraîchement héritées de la Communauté française. Ces subventions passent ainsi de 125 à 155 millions de francs, soit une progression de 24%.

- Pour ce qui est de la *cohabitation des communautés locales* (Eric Tomas), les moyens n'évoluent guère et se stabilisent toujours autour de 232,9 millions, soit quelque 6% du budget de l'aide aux personnes. Qui dit stabilité ne veut pas dire immobilité. C'est ainsi que l'on observe un léger glissement financier des subventions aux communes au profit des subventions aux associations dont l'activité rencontre l'objectif de la cohabitation. Enfin, la subvention au CBAI reste inchangée et reste de l'ordre de 5,2 millions l'an.
- Dans le domaine de la *politique de la famille* (Hutchinson), les dépenses programmées pour l'année 2000 passent de 744,8 à 761,2 millions de francs, soit une augmentation infime de 2%. Cette légère progression est essentiellement le fait de l'accroissement des subventions aux services agréés d'aide aux familles, lesquelles passent de 575 à 593 millions de francs.
- Mais, s'il est un poste budgétaire qui essuie une réduction drastique des dépenses en matière d'aide aux personnes, c'est celui des *infrastructures sociales* (Hutchinson). Il faut le rappeler, les commissions communautaires, si elles n'interviennent pas directement dans le fonctionnement des organismes d'aide aux personnes, n'en sont pas moins habilitées à assurer l'entretien, la conservation et l'impulsion d'infrastructures existantes ou nouvelles. Or, dans ce domaine, les moyens budgétaires passent de 89,5 à 50,5 millions de francs, soit une diminution de 44%, même si 65 millions ont déjà été engagés sur le budget de 1999. Le ministre Hutchinson avait annoncé la couleur : face au carcan budgétaire imposé à la COCOF, choix a été fait de sacrifier les crédits d'infrastructure pour garantir le maintien des subventions aux associations.
- Toutefois, le secteur des *personnes handicapées* (Eric André) semble faire l'objet d'un effort budgétaire conséquent. En effet, les *subventions d'investissement dans les infrastructures sociales pour personnes handicapées* (secteurs public et privé confondus) passent de 0 à 33 millions, les initiatives dans le secteur privé recueillant l'essentiel de cette somme, tandis que les ETA "disparaissent" pour être incluses dans le budget interne du SBFPH (service à gestion séparée) où elles prennent une

place de plus en plus importante. Ainsi, la politique des personnes handicapées mobilise 2.526 millions de francs (soit près de 27% du budget cumulé et 63% de l'aide aux personnes).

Autre grande division budgétaire de la COCOF, la **santé** (Didier Gosuin) voit les dépenses qui lui sont consacrées passer de 654,7 à 652,4 millions de francs, même si la part qu'elles occupent dans l'économie générale du budget reste identique et oscille autour des 7%. Toutefois, la stabilité relative de cette division budgétaire masque un certain nombre de réaménagements dans les priorités.

- Ainsi, on remarque tout d'abord une nette augmentation des dépenses consacrées à la *promotion et à la subvention des services ambulatoires*, lesquelles passent de 520,5 à 581,7 millions de francs, ce qui représente une progression de 16% par rapport au budget initial de 1999. Cette progression s'explique par le transfert des subventions aux associations en matière de soins palliatifs et aux centres de coordination (CCSSD) du programme "soins à domicile" (supprimé) vers le programme "services ambulatoires".
- Enfin, toujours dans le domaine de la santé, les subventions d'investissement dans les infrastructures de santé subissent également une nette diminution et passent de 30 à 25,1 millions, soit une régression de 16%. C'est encore le fruit de la décision de la COCOF de garantir le maintien des subventions en sacrifiant les dépenses d'infrastructure, signe de plus que la COCOF est financièrement aux abois.

### La continuité pour l'insertion

Depuis 1994, la **formation professionnelle** (Eric André pour les Classes moyennes, Eric Tomas pour le reste) est une compétence majeure entre les mains de la COCOF, laquelle a, au même titre que la Région Bruxelloise proprement dite, une implication directe dans les politiques de lutte contre le chômage, par le biais des partenariats noués avec les Missions Locales, l'ORBEm et l'IBFFP en matière de formation. Par conséquent, dans cette matière sensible, quelles inflexions peut-on remarquer ?

De prime abord, c'est la stabilité qui semble s'imposer avec des dépenses qui passent de 1.167 à 1.191 millions de francs, même si leur part dans l'économie générale des dépenses de la COCOF passe de 13 à près de 14%. Les dépenses générales en matière de formation professionnelle n'évoluent guère, si ce n'est une augmentation de l'intervention de la COCOF dans la *mise en œuvre et l'évaluation des programmes européens* (Objectif 3), une intervention qui passe de 1,7 à 2,3 millions de francs. Pour le reste, l'intervention de la COCOF dans le *traitement du personnel des associations d'insertion socio-professionnelle* est toujours fixée à 3,8 millions de francs. Enfin, malgré un pic de 5,3 millions dans le budget effectivement réalisé en 1999, l'intervention de la COCOF à la *promotion et au soutien d'actions d'insertion socio-professionnelle* (via l'IBFFP), est à nouveau ramenée à ce qui avait été prévu au budget initial de 1999, soit 3,5 millions de francs, l'essentiel de l'argent provenant de toute façon du FSE.

Toujours dans le support général à la formation professionnelle, il est nécessaire de rappeler que, depuis un Décret adopté en avril 1995, la COCOF est habilitée à octroyer un agrément à des *organismes d'insertion socio-professionnelle* et à subventionner ces derniers. Autrement dit, la COCOF est habilitée à subventionner des centres de formation dans le cadre de leur implication, en partenariat avec l'IBFFP, dans des filières d'insertion socio-professionnelle. De fait, l'intervention de la COCOF à l'exécution du Décret est programmée au budget 2000 pour un montant de 64,1

millions (contre 63,2 au budget initial 1999), ce qui "engloutit" concrètement 79% du budget consacré au support général de la politique de formation socio-professionnelle. Si l'on y ajoute les 80 millions de francs accordés à l'IBFFP dans le cadre du partenariat impulsé par le Décret COCOF, cela signifie que ce dernier Décret pèse 144 millions de francs par an, soit 12% de l'ensemble des moyens affectés à la formation professionnelle.

Revenons aux catégories programmatiques du budget COCOF pour relever que le montant global des subventions accordées à l'IBFFP (essentiellement son fonctionnement et la sous-traitance avec les secteurs professionnels) reste fixé au montant inchangé de 824,4 millions de francs, soit 69% du budget globalement consenti à la formation professionnelle et 10% du budget COCOF "cumulé". La continuité donc. On ne peut en dire autant des moyens consentis à la *formation des classes moyennes*. Ces moyens enregistrent une augmentation de 8% en passant de 262,1 à 285,1%. Dans ce programme budgétaire, c'est essentiellement la subvention à la *formation des indépendants* qui bénéficie d'une augmentation des moyens, en passant de 175 à 190 millions de francs, soit une augmentation de 8%.

Voilà pour les principaux programmes et divisions budgétaires des compétences "Décret" de la COCOF. Il ne faudrait évidemment pas oublier les programmes qui relèvent des compétences traditionnelles de la COCOF, à savoir ses compétences "Règlement", même si elles ne représentent plus désormais que 6% du budget cumulé.

### Et le budget réglementaire ?

Outre les **frais d'administration et de personnel** (les frais de cabinet sont assumés par le budget "Décret"), c'est bien évidemment la **culture** qui reste la principale compétence réglementaire de la Commission. En passant de 274,2 à 278,6 millions de francs, ces dépenses stagnent et, si elles ne représentent jamais qu'un peu plus de 3% du budget cumulé, elles mobilisent désormais à elles seules 54% du budget réglementaire. Dans la ligne budgétaire consacrée au *support de la politique culturelle en général*, les *subventions de support aux associations du secteur privé* diminuent sensiblement pour passer de 19,1 à 13,3 millions de francs, soit une régression de 30%. A l'inverse, les *travaux d'aménagement, de rénovation et de construction* passent de 11 à 16,3 millions de francs. Comme au budget 1999, la subvention à l'asbl "Bruxelles 2000" est portée à 14 millions de francs. On note enfin que la *subvention annuelle à l'asbl CIVA* (Centre International de la Ville et de l'Architecture, stigmatisé par l'opposition régionale verte et rouge-romaine) reste de 10 millions, mais sort du support général pour être réimputée à la "promotion des arts plastiques et des musées". Autre inflexion assez nette, c'est le doublement des subventions aux associations de théâtre jeune public, qui passent de 2,2 à 4,3 millions de francs. De même, les subventions aux centres culturels associatifs passent de 9,7 à 15 millions de francs.

Dernier grand poste budgétaire affecté aux dépenses, celui du programme en matière d'éducation permanente et des activités socio-culturelles. Ce programme reste stable, les crédits (15 millions) engagés en faveur des centres culturels arabes n'étant plus renouvelés, tandis que les subventions et subsides aux activités des asbl d'éducation permanente restent quasi inchangés (24 millions). La maigreur de ces chiffres ne doit pas induire le lecteur en erreur. En dépit de son "appellation contrôlée", la COCOF gère des compétences qui sont à la lisière de compétences régionales (sociales), tandis que la dimension strictement

# JUSQU'ICI, ÇA VA !

## Interview de Alain Hutchinson<sup>1</sup>

C'est l'histoire du type qui tombe du toit de son immeuble. Indécrottable optimiste, à hauteur de chaque étage, il lance un tonitruant "jusqu'ici, ça va !". Sachant que le bâtiment n'en compte que 4, les pompiers arriveront-ils à temps pour tendre la bâche salvatrice ?

**L**e budget de la Commission communautaire française n'a plus l'insolente santé qui était naguère encore la sienne. Avec ses 300 millions de déficit annuel et ses réserves de trésorerie évaluées à 1,2 milliard, la CoCoF sera à sec dans (moins de) cinq ans. Sauf à trouver un consensus sur son refinancement. En cause, un sous-financement structurel ou les conséquences d'une gestion hasardeuse ?

Alain Hutchinson, Secrétaire d'Etat, membre du Collège francophone en charge des matières sociales (à l'exception de la politique en faveur des personnes handicapées) et du budget, se veut d'emblée rassurant "Il n'est pas question de coupes sombres dans les budgets sociaux", mais également pragmatique "Il n'y a pas possibilité de renforcer ce qui existe déjà" et prospectif "Il faudra, sur le terrain, définir des modes d'intervention plus efficaces sans augmentation des moyens financiers disponibles."

Des décisions passées aux propositions futures, état des lieux.

**En quoi le budget 2000 témoigne-t-il des priorités politiques énoncées dans les accords de majorité ?**

"Un budget est un acte éminemment politique. Il est la synthèse et l'instrument des politiques à venir, celles qui sont déjà déterminées et celles qui sont encore à imaginer. Il recèle donc des enjeux fondamentaux.

L'on a suffisamment souligné depuis quelques mois les difficultés financières de la CoCoF. Cette institution est aujourd'hui structurellement sous financée. En d'autres termes : ses recettes ne permettent pas de financer les dépenses récurrentes. Des choix ont donc dû être faits lors de la confection du budget 2000, et devront encore être faits dans le futur.

Nous avons convenu que les politiques sociales et de santé devaient être préservées, et qu'à tout le moins, il fallait garantir le financement, et donc la survie, des services qui aujourd'hui dépendent de la CoCoF. Cela a notamment impliqué, mis à part quelques exceptions (négociées sous la précédente législature), de renoncer à tout nouvel agrément.



Cyber-hutchinson : <http://www.hutchinson.irisnet.be>

*Mais nous avons également convenu que les nouveaux décrets votés en fin de législature passée devaient être mis en œuvre. Ces décrets permettent d'assurer le bon fonctionnement des institutions concernées, et de garantir la qualité du service qu'elles doivent offrir. Ces décrets concernent les secteurs des maisons d'accueil, des services d'aide aux familles et des IMP."*

**Sachant qu'à politique inchangée, la CoCoF "mange" ses réserves de trésorerie à raison de 300 millions par an, il est impératif de trouver des sources de financement. Quelles sont les pistes actuellement suivies ?**

"Les recettes de la CoCoF s'élèvent, pour 2000, à 8.705 millions. Les dépenses s'élèvent à 9.040 millions. Le déficit pour 2000 est donc de 305 millions, soit près de 4% des recettes.

Première considération comment cet état budgétaire dégradé peut-il s'expliquer ?

D'abord, il faut savoir que nos recettes proviennent essentiellement de deux dotations, l'une de la Communauté française, à hauteur de 3.766 millions, et l'autre de la Région de Bruxelles-Capitale, à hauteur de 4.548 millions.

(1) Alain Hutchinson était l'invité du Conseil d'administration du CBCS, lors de sa réunion du 10 février 2000. La présente interview a été réalisée à cette occasion.



Dans la mesure où le montant de ces dotations est fixé par la loi, cela procure à la CoCoF une sécurité quant aux moyens dont elle dispose mais très peu de possibilité d'élargissement de ces moyens, qui sont simplement indexés d'une année à l'autre.

Ainsi, les recettes n'augmentent que d'1 ou 2% chaque année, ce qui n'est pas suffisant pour compenser l'augmentation des dépenses, dont les frais de personnel représentent une grosse part.

Il faut souligner aussi que longtemps, faute de vision claire, on a cru la CoCoF riche, et capable de supporter un accroissement de ses dépenses.

Ainsi a-t-elle été amenée à supporter des dépenses qui étaient auparavant à charge du budget régional : Télé-Bruxelles, la politique de cohabitation et d'intégration, une part du fonctionnement de l'assemblée et des cabinets ministériels.

La CoCoF a aussi été mise à contribution pour le refinancement de la Communauté française. Ainsi, à partir de cette année, y participe-t-elle à concurrence de 800 millions. Si en 2001, la contribution régionale sera augmentée à concurrence de 800 millions pour couvrir cet engagement, cette année l'effort régional est limité à 672 millions. Nous avons donc dû dégager 128 millions dans notre budget pour compléter ce montant. Et au delà de 2001, aucun accord sur un quelconque effort régional n'est encore intervenu.

La CoCoF participe donc au refinancement de la Communauté française pour un montant correspondant à environ 10% de ses recettes. A supposer que la Région couvre ce montant, c'est autant d'argent dont apparemment le budget régional peut être délesté, et qui aurait pu servir à financer nos propres politiques !

Venons-en au refinancement passé de la Communauté française. Outre les transferts de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 94<sup>e</sup>, et pour lesquels environ 80% des moyens budgétaires nécessaires sont transmis chaque année par la Communauté française, cette dernière a transféré, à partir de 1998, et cette fois sans contrepartie budgétaire, de nouvelles compétences à la Commission com-

## L'aide de la Commission communautaire française (CoCoF) à la Communauté française (CF).

1. Au 1<sup>er</sup> janvier 1994, transfert de la CF vers la CoCoF (et la Région wallonne) de l'exercice des compétences en matière de politique familiale et du 3<sup>ème</sup> âge (services d'aide aux familles et aux personnes âgées, centres de planning familial, ...), d'aide sociale (centres de service social, ...), d'accueil et d'intégration des personnes immigrées, d'intégration socioprofessionnelle des personnes handicapées, de formation professionnelle et de politique de la santé, y compris la lutte contre les toxicomanies. Ceci ne s'est accompagné que du transfert de 85% des budgets y afférents.

2. En 1998, transfert de l'exercice des compétences sur les secteurs des maisons d'accueil et des maisons maternelles, sans transfert des budgets y afférents.

3. Depuis cette année, refinancement de la CF par la CoCoF de 800 millions minimum par an (2,4 milliards pour la Région wallonne), par une modification du décret III de la CoCoF du 22 juillet 1993. Ces 800 millions annuels seront adaptés au taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation et pourront également être adaptés, à partir de l'année 2001 via un coefficient multiplicateur variant de 1 à 1,5 déterminé de commun accord entre les 3 gouvernements. Cette aide de la CoCoF de 800 millions représente 9,4 % de son budget décentral. Les 2,4 milliards de la Région wallonne représentent 1,2% de son budget. . .

munautaire française et à la Région wallonne. Il s'agit des centres d'accueil pour adultes et des maisons maternelles, soit plus de 100 millions de charges annuelles supplémentaires pour la CoCoF.

Cette dernière a, depuis ces transferts, légiféré afin de mieux encadrer les secteurs transférés. C'est le cas pour les derniers décrets dont j'ai parlé (maisons d'accueil, aide aux familles, handicapés), mais aussi dans une série d'autres domaines: santé mentale, centre de coordination, planning familial, centre d'action sociale globale. Ces nouvelles législations ont été accompagnées d'efforts financiers importants.

Mais les efforts qui ont été accomplis, sans même parler d'autres choix politiques discutables<sup>3</sup>, n'ont pas été accompagnés d'une augmentation de nos moyens.

Voilà pour une grande part l'explication de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons.

Deuxième considération : quels sont les efforts de maîtrise que nous avons faits ?

J'ai dit que nous avons refusé les agréments nouveaux. Les budgets "initiatives" ont été maintenus à ce qu'ils étaient en 1999. L'on a réduit les dépenses d'infrastructure ...

Mais surtout, nous avons décidé d'arrêter de rembourser notre dette, dont l'origine principale est l'opération de rachat des bâtiments scolaires de la Communauté française. Nous nous contenterons de gérer cette dette de manière dynamique pour la stabiliser, et de payer les intérêts.

Cette dette s'élève aujourd'hui à 7.600 millions, c'est à dire 87% de nos recettes annuelles. L'on peut vivre avec une dette de cet ordre, mais cela fragilise évidemment encore plus notre situation budgétaire. Cette dette représente une charge d'intérêt de 284 millions par an, et elle réduit fortement notre possibilité de bénéficier effectivement dans le futur d'une éventuelle capacité d'emprunt.

Troisième considération : dans quelle perspective nous place notre déficit ?

Nous ne disposons pas aujourd'hui d'une capacité d'emprunt. Existerait-elle, elle serait encore fort réduite (environ 200 millions).

## PAIEMENT DES SUBSIDES DANS LES TEMPS.

"L'Assemblée de la CoCoF débat actuellement une série de projets et propositions visant à simplifier et accélérer les procédures administratives de liquidation des subsides, comprenant des sanctions du type paiement des intérêts de retard."

(2) Suite aux "accords de la Saint-Quentin".

(3) Allusion aux 370 millions du Centre International de la Ville et de l'Architecture (CIVA), inauguré le 24 février dernier, une initiative prise sous la précédente législature (même coalition gouvernementale) et destinée à œuvrer au rayonnement international de Bruxelles (NDLR).



La seule manière dont nous pouvons aujourd'hui financer notre déficit est l'utilisation de nos réserves, de notre trésorerie. La trésorerie moyenne est aujourd'hui de 1,2 milliard. Elle était en 1998 de 1,4 milliard et en 1997 de 1,7 milliard. Elle fond donc à concurrence de notre déficit annuel.

A défaut de perspective de refinancement, la trésorerie nous permettra donc de financer notre déficit pendant 4 ou 5 ans. Après, nous ne pourrons plus répondre au nécessaire subventionnement d'une série de services, à concurrence, environ, de 300 millions.

Il est en effet probable que notre déficit reste constant. Si l'année prochaine, nous ne devons plus assumer les frais représentés par les travaux du Centre International de la Ville et de l'Architecture (170 millions cette année) ou du refinancement de la Communauté française (128 millions), nous devons par contre assurer la mise en œuvre en année pleine des nouveaux décrets, et les différentes charges qui incomberont aux entités fédérées, en conséquence de décisions prises au niveau fédéral. Je pense notamment au plan "emploi jeunes", qui forcera tous les pouvoirs publics à créer de nouveaux emplois, et donc à assumer des charges supplémentaires. Ce déficit constant, au regard de nos réserves qui fondent, est donc problématique.

Quatrième considération enfin : quelles sont les pistes pour l'avenir ?

Nous sommes clairement placés devant une obligation de résultat, au risque d'admettre dès aujourd'hui que dans 4 ou 5 ans nous devons fermer des services et des institutions de qualité.

Cette obligation est celle de tous les acteurs concernés, et pas uniquement celle du Collège francophone. Nos recettes doivent avant tout augmenter, et dans un premier temps nos dépenses doivent rester stables.

Certaines pistes sont aujourd'hui explorées.

Il s'agirait notamment d'obtenir une liaison des dotations de la CoCoF à la croissance de l'économie. Limitée à la dotation de la Région de Bruxelles-Capitale, une adaptation à la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) apporterait 90 millions de moyens supplémentaires, pour une croissance du PIB de 2%. L'adaptation au PIB de la dotation provenant de la Communauté française ne peut évidemment, quant à elle, être envisagée que si la Communauté française obtient elle-même que la part attribuée de la TVA, qui constitue sa principale recette, soit liée à l'évolution du PIB. Si cela pouvait être le cas, la CoCoF verrait ses recettes croître globalement de 150 millions. On peut également miser sur un accroissement - pour le refinancement des Commissions communautaires - du droit de tirage inscrit au budget régional, et versé à raison de 80% à la CoCoF et de 20% à la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Mais cela demande l'accord des partenaires néerlandophones de la majorité.

D'autres pistes, plus modestes, sont également à l'étude, tels une interventions des cablo-distributeurs, comme c'est le cas en Région wallonne, dans le financement

de la télévision régionale Télé-Bruxelles (et, de ce fait, de TV Brussel), un rattachement du CTR (Centre de traumatologie et de réadaptation), actuellement monocommunautaire francophone, à la superstructure hospitalière bicommunautaire IRIS, le

**“Je tiens à ce que la CoCoF garde sa capacité à répondre aux multiples besoins liés à ses compétences et je me battraï, pendant 5 ans s'il le faut, pour qu'elle soit reconnue comme une entité à part entière, dont les moyens évoluent autrement que dans le cadre budgétaire étriqué qui est le sien actuellement.”**

## > La CoCoF n'est pas une entité fédérée à part entière.

La CoCoF est la seule entité fédérée, avec la Communauté germanophone, qui n'a pas le pouvoir d'emprunter. Elle n'est pas présente dans les conférences interministérielles, notamment celle des ministres des finances où est discutée, entre autres choses, la loi spéciale de financement des Communautés et Régions. C'est principalement dû au fait qu'en 1989, date de promulgation de la loi de financement, la "petite" CoCoF n'avait pas encore la gestion d'autant de matières. Le législateur n'avait pas prévu, ou voulu prévoir, les incessants problèmes financiers de la Communauté française et sa principale conséquence : le transfert vers la Région wallonne et la CoCoF de secteurs entiers du champ social et de santé. Aujourd'hui, la CoCoF est autrement plus importante. Une modification de la loi de 1989 sur le financement des Communautés et Régions est la piste privilégiée pour circonscrire son sous-financement structurel, mais il s'agit là d'une compétence fédérale, et jusqu'ici, les Flamands n'y

voient aucun intérêt. Sauf à parler, aussi, ...fiscalité. Ces dernières semaines néanmoins, les déclarations favorables au refinancement des entités fédérées se sont multipliées, et même si le débat concerne surtout le financement de l'enseignement en Communauté française, il peut être élargi à l'ensemble des pouvoirs fédérés. Les ministres communautaires Hazette et Nollet, d'abord, le ministre-président de la Région Wallonne Di Rupo ensuite, mais également le ministre fédéral Van den Bossche s'y sont mis. L'espoir minimum ? Une liaison des dotations à la croissance économique (PIB). Ou, petite idée du Ministre-Président de la Communauté française de Belgique, Hervé Hasquin, pour éviter tout ce ram-dam : la mise en place de dotations spéciales permettant au fédéral de financer des missions spécifiques, à l'image de sa (toujours trop maigre - NDLR) intervention financière pour le rôle de capitale de la Région bruxelloise.

cofinancement du CIVA par la Communauté française, et la (re)négociation (à la baisse) de l'intervention de la CoCoF dans les frais de fonctionnement des cabinets ministériels et du Parlement (ce dernier point est déjà acquis). On peut également imaginer que la Cour des comptes puisse accepter que l'actuelle capacité d'emprunt de la Région wallonne et de la Communauté française soit répartie non plus entre ces deux seules entités, mais bien entre les 3 entités francophones. Mais cela étant, il faudrait encore que Région wallonne et Communauté française puissent rabaisser leur plafond d'emprunt, au profit de la CoCoF.»



**Les 3<sup>ème</sup> tables-rondes intersectorielles se tiennent actuellement, que répond le Collège francophone aux demandes des secteurs ?**

“Les exigences d'affecter des moyens nouveaux à de nouvelles politiques, ou à l'amélioration des politiques existantes ne peuvent être reçues aujourd'hui.

Tous nos partenaires doivent en être conscients, et partager l'enjeu qui est le nôtre.”

**Le CBCS a activement collaboré avec la Délégation Régionale Interministérielle aux Solidarités Urbaines dans le cadre de la “mise en œuvre de la mission impartie à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale dans le chapitre 7 des lignes de force du Plan régional de développement”. Quelles suites ?**

“Je crois que dans un proche avenir, nous allons devoir aborder un certain nombre de thèmes tel la programmation territoriale des associations sur Bruxelles. Celles-ci sont trop concentrées dans certaines zones, et quasi inexistantes dans certaines autres. Il s'agit d'un problème dont on peut discuter en toute transparence ... Il faut réfléchir au travail social de manière qualitative et analyser l'efficacité de nos secteurs par rapport à la demande de la population. A partir du moment où il n'y a plus de moyens financiers pour agréer de nouvelles associations, il appartient à celles qui existent, qu'elles émargent du secteur public ou du secteur privé, de s'organiser, ensemble, au mieux pour rencontrer les besoins. Le Collège francophone a reçu des propositions dans ce sens de la DRISU. En excluant l'idée de fermer des institutions pour en ouvrir d'autres, nous allons maintenant nous mettre autour de la table avec les secteurs concernés pour en discuter.”

## Quelques évolutions budgétaires chiffrées :

Pour les Services d'aide à domicile, le budget est passé de 163 millions en 1993 à 593 millions en 2000 (soit une augmentation de 263% en 7 ans). Le temps de travail a été diminué à 36h., et le barème des travailleurs, à l'exception des aides familiales, a été aligné sur ceux de la CP 305.1

Pour les Centres de planning familial, le budget est passé de 72 millions en 1993 à 160 millions en 2000 (+ 122%).  
Barème: 305.1 depuis 1995.

Pour les Centres d'Action Sociale Globale: 47 millions en 1995, 72 millions en 2000.  
Barème: CP 305.1 depuis 1998.

Pour les Maisons d'accueil : 111 millions en 1998, 155 millions en 2000.  
Le nouveau décret prévoit pour les travailleurs le barème de la CP 305. 1.

Pour les Centres de santé mentale: 257 millions en 1993, 348 millions en 2000. -  
Barème: 305.1 depuis 1997.

Pour le secteur des Personnes handicapées: 2.448 millions en 1995, 2.680 millions en 2000.  
Le temps de travail a été réduit à 37h. dans les IMP (depuis le 1/1/2000).

Globalement, depuis 1995, l'aide aux personnes a évolué de 23% et la santé de 14%, tandis que le budget dans son ensemble connaissait une croissance de 11% au cours de ces 5 années. Ces deux secteurs représentent plus de 51% du budget de la CoCoF.

## Augmenter le droit de tirage ?

Pour sortir de l'impasse, “il suffirait” d'augmenter les droits de tirage de la CoCoF à charge de la Région, et c'est aussi simple que ça ! Pas vraiment. Car toute augmentation du droit de tirage est automatiquement répartie entre la Commission communautaire française (80%) et la Vlaamse Gemeenschapscommissie (20%). Paramètre communautaire dont il faut tenir compte. De plus, on trouve au sein même de la majorité gouvernementale, des “cocofiers” et des “régionalistes”. Paramètre de stratégie politique dont il faut, également, tenir compte. (NDLR)



«On est toujours l'étranger de quelqu'un...»

## MOSTAFA OUEZEKHTI

*attaquant de pointe*

Permettons-nous, d'entrée, une métaphore "sportive" qui prendra bientôt toute sa consistance.

Bien que fluet, l'homme est vif, nerveux et... très rapide.

L'attaquant de pointe *Mostafa Ouezekhti* n'a d'ailleurs pas son pareil pour "fixer" le dernier défenseur et adresser ce tir qui "tuera" à coup sûr le match. Avec lui, chaque ballon, ou presque, aboutit dans la lucarne...

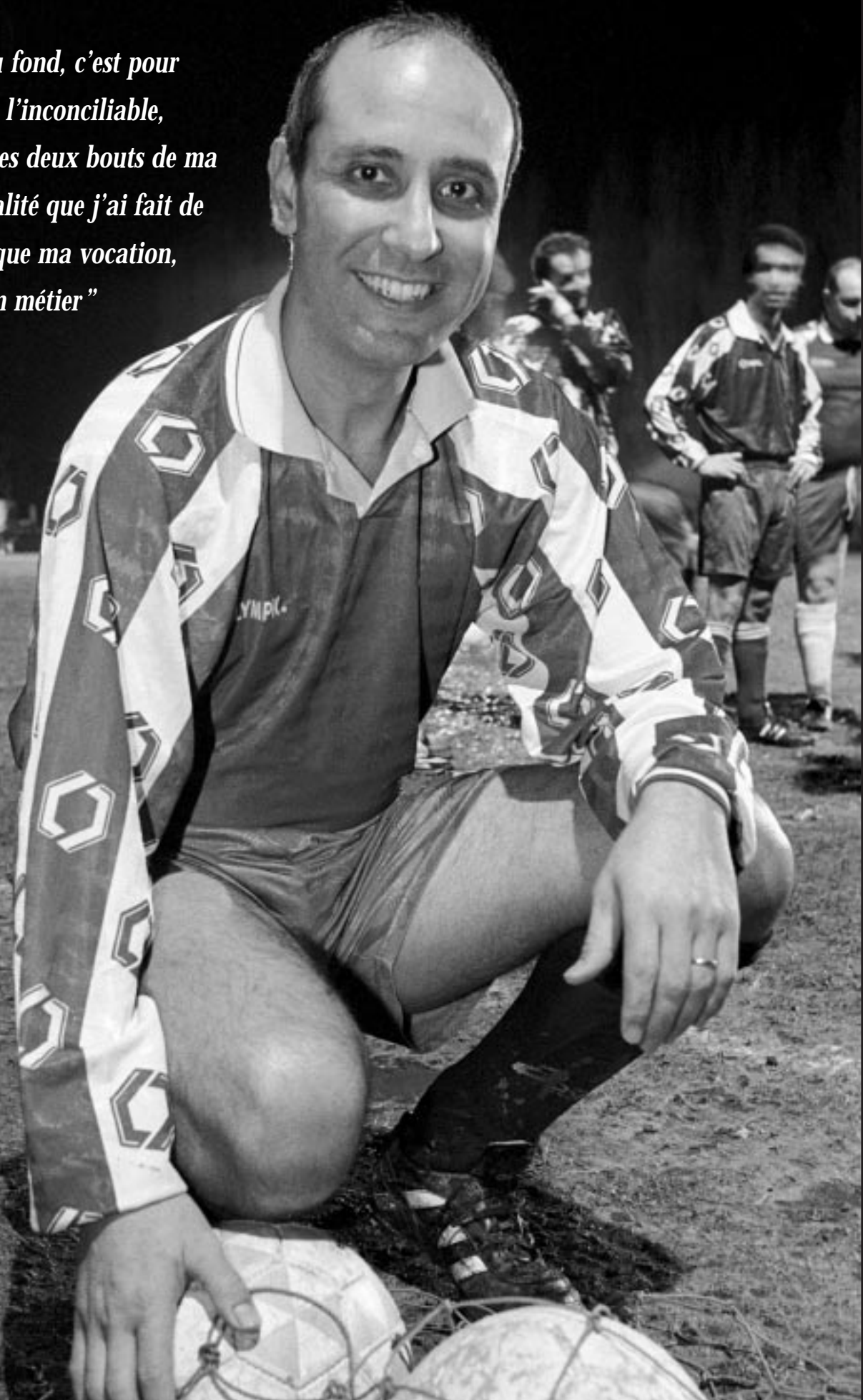
Accessoirement, le footballeur est aussi homme politique : entre deux entraînements où il se "donne à fond" (une expression qu'il affectionne), ce séducteur "de type méditerranéen" comme on dit dans les rapports de police, fait office d'étoile montante dans un Parti Réformateur Libéral relooké qu'il a rejoint naguère. Et à peine quadra, notre homme a encore de nombreuses années "pour voir venir"... En attendant, il dépoussière avec son ami Antoine Duquesne la politique "de sécurité" (on disait autrefois *sécuritaire*) de son nouveau parti. Et son souhait est de "pousser" au sein du Parti une réflexion personnelle étayée sur l'intégration réussie (ou ratée) d'une population immigrée qu'il a vu périlcliter au fil des années.

Une nouvelle tête. N'omettons pas une évidence: un footballeur aussi racé, ça ne reste pas en deuxième division : notre ami *Mostafa* a dès lors été transféré de son petit club originel d' "Ecolo" à un de ces gros clubs qui "aspire" tous les talents, histoire de se maintenir au niveau, et ne pas décevoir des supporters qui attendent le titre... depuis quand même *quelques années*.



Rencontre et troisième mi-temps.

*“Oui ! Au fond, c’est pour concilier l’inconciliable, joindre les deux bouts de ma personnalité que j’ai fait de la politique ma vocation, puis mon métier”*



**M**ostafa Ouezekhti n'est pas le genre d'homme à s'encombrer de circonvolutions. Chez lui, la formule est simple, directe et sans ambages : *"Inutile de dire que je suis particulièrement attentif au devenir des populations immigrées"* précise d'emblée ce jeune loup aux dents longues et au costume impeccable qui nous reçoit dans son bureau de la rue Ducale. Sur la table de travail de *Mostafa Ouezekhti*, membre du Bureau et Député bruxellois comme l'atteste la petite carte qu'il extrait avec dextérité d'un étui très "chicos", une photo fait face aux visiteurs : notre homme y affiche un grand sourire (face caméra) alors qu'il sert la main au Palestinien Yasser Arafat : *"Ma connaissance du monde arabe est évidemment appréciable : mon ami Louis Michel sait qu'il peut s'y appuyer quand il en a besoin aux Affaires Etrangères. Je le tuyaute évidemment quand il me le demande. Et quasi chaque fois que je quitte la Belgique, c'est pour des motifs professionnels, afin de contribuer à une bonne implantation de notre pays dans des zones du monde où il importe de pouvoir se défendre... économiquement, mais aussi et surtout politiquement"*.

*Mostafa Ouezekhti* est, au fond, un homme du monde. Ses racines doubles, marocaines (par ses parents) et belges (par son enfance), lui ont donné le goût pour la compréhension de la complexité des nations et des cultures, et surtout la passion de concilier des points de vue parfois extrêmement divergents. De même qu'elles ont développé un petit côté byzantin chez ce très accommodant personnage : mais peut-être cela vient-il de sa précédente carrière de banquier!

Car avant l'homme politique, *Ouezekhti* s'est fait connaître du grand public comme banquier-sponsor, début des années 90, et ce par l'intermédiaire d'un milieu qui n'est d'habitude guère ouvert au "social" : celui du sport et, plus particulièrement, du football. C'est l'histoire (simple peut-être, mais aussi symptomatique, voire exemplaire) du *Football Club Atlas* que nous allons vous conter ici... Rassurez-vous, elle n'intéressera pas que les amateurs du petit ballon rond.

## Les tribulations de l'Atlas Club, une série en 2619 épisodes

Le *Football Club Atlas* gagne... en tout cas, quand il a un terrain pour jouer. Début des années nonante, l'affaire avait été fort médiatisée par la RTBF et les journaux (surtout *Le Soir*) ; il ne se passait pas un jour sans que l'on évoque au Journal régional les tribulations d'une étrange équipe : le *Football Club Atlas*.

Une équipe qui, décidément, n'arrivait pas à se fixer. Instables, les joueurs de l'Atlas, un nom qui évoque la superbe chaîne de montagnes marocaines ? Talentueux, en tout cas : ils "montent" chaque année et sans discontinuer (de trois ou quatre divisions, cela importe peu) dans leur championnat provincial de football et surclassent une concurrence à vrai dire un peu *lourde* pour les agiles hommes du Sud.

Un peu *lourde*, car les chevaux de trait brabançons qui "rencontrent" nos gaillards ont aussi, hélas, la langue très mal pendue, et ces insultes *colorées* qui semblent faire la fierté de certains membres des diverses unions et associations belgicaines fusent à l'adresse des "Atlasiens".

Sur le terrain et... alentours : *"Mais il faut relativiser"* modère *Ouezekhti*, porte-parole des Lions de l'Atlas et joueur lui-même, mais à un niveau nettement plus modeste, chez les vétérans. *"Au foot, c'est de bonne guerre d'essayer de déstabiliser l'adversaire en l'insultant. La chose est tout à fait commune : tout le monde insulte tout le monde à longueur de matches, surtout dans les divisions de bas niveau. Maintenant, c'est sûr que c'est plus facile quand on joue contre des Marocains, mais, bon, si on devait s'arrêter à ça..."*. On ne ferait pas de politique, peut-être ?

## Allez jouer ailleurs !

Après analyse, l'"instabilité" chronique du club de l'ouest de Bruxelles s'avère plutôt imputable à l'étrange attitude des... bourgmestres des communes où le *Football Club Atlas* établit ses pénates. Ou plutôt, tente de le faire : on ne citera personne, tant à l'intérieur qu'en dehors des "19" communes.

En gros, l'Atlas se fait jeter, année après année, d'à peu près toutes les mairies, à vrai dire assez populistes, de l'ouest et du nord-ouest de la ville : *"Chaque fois que la situation se stabilisait, le bourgmestre local dénichait une raison, toujours bancale et trouble, de nous chasser du terrain et de nous "inviter" à rejoindre un autre club, un autre terrain, enfin, n'importe où du moment qu'on f... le camp !"* ajoute celui qui est déjà alors Président du Club, et ce depuis 1991. Et la situation va perdurer jusqu'à aujourd'hui : *"Cette année, c'est reparti. On n'en voit pas la fin"* soupire-t-il.

L'homme s'est en effet bien investi dans ce premier "combat" : travaillant alors comme cadre international dans une grosse banque, *Ouezekhti* l'impose en 1991 comme principal sponsor du FC Atlas.

De son poste avancé, il constate, éberlué, la "nature" de la "bonne volonté communale" : *"Nous avons même été virés de terrains privés que nous avions loués en bonne et due forme : un club qui sollicitait un terrain des mois après nous l'obtenait sans difficulté, et le bourgmestre nous annonçait avec un soulagement absolument pas feint que, hélas, il ne pouvait plus nous accueillir malgré "une bonne volonté qui ne saurait pas être remise en question" (sic)"*.

Etrangement pourtant, le FC Atlas n'a jamais suscité ces "inquiétantes tensions dans et autour du terrain" que chaque xénophobe qui se respecte aime à noter quand il s'agit de populations immigrées, ou plutôt d'origine immigrée : *"Bien sûr, nous avons parfois des échauffourées entre supporters et parfois des chamailleries entre joueurs, comme dans tous les clubs de foot et comme vous le savez, les Méditerranéens ont le sang chaud... qu'ils soient d'ailleurs Italiens, Espagnols ou Portugais également! Les seules tensions plus inquiétantes sont toujours venues de l'extérieur ; de celles et ceux qui ne veulent pas de l'intégration car elle est mauvaise pour les élections selon l'équation "un mécontent égale une voix". Mais je tiens à dire que la situation est en train de changer, et je ne le dis pas parce que je suis aujourd'hui devenu une figure du Parti Libéral. Ces vieux fascistes que je ne nommerai pas, parce qu'ils n'existent plus, et qui ont fait la triste réputation du Bruxelles des années septante- quatre-vingts, ont été éliminés de mon parti depuis longtemps, et je peux vous affirmer de toute mes forces qu'il n'y a quasiment plus de personnages de ce type aujourd'hui... et ce dans aucun des partis... au pouvoir, du moins."*

## "Venez vivre et travailler en Belgique..."

Des vertes et des pas mûres, *Mostafa Ouezekhti* en a entendu dans ce pays qui se considère donc volontiers comme exemplaire (ça ne coûte pas cher) et où un contentement de soi mélangé à une xénophobie qui n'ose pas dire son nom semble être une seconde nature, du moins pour une certaine catégorie de la population à vrai dire pas très brillante, celle qui fit jadis les choux gras d'un Nols (ah tiens, on l'a nommé quand même) : *"Oui, mais c'est quand même affaire de générations"* précise-t-il. *"Je suis issu de la toute première génération de Marocains nés en Belgique. Si mon père, qui était mécanicien, a quitté Tanger pour gagner la Belgique, c'est suite aux appels répétés et insistants des autorités belges, qui tentaient via de très belles brochures de propagande d'attirer cette main d'œuvre à bon marché qu'était le Marocain moyen. Nous avons été accueillis à bras ouverts, enfin,*



façon de parler. Ce n'est que bien plus tard, comme je viens de vous le dire, que certains politiciens ont compris qu'attaquer les immigrés, c'était des voix garanties aux élections."

En 1962, "Vivre et travailler en Belgique", est en effet la première grande campagne d'attraction des Marocains vers la Belgique. Ouezekhti garde encore aujourd'hui à portée de main une de ces brochures, tel un incunable sans doute chargé de "rafraîchir la mémoire" à certains "petits Belges".

## ...tant qu'on a besoin de vous !"

La campagne étatique "Vivre et travailler en Belgique" naît en réalité d'un constat. En 62, le "réservoir" de main d'œuvre portugais ou encore espagnol était d'autant plus bloqué que la dictature régnait dans les deux pays, rendant l'émigration quasi impossible : "Les Belges ont dès lors dû se "rabattre" sur les Marocains, réputés sérieux, travailleurs et pas très exigeants" analyse Ouezekhti. "Ce qui fait que ma famille et moi, nous avons été parfaitement bien accueillis : enfin, moi je ne m'en souviens pas, j'étais tout petit : je suis né en 1959. Mais toute ma jeunesse bruxelloise s'est déroulée sans manifestations racistes : le "problème" est venu bien plus tard, dans les années septante et le premier choc pétrolier. Certains politiciens belges de basse envergure ont alors "expliqué" aux Marocains "qu'on n'avait plus besoin de leurs services et qu'ils pouvaient, le plus vite possible, retourner chez eux". Mais où était-ce, chez eux ? Où était-il le pays de ces Schaerbeekoïses, de ces habitants de Molenbeek ou de Saint-Gilles qui n'avaient rien connu d'autre que la Barrière, le canal, la Gare du Midi ou la Cage aux Ours?".

## De Tanger l'Espagnole à la "Terre Promise"

Le petit Ouezekhti est né à Tanger. Tanger l'espagnole, Tanger la ville de la culture et de toutes les mixités, ouverte au monde, ouverte à tous, "où un nombre invraisemblable de choses se passaient : plusieurs religions, plusieurs cultures, plusieurs habitudes de vie se côtoyaient sans heurts. Nous habitons un quartier populaire, dans la modestie mais pas dans la misère. Quand mes parents ont décidé de répondre aux sirènes belges (voir ci-dessus) ils ont surtout pensé à leurs enfants, à la sécurité, à un salaire moins mauvais. Mais ils ont aussi quitté leur vie, leur pays : ils ont fait ce sacrifice pour nous. Mais moi, toute ma vie, je suis retourné à Tanger au moins un mois chaque année, et ce depuis que je suis tout petit. J'adore cette ville pleine d'ouverture au monde, de culture, qui a gardé l'esprit de sa longue période espagnole."

Les Ouezekhti s'embarquent pour Bruxelles dans un de ces trains bondés qui roulent vers la Terre Promise : "Mon frère et moi, nous n'avons pas droit aux couchettes : nous dormions dans les filets à bagages ! La seule chose dont je me souviens, c'est que le train a fait un arrêt très violent et j'ai été éjecté de mon panier, je me suis retrouvé par terre. C'est vraiment mon seul souvenir..."

Après trois jours d'un voyage pénible (quand on pense aux trois heures de vol aujourd'hui !), la petite famille débarque à Evere, puis c'est non loin de la Place Saint-Antoine, à Forest, que le

jeune Mostafa fera une bonne partie de ses études. "Les gens étaient charmants : pour eux, nous étions ces "exotiques" qui venaient les tirer de leur ennui. Ce n'est que plus tard, bien plus tard, qu' "on" leur "expliqua" que nous n'étions en fait... plus fréquentables".

## Un écolo à la banque

L'homme va dès lors tout faire pour résoudre, tout d'abord son propre malentendu, ensuite ceux des gens qui sont dans son cas : étrangers partout, bienvenus nulle part.

Il va creuser cette situation qui fait qu'on est toujours l'étranger de quelqu'un et qu'on en souffre quand on le vit de façon complexée: "Oui ! Au fond, c'est pour concilier l'inconciliable, joindre les deux bouts de ma personnalité que j'ai fait de la politique ma vocation,

puis mon métier. Que je tente d'impulser cette tolérance, cet intérêt pour les autres cultures qui m'ont été inculqués par ma famille et ma double appartenance".

Comme souvent, c'est l'éducation qui va faire la différence... positive, comme on dit. Mostafa Ouezekhti est bon élève, assez sportif, organisé : "mais sans plus !".

Comme beaucoup de parents d'origine modeste qui se sont sacrifiés afin d'offrir des études à leurs enfants, Papa Ouezekhti voit avec fierté l'entrée de l'un de ses rejetons dans la grande famille universitaire : Mostafa sera économiste. Diplômé à Mons, il a la chance d'être "engagé par la seconde

banque privée de Belgique : j'ai travaillé au service international, puis en agence assez longtemps. Ensuite, j'ai été débauché par une

banque marocaine, qui m'a demandé au bout de deux ans passés à tenter de s'implanter en Belgique, de venir reprendre une activité sur place au Maroc, à Casablanca. A cette époque, nous étions déjà une petite famille, et nous avons eu d'autant plus de mal à nous adapter que "Casa" nous était totalement inconnue : nous n'y avons aucune famille. Et je vous garantis que je n'ai jamais, mais vraiment jamais, été considéré comme un Marocain par les Marocains. Pour ces gens, je suis et j'ai toujours été "le petit Belge" qu'on toise un peu, le type qui travaille de huit heures du matin jusqu'au soir, et qui ne fait pas la sieste. Sacrilège ! (rires) Les mœurs, les habitudes, la mentalité, me sont totalement étrangères, et les miennes le leur sont tout autant. C'est cela que les Belges doivent comprendre : ce n'est pas la couleur de la peau qui fait la nationalité". "Je suis né quelque part", chantait Maxime Le Forestier...

En 1991, la petite famille revient en Belgique. Si l'homme est animé depuis toujours par de fortes convictions libérales, ce n'est évidemment pas la névrose sécuritaire héritée d'un Gol ou, bien pire, d'un Nols qui va lui donner envie d'adhérer au PRL. "A l'époque, les seuls qui m'aient paru cohérents et possédant déjà une réelle réflexion politique sur l'immigration, ce sont les Ecolos. Il m'est dès lors paru totalement évident que si engagement je devais avoir, c'était auprès d'eux et non pas ailleurs. Surtout pas au PS : pour moi, ce parti est un parti de sirènes : elles chantent bien, mais elles ne veulent pas le bonheur des marins, ou alors, en les étouffant ! Or, l'interventionnisme est pour moi ce qui étouffe toute initiative valable".

La place Saint-Antoine a une signification particulière pour Ouezekhti : c'est là où, plus tard, il le découvrira, ce racisme qui a honte de dire son nom : "A l'école, on me fit soudainement "comprendre" que je n'étais pas un Belge comme les autres, et qu'il me fallait rester à ma place". La même "Place" où auront lieu les émeutes graves des jeunes Marocains en 1991, suite à une énième provocation de la Gendarmerie : mais ceci est une autre histoire !

## Quand Mostafa vira sa cuti

*Mostafa Ouezekhti ne nous fera quand même pas l'économie de nous expliquer son "passage" très remarqué, voici deux ans, vers des libéraux flamnants neufs. Il sait pertinemment que son petit virage a éveillé une certaine... perplexité chez les observateurs politiques et chez ses anciens camarades... pour parler comme les diplomates ! Il s'en explique sans ambages.*

*"Mes raisons, même si elles ont déçu certaines personnes, sont simples. On peut deviner, dans tout ce que je vous ai déjà dit, que ne suis pas un doctrinaire, mais que je crois dur comme fer à la libre entreprise et à l'influence néfaste d'un Etat qui serait par trop présent dans notre vie. De même, j'ai conscience que pour s'opposer valablement aux diktats flamands, dont l'opposition au droit de vote des immigrés, jugés trop "francophones", aux Communales n'est pas des moindres, comme à leur volonté de déstructuration et de démembrement de l'Etat central - qui joue et doit quand même encore continuer à jouer un grand rôle dans certaines régulations- il faut, un jour, savoir s'engager dans le concret et posséder les moyens de son action. C'est pour cela que, quand Louis Michel m'a proposé personnellement un engagement réel dans le Parti, alors en pleine évolution, en m'affirmant que je serais tôt ou tard être à la tête du combat libéral, j'ai tout simplement pesé le pour et le contre, et me suis dit que, parfois, il fallait savoir quitter un confort personnel - où les remises en question sont rares - pour affronter la réalité, même avec toutes ses avanies. J'avais suivi avec attention l'évolution de ce Parti depuis sa logique sécuritaire à œillères des années 80 vers cette forme de libéralisme réellement social, qui est celui de Louis Michel. Et je me suis tout simplement dit qu'avec lui, on allait pouvoir vraiment changer les choses. Mais je garde tout mon respect pour mes anciens camarades écolos".*

Reste à savoir si, eux, gardent leur sympathie pour un garçon que certains parmi ces "anciens amis" considèrent clairement comme une sorte d'arriviste et de "traître en sa patrie", mais l'homme n'en a cure : *"Pragmatique je suis, pragmatique je reste. Je ne me suis pas trompé en adhérant à la cause Ecolo, et je ne me suis pas non plus trompé à mon avis en prenant en marche le train de l'histoire. Le reste, ça m'est égal !"*

## Une réflexion "en triade"

D'après lui, c'est à une véritable réflexion "en triade" (rien à voir avec la mafia chinoise !) qu'il faut s'atteler si l'on veut réel-

lement comprendre l'ampleur du malentendu : si l'école en est le centre, les relations du jeune avec ses parents souvent déstabilisés par le chômage en sont l'élément crucial : *"Bien souvent, le jeune "possède" les institutions et les possibilités de recours bien mieux que ses parents, et parfois, il en use et en abuse pour les dominer. Il nous faut parler au jeune, mais aussi à ses parents, et surtout pas simultanément. Chez les Maghrébins, le sens de l'honneur du patriarche est un élément tout à fait vital. Gare aux maladresses qui viendraient briser un réel effort de compréhension ! C'est pour cela que je préconise l'intervention de véritables professionnels de la gestion sociale. La police a son rôle, mais ce n'est pas celui-là. Il faut reconsidérer un ensemble, et non chacun de ses éléments séparément".*

L'homme s'interroge ensuite sur les facilités réelles consenties aujourd'hui au jeune immigré qui a fini des études. Chiffres à l'appui, il rappelle que la recherche d'un emploi s'assimile encore davantage à une course d'obstacles pour le jeune immigré que pour les autres demandeurs d'emploi. Délit de faciès ? Sans nul doute. Mostafa Ouezekhti constate que bien peu de choses peuvent effacer les préjugés du patron, que ce soit celui d'une PME comme celui d'une grosse multinationale.

*"Comment prouver que tel patron a refusé le jeune beur parce qu'il n'aime pas les Arabes ? Il pourra bien sûr toujours facilement faire appel à tel critère pour justifier qu'il ne convient pas, et qui rend par contre l'autre candidat plus "blanc" incontournable ! Non. La seule solution, c'est le changement en profondeur des mentalités, la lente persuasion que ce candidat n'est pas un candidat marocain, mais le meilleur candidat à telle position. Il existe des critères objectifs qui semblent "tomber" dès lors qu'il s'agit d'un immigré ! Le patron "à préjugés" s'attaque alors au manque d'expérience professionnelle accumulée par le jeune : mais comment voulez-vous qu'il l'ait, cette expérience, si on a toujours refusé de lui donner sa*

*chance ? Je ne dis pas du tout que la recherche d'un emploi est facile pour les Belges "bon teint", et difficile pour les Maghrébins. Je dis qu'elle est encore plus difficile pour eux, pour les raisons que je viens d'évoquer. Et faire tomber les préjugés et les réflexes de méfiance, voire de haine irrationnels, c'est la chose la plus difficile au monde..."*

## Fidèle

*Mostafa Ouezekhti réagit évidemment aux mauvais procès que ses amis politiques ont eu à subir face aux derniers événements qui ont marqué l'actualité belge, mais aussi mondiale. Il "monte*

### Le Petit Livre Bleu

En parlant avec lui, en l'écoutant, on s'aperçoit rapidement que Ouezekhti recherche toujours, dans un premier temps, à comprendre le fonctionnement de son interlocuteur, quel qu'il soit, afin de le gérer au mieux, et sans s'empresser, comme tant d'autres de ses pairs, d'asséner ces "vérités" à sens unique qui les rassurent tant, mais qui souvent se révèlent assez peu opérantes vue l'ampleur des préjugés.

Il semble y avoir chez lui une réelle écoute de l'autre, un réel intérêt, ce qui n'empêche pas que l'homme soit très vigilant, ferme quant à ses positions personnelles, surtout quand elles coïncident avec ses intérêts politiques. Comme tout le monde, Ouezekhti a fait l'objet d'un bouquin aux Editions Luc Pire. Il est intitulé "Le Pouvoir d'Agir" (Collection politique, 1999, 82 pp.). Ouezekhti a donc dorénavant son petit livre... bleu.

Sous la forme d'une conversation à bâtons (un peu trop) rompus avec Olivier Boruchowitch, rédacteur en chef de l'une des deux revues juives de Belgique, Regards, Mostafa Ouezekhti énonce bien sûr les idées libérales, qui sont les mêmes que celles des autres et qui séduiront les convaincus tout en ennuyant ceux qui ne sont pas intéressés par les déclarations d'intention, mais quand il revient sur son dada, "réussir l'intégration des immigrés à Bruxelles" (notamment) - une "politique" connue sous le nom de "grand flop" - c'est plus intéressant, car ça a été vécu.

Mostafa Ouezekhti en rappelle les grands principes : accès -réel- à l'éducation, mais aussi l'importance de la politique de quartier : libéral bon teint, il appelle évidemment la (libre) entreprise à venir se (ré)installer dans ces quartiers désertés par les autochtones. Selon Mostafa Ouezekhti, c'est en "réinvestissant" les quartiers que l'on mettra fin à une délinquance marocaine qu'il ne nie d'ailleurs pas. Pour lui, le projet de "Music-City" (surnommé le Titanic -ta mère par les jeunes du quartier !) est l'étendard de cette lutte. D'après les dernières nouvelles, c'est pas gagné...

Comme à son habitude, Mostafa Ouezekhti ne mâche pas ses mots pour décrire la descente aux enfers (pour rester dans la couleur) de cette autrefois vénérable institution qu'on croyait inébranlable : le CVP. "A Bruxelles, je n'ai pas peur de dire que j'entretiens des relations positives, détendues et tolérantes avec mes collègues flamands démocrates du Conseil de la Région Bruxelloise, où je siège comme vous le savez depuis les élections de 1995, et au sein des autres commissions qui nous sont communes.

Mais je tiens aussi à établir une ligne de démarcation claire et dépourvue d'ambiguïtés entre les Bruxellois flamands et les Flamands de Flandre. Je reconnais que les Bruxellois flamands sont bien sûr des Flamands, et d'ailleurs ils le revendiquent avec fierté et raison, mais, et ce malgré l'extrême complexité de leur position, ils aiment leur ville et se battent chaque jour avec nous pour la faire prospérer. Au niveau national, c'était autre chose du temps du CVP. Pour les dirigeants "vrais Flamands" du parti, Bruxelles est la ville et la capitale-sym-

bole qu'il faut dominer mais que l'on méprise, et à laquelle il faut laisser le moins de moyens et de pouvoir possibles. D'un autre côté, il y a des "grands CVP" à Bruxelles, des hommes positifs et pleins de volonté de (re)construire une ville, de lui donner les moyens de l'intégration et de la sécurité pour tous. On les connaît et on les respecte (Chabert...). Mais quand je vois dans les "cafés" des différentes institutions régionales ou nationales, certains Flamands de partis démocrates "taper la carte" et faire des blagues autour d'une

bonne bière avec les individus du Vlaams Blok en se donnant des bonnes claques amicales dans le dos, c'est dans mon dos à moi qu'il commence à faire froid... Et les plus avides de ce genre de "relations pleines d'amitié", ce sont les CVP. Je ne parle évidemment pas des Volksunie, tout le monde l'aura compris. Mais c'est lamentable, le lent naufrage de ce parti autrefois puissant et dynamique, qui s'est à ce point sclérosé qu'il en est réduit à courir après les équivalents belges de Jorg Haider. C'est d'un triste!".

au créneau" quand on s'attaque à la politique des réfugiés de son ami Antoine Duquesne, par exemple : "Antoine est un homme d'une sensibilité rare mais, comme tous les émotifs, il se renferme dans sa carapace quand on l'agresse, ou quand il lui semble qu'on doute de sa bonne foi. Le sort des réfugiés en Belgique l'ébranle bien plus qu'on ne veut le croire : plus d'une fois, je l'ai vu au bord des larmes, ne sachant plus que dire ou que faire. Les drames humains qui sont rencontrés par ces familles parfois installées depuis plusieurs années en Belgique l'affligent totalement. Il se convainc d'ailleurs parfois lui-même qu'il en est personnellement responsable, ce qui le mine véritablement. Et je peux vous dire que je suis particulièrement bien placé pour jauger la sincérité de mon interlocuteur en matière d'immigration ! Antoine n'est en tout cas pas le personnage hautain et méprisant que certains veulent voir en lui. Il a accepté un ministère de combat, celui de l'Intérieur, dont tout le monde savait qu'il est en première ligne aujourd'hui, et l'actualité récente a abondamment prouvé que l'Intérieur est un vrai "casse-pipe". L'historique aussi en est particulièrement représentative : l'Intérieur est un "fusible" qui fait du bruit quand il saute. Doit-on pour autant refuser de s'y impliquer ?"

Ouezekhti, de même, ne mâche pas ses mots lorsque son copain Louis (Michel) subit lui aussi les attaques en règle (surtout flamandes) quant à sa gestion pour la moins virile de la Politique étrangère belge : "Il faut parfois savoir appeler un chat, un chat. Louis est, lui aussi, un homme très sensible, très particulièrement sur les questions du respect démocratique : l'arrivée au pouvoir de ce Haider en Autriche le révolte totalement, et très personnellement. Non, Monsieur Haider n'est aucunement respectable; non, on ne doit pas lui "laisser sa chance" ! Quant au caractère d'exemplarité de la manière dont la communauté flamande a "géré" la montée d'un parti fasciste en son sein, permettez-moi d'avoir mes doutes quant à la crédibilité des "conseils" qui ont été prodigués à Louis par ses homologues flamands".

### Savoir s'engager

Opportunisme ? Complaisance ? Ou chaleur humaine et fidélité : comme souvent, les expressions des *politiques* peuvent être interprétées dans des sens très différents, et Mostafa Ouezekhti demeurera une équation à plusieurs inconnues. Et comme votre serviteur est nul en maths...

L'interlocuteur projette sa propre sensibilité, ses propres complexes et ses propres préjugés, sans pouvoir discerner à coup sûr le bon grain de l'ivraie, le "geste" symbolique de celui, peut-être plus discret, qui saura faire pencher la balance et vraiment infléchir une politique. Mostafa Ouezekhti est membre d'un parti

politique et en tant que tel, il est solidaire de ses compagnons de marche : voilà qui est bien banal et qui semble dépourvu d'intérêt. Il faut se demander, cependant, si cette attitude solidaire est forcément, et toujours, le simple signe d'une complaisance ou d'un intérêt stratégique : "Il est vrai que le citoyen privilégie bien souvent une vision négative et cynique des gens et des choses, particulièrement des hommes politiques, souvent appelés "politiciens", et c'est vraiment un mot que je déteste" dit Ouezekhti. "Il contient l'idée que ce qui vient des politiques est forcément vicié, sans intérêt et mû par des considérations basement politiques". Quand les dégoûtés s'en vont, il n'y a plus que les dégoûtants qui restent ? Mostafa Ouezekhti ne semble être "ni dégoûté, ni dégoûtant" ! Pour le reste, on verra à l'usage, comme on dit patement, tant il est vrai que les diverses politiques d'intégration menées en Belgique et ce depuis plus de trente ans se sont souvent révélées nettement plus bavardes qu'efficaces.

Mais Ouezekhti, comme l'attestent les nombreuses pistes contenues dans son ouvrage, a plus d'une corde à son arc : l'échec de sa proposition de transformation du domaine abandonné du Château de la Solitude à Auderghem (celui qui avait servi plusieurs mois de refuge aux SDF) en Espace culturel ouvert à tous ne l'arrêtera en tout cas pas (aux dernières nouvelles, les autorités communales ont "trouvé" une solution nettement plus sonnante et trébuchante pour la reconversion de ce domaine en lisière de la Forêt de Soignes: logements de luxe et bureaux !); pas plus que les attaques dont il a fait l'objet (à cette occasion, mais pas uniquement) de la part d'un Vlaams Blok en perpétuelle recherche de ces boucs émissaires, si possible bronzés...

Reste à voir si le "libéralisme social" voudra, et surtout saura, lui donner les moyens d'une action dont tous les démocrates souhaitent sincèrement la réussite pleine et durable...

### Mostafa Ouezekhti en quelques lignes

Né le 22 octobre 1959 à Tanger. Habite à Evre.

Gradué en marketing, Sciences économiques appliquées (Mons)

Membre du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

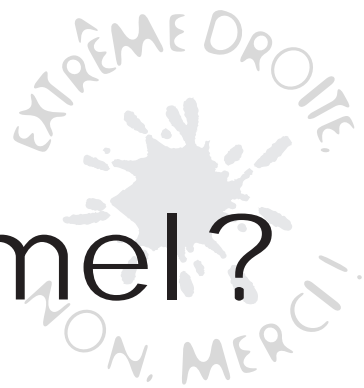
depuis le 6 juin 1995 et Vice-Président du PRL depuis le 13 mars 2000.

Commissions :

- Vice-Président de la Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique

- Logement et Rénovation urbaine

# Formaliser l'informel?



**Il en va ainsi de toute chose ayant prouvé ses performances : nous les figeons, les coulons sous forme de textes légaux et de prescrits, croyant ainsi en assurer la pérennité. Et on croit pouvoir faire de même avec les rapports humains. Vraiment ?**

**La terminologie propre au travail social intègre de plus en plus – de mieux en mieux ? – le vocabulaire de l'économie marchande : économie d'échelle, rentabilité, et même "return sur investissement". La grande question posée par le "PRD social" n'est-elle pas : l'offre (de services) rencontre-t-elle la demande (de la population) ? Dernier transfuge sémantique en date : consortium.**

## Contexte politique

Dans une interview (voir notre dossier) que nous a accordée le Secrétaire d'État, membre du Collège de la Commission communautaire française chargé du budget et des matières sociales (à l'exception de la politique en faveur des personnes handicapées), Alain Hutchinson, les propos sont clairs : "(...) Il faut réfléchir au travail social de manière qualitative et analyser l'efficacité de nos secteurs par rapport à la demande de la population. A partir du moment où il n'y a plus de moyens financiers pour agréer de nouvelles associations, il appartient à celles qui existent, qu'elles émergent du secteur public ou du secteur privé, de s'organiser, ensemble, au mieux pour rencontrer les besoins. (...)"

## Etude de faisabilité du PRD social

Pendant deux ans, la Délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines (DRISU) a mené réflexions et consultations dans le cadre de la "mise en oeuvre de la mission impartie à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale dans le chapitre 7 des lignes de force du Plan régional de développement"

### La DRISU a été chargée :

1. de proposer des modalités de mise en oeuvre de l'**accueil de première ligne** offert par divers services sanitaires et sociaux publics ou privés actifs en Région bruxelloise ;
2. de **coordonner les services sanitaires et sociaux** actifs sur le territoire régional ainsi que de proposer, en concertation avec les acteurs de terrain, un schéma directeur général de développement de l'offre sociale;
3. de **construire des outils d'observation** continue de la demande sociale et d'**évaluer** l'orientation prise par les actions de développement social local.

Les travaux de la DRISU sont destinés à améliorer le volet social du PRD par l'information des membres du Gouvernement régional et des acteurs impliqués dans les politiques sociales exercées en Région Bruxelloise.

Pour mener cette tâche à bien, la DRISU suscite un débat public autour de ses constats et de ses propositions en s'adressant à diverses plates-formes bruxelloises de l'action sociale,

dont le Conseil bruxellois de Coordination sociale (CBCS). Il s'agit, pour elle, de favoriser une discussion des orientations de l'action régionale en matière sociale en plus que d'impulser des dynamiques interministérielles.

Suite à la concertation menée dans ce cadre par le CBCS (3 séminaires organisés en novembre et décembre 1998), sur demande de la DRISU, est paru en mars 1999 le *Bruxelles Informations Sociales* n°143.

Poursuivant sa réflexion, la DRISU a organisé les 1 octobre et 2 novembre 1999, deux après-midi de travail réunissant des représentants, entre autres, de la CoCoF, des CPAS, de la FeBISP et du CBCS.

## Proposition de la DRISU

Suite aux deux réunions du groupe de travail, la DRISU a formulé, ici résumée en 4 points, la proposition suivante :

1. le débat sémantique sur l'accueil de première ligne est évacué. Le fait, pour l'utilisateur, d'être accueilli, écouté et guidé est considéré comme un droit;
2. toutes les associations reconnues par la CoCoF doivent pouvoir assurer ce service;
3. pour ce faire, chaque association s'intègre dans un réseau fonctionnel, dénommé "consortium" permettant une réponse adéquate à la demande. Chaque consortium réunit un ensemble d'associations pouvant, ensemble, assurer l'accueil de l'utilisateur, la guidance, ainsi que la gestion de situations de crise;
4. il est désigné, pour chaque consortium, dont le nombre restera à délimiter, un organisme "tête de pont" qui se verra reconnaître et soutenu par la CoCoF pour des missions de formation et d'information.

## (Pro)position du CBCS et débat

Dans un document de travail remis à la DRISU, le CBCS souscrit pleinement à la volonté de rechercher la nécessaire adaptation des dispositifs d'action sociale à l'évolution des besoins de notre société.

Il se réjouit en outre de la prise en compte des facteurs de formation et d'information.

Nonobstant le fait que le terme "consortium" ne semble pas le plus adéquat pour qualifier

un dispositif d'action sociale, quel qu'il soit, la proposition de leur création appelle la mise en débat d'un certain nombre de points :

- ☞ toute la réflexion repose sur l'idée que la rencontre entre l'offre de services et la demande des usagers ne coïncide pas partout, engendrant ainsi une chronification et une volatilisisation d'une partie de la demande. Est-on en mesure de quantifier la demande non rencontrée et de cerner les manques que devrait combler la mise en place des consortiums ?
- ☞ partant de cette double question, ne faudrait-il pas mener une réflexion sur l'adéquation entre offre et demande à partir de l'usager, plutôt qu'à partir de la structure ?
- ☞ ne doit-on pas se poser la question de la liberté de l'usager par rapport à l'offre de services, lorsqu'il "entre" dans un consortium, un réseau institué ?
- ☞ alors qu'à l'origine, l'annexe au PRD proposait d'instituer le CPAS comme coordinateur de l'action sociale locale, la proposition actuelle n'en définit plus la place, ce qui évacue la problématique des rapports entre services publics et privés dans la mise en place d'une action sociale locale coordonnée.

**On peut de plus se demander sur quels critères les consortiums vont pouvoir – devoir ? – se former : l'institutionnalisation des réseaux informels ne risque-t-elle pas de les figer, alors qu'ils sont par essence mouvants et que cette fluidité participe à leur efficacité ?**

Le CBCS tient également à attirer l'attention sur les risques de tensions qui pourraient surgir entre les associations au sein d'un même consortium, si le projet prévoit de subventionner la "tête de pont", qui serait, elle, chargée de la répartition des moyens budgétaires disponibles.

Enfin, si l'on admet que la bonne connaissance de son environnement est indispensable à la qualité du travail d'un intervenant de terrain, le CBCS soumet la proposition de **mettre en place, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, une politique coordonnée de diffusion de l'information à destination des intervenants sociaux.**

**\* «RENFORCER L'ACCUEIL DE 1<sup>ÈRE</sup> LIGNE ET COORDONNER LES APPROCHES DES ACTEURS»,**

mission du Collège de la CoCoF à la DRISU :  
résumé des épisodes précédents

(voir bis n°141, mars 1998, pp.9-17 ; n°142, octobre 1998, pp. 4-5 ; ainsi que l'intégralité du n°143, mars 1999).

A Bruxelles, les politiques d'action sociale évoluent : véritable projet global de ville, une annexe sociale au Plan Régional de Développement préconise une meilleure adéquation entre l'offre et la demande sociale par le renforcement de l'accueil de première ligne assuré par les organismes sociaux privés et publics, ainsi qu'une meilleure coordination de leurs actions, et ce, vu l'accroissement de la demande de la population, conséquence de la crise sociale actuelle (augmentation des minimex, des ruptures familiales, ...).

Et, dès lors, il est demandé à la Commission communautaire française de prendre en compte la nécessité :

- > *d'organiser une observation continue de la demande ;*
- > *d'assurer une coordination des services et des équipements au plan local et de veiller à ce que cette coordination dans les quartiers en difficulté soit organisée à partir des CPAS, et puisse, le cas échéant, utilement s'appuyer sur un plan d'action pluriannuel négocié entre l'ensemble des intervenants et des pouvoirs subsidiaires ;*
- > *d'établir des lieux d'accueil de première ligne à partir desquels l'offre s'établit en arborescence vers les services spécialisés ;*
- > *d'établir des coopérations entre pouvoirs subsidiaires de différents niveaux institutionnels, notamment par voie de délégations ou de droits de tirage, afin de renforcer la synergie et la cohérence des intervenants dont l'action émerge à plusieurs de ces niveaux.*

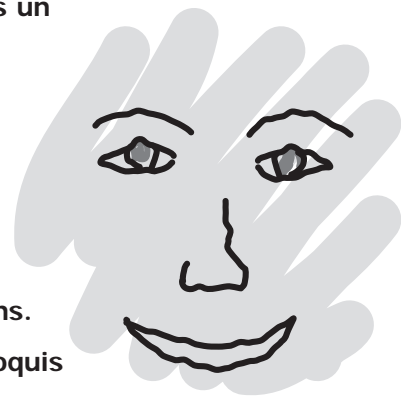
La Délégation Régionale Interministérielle aux Solidarités Urbaines (DRISU), chargée par le Collège de la Commission communautaire française d'élaborer des propositions concrètes en ce sens, a remis sa copie en novembre dernier. La constitution de «consortiums sociaux» est l'une de ces propositions. Le rapport de la DRISU intègre les travaux du CBCS, à savoir la synthèse des séminaires de consultation organisés en novembre et décembre 1998 et la note de travail relative à la proposition de constitution de «consortiums sociaux» dont l'article ci-dessus fait écho. Le Collège francophone demande aujourd'hui l'avis de l'administration CoCoF et des quatre sections du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé, avant de se prononcer sur le fond du document.

**Le politique et le terrain se rencontrent aujourd'hui pour reconnaître le moment de l'évaluation comme incontournable. Nous serons amenés dans les prochaines semaines et les prochains mois à nous pencher sur les critères d'évaluation de la qualité des services aux usagers. C'est écrit.**



# «Galerie de croquis»

Le Conseil bruxellois de Coordination sociale existe depuis 20 ans. Il poursuit son chemin, à travers différentes générations d'acteurs sociaux, en dehors des modes, des styles, des allées du pouvoir, privilégiant depuis l'origine le respect de la mémoire. Si le Conseil peut aujourd'hui investir de nouvelles missions et s'inscrire pleinement dans l'évolution du paysage social bruxellois, s'il peut suivre la modernisation de l'action sociale, c'est donc avant tout grâce à la fidélité, la conviction et la perspicacité des personnes qui en sont ou en ont été membres bénévoles. Venant de tous horizons, ils partagent tous un attachement à un lieu où l'on peut mélanger le professionnel et les états d'âme, dire ses écœurements, ses révoltes et ses émerveillements, apprendre à connaître de l'intérieur l'un ou l'autre au-delà du clivage des piliers et des images véhiculées par la rumeur, peut-être ne pas être toujours "efficace" mais prendre le temps de parler. Si le lien social prend son origine dans la parole, le Conseil bruxellois l'expérimente depuis 20 ans. Dans ce cadre, nous poursuivons dans ce numéro une galerie de petits croquis de celles et ceux qui ont donné vie au Conseil. Tous semblables, tous différents...



Propos recueillis par Solveig Pahud

## Myriam Van Espen Vice-présidente du Conseil bruxellois de Coordination sociale

où elle représente l'Association des Centres de Coordination de Soins et Services à Domicile de la Communauté Française, ACCOORD pour les intimes.

Il apparaît très vite que le profil de Myriam n'est pas très courant dans le milieu psycho-médico-social. Elle cultive ainsi un côté très «executive woman» avec GSM, agenda archi-bourré, organisation méticuleuse, emploi du temps hyper-chargé, mais largement tempéré par un sens aigu de l'engagement pour les valeurs démocratiques et par son attachement à la notion de service. Le cocktail reste détonant et l'on sent bien que Myriam Van Espen ne rentre pas dans une organisation pour y faire de la figuration.

A l'heure de faire ce petit croquis, elle a fait le grand saut et, à 45 ans, tout en étant mère de trois enfants, elle se retrouve à mi-temps conseillère à la politique de la famille et du troisième âge auprès du cabinet du Ministre Detienne, à la Région Wallonne. Elle conserve

par ailleurs un mi-temps à l'Union Nationale des Mutualités Libres afin d'assurer la continuité de ses mandats en Région Bruxelloise, dont celui qu'elle assure au CBCS. Cette grande effervescence ne lui fait visiblement pas peur et tout son parcours professionnel en est baigné. AS diplômée de l'Institut Cardijn, sociologue sortie de Louvain-la-Neuve et thérapeute familiale, elle laisse dans son sillage un itinéraire mosaïque où se côtoient monde commercial (MBLE, Philips, Slavenburg's bank, audit et consultance) et secteur social (IRSA, Infor-homes, monde hospitalier, services de soins à domicile, service d'aide aux familles...) et où les séjours à l'étranger (USA, Espagne) succèdent aux emplois en terre natale. Un point commun à ce vaste patchwork, une présence qui rime toujours avec création, évolution, organisation, progression...

Son action au Conseil bruxellois de Coordination sociale s'inscrit visiblement dans la même logique. Ce lieu privilégié de concertation permanente sur une base volontaire, pluraliste et intersectorielle lui semble un endroit clé pour partager des expériences et développer des outils permettant au secteur associatif de sortir de son état de «victimisation» récurrent et de sa dépendance mentale par rapport au monde politique. Myriam Van Espen espère pouvoir contribuer par sa parole et sa vision des choses, largement influencée par de multiples sources culturelles dues à son éducation familiale et son expérience de vie, à sortir des patho-logiques et vivifier les rapports entre le politique et les acteurs associatifs.

# PRES D'UN MILLIARD d'affamés

Jean Ziegler est un sociologue fécond. De "Sociologie de la nouvelle Afrique" (ou la théorie marxiste de la lutte des classes confrontée aux exemples ghanéen, congolais - à relire - et égyptien) en 1964 aux "Seigneurs du crime" en 1998, l'auteur d' "Une Suisse au-dessus de tout soupçon" (1976) signe des ouvrages richement documentés et abondamment référencés à un rythme étonnamment élevé.

Ziegler est un intellectuel médiatisé; ainsi, heureux lecteurs, nous pouvons découvrir ses œuvres en édition "bon marché" moins d'un an après leur parution.

Enfin et surtout, Ziegler est un sociologue engagé. Ce qui devrait être une tautologie - car comment peut-on déconstruire le social sans prendre parti ? - se révèle suffisamment rare à l'heure de la pensée unique pour être signalé.

Son dernier livre, "La faim dans le monde expliquée à mon fils"\* , n'échappe bien entendu pas à cette heureuse hygiène mentale et ce explicitement (p.20).

Pari osé, difficile - challenge écriraient certains - de vulgariser en une grosse cinquantaine de pages une réalité aussi complexe, abstraite. Défi relevé presque haut la main.

Presque parce que l'érudit - qui n'appartient pas au lectorat cible - regrettera parfois la ténuité des liens entre les divers éclairages de la faim aujourd'hui. Naturellement, si une hypothèse explicative globale existait, cela se saurait ...

Par contre l'effort de vulgarisation assure une grande lisibilité du texte, qualité non négligeable.

Autre qualité essentielle : l'actualité ou plutôt l'actualisation du débat posé par la disette. Je prendrai deux exemples.

L'utilisation de l'arme alimentaire est clairement exposée sous ses diverses facettes qu'il s'agisse d'un gouvernement qui affame délibérément sa propre population (cf. la Corée du Nord), d'un pays soumis à un embargo international (cf. l'Irak) ou d'autres formes plus sournoises.



Seconde illustration, Ziegler, novateur, introduit un concept heuristique de "réfugié écologique" (fuyant la désertification ou la déforestation) qui doit retenir notre attention (p.58). Outre la géopolitique, l'économie tient, cela va de soi, une place importante dans cette "leçon". Une dénonciation vigoureuse de la spéculation sur les matières premières agricoles s'imposait (p.30) ainsi qu'une explication de la gabegie entraînée par la politique agricole commune de l'Union européenne (pp.31-32).

Nous rencontrons aussi la psychosociologie lorsque l'auteur nous fait part de la théorie (1952) de Josué de Castro au sujet du "tabou de la faim" : "(...) les gens ont tellement honte de savoir qu'un grand nombre de leurs semblables périssent faute de nourriture

qu'ils recouvrent ce scandale d'un épais silence. Cette honte continue d'être partagée par (...) la majorité d'entre nous." (p.33).

Aussi on ne sort pas indemne de cette lecture; quelques scènes relatives étant proprement épouvantables. Un double sentiment de culpabilité et d'impuissance vous envahit.

Heureusement, et c'est là la force d'un Ziegler qui ignore tout fatalisme, l'épilogue trace les voies d'un autre possible. Cependant, il y a urgence et le mot me semble infiniment faible. Une arithmétique élémentaire nous enseigne une statistique macabre à savoir que trente millions de victimes de la faim en 1998 (p.15), cela signifie presque un décès chaque seconde ...

(\*) ZIEGLER, J., *La faim dans le monde expliquée à mon fils*, Paris, Seuil, 1999, 64 pages.

## CHANGEMENT D'ADRESSE ET/OU DE TELEPHONE

Les coordonnées définitives apparaissent en gras

### L'ASSOCIATIF FINANCIER

Square Armand Steurs 1  
1210 Saint-Josse-ten-Noode  
**Avenue Voltaire 135 - 1030 Schaerbeek**  
Tel/Fax : 02-242.64.30

### LES ATELIERS DU SOLEIL

Rue des Eburons 38 - 1040 Bruxelles  
**Rue de Pavie 53 - 1000 Bruxelles**  
Tel : 02-736.78.95  
Fax : 02-742.04.06

### BRUXELLES ASSISTANCE

Rue Malibran 39-53 - 1050 Ixelles  
Nouveaux n° de téléphone:  
Direction, administration et  
administration du centre de jour:  
02-629.08.81  
Secrétariat: 02-629.08.77  
centre de jour: 02-629.08.93  
Coordination Ixelles - Woluwé:  
02-647.03.66  
Coordination Forest - Koekelberg:  
02-647.05.20

### CENTRE D'ACTION SOCIALE GLOBALE

**DE LA LIGUE DES FAMILLES**  
Rue du Trône 127 - 1050 Ixelles  
**Rue du Pène 2 - 1000 Bruxelles**  
Tél : 02-505.58.01 secrétariat  
02-505.58.00 permanences  
sociales  
Fax: 02-505.58.02

### CULTURES ET SANTE

Avenue de Stalingrad 24 - 1000 Bruxelles  
**Ilot Bosch**  
**Chaussée de Mons 130**  
**1070 Anderlecht**  
Tél : 02-558.88.10  
Fax: 02-520.51.04  
E-mail : culturesante.claes@skynet.be  
cdoc.defilippis@skynet.be

### FOR.E.T.

Place Saint Denis 18  
**Bld de la 2<sup>ème</sup> Armée Britannique 29**  
**1190 Forest**  
Tél : 02-343.89.45  
Fax: 02-343.88.91

### LIGUE DES FAMILLES REGIONALE DE BRUXELLES

Rue du Trône 163  
1050 Ixelles  
**Rue du Pène 2**  
**1000 Bruxelles**  
Tél : 02-508.76.11 secrétariat  
02-508.76.12 animation  
02-508.76.10 baby-sitting  
Fax: 02-508.76.13

### MISSION LOCALE DE FOREST

Place Saint Denis 18  
**Bld de la 2<sup>ème</sup> Armée Britannique 29**  
**1190 Forest**  
Tél : 02-349.82.10  
Fax: 02-349.82.29

## NOUVELLES INITIATIVES

### ACTION COORDONNEE FORMATION INSERTION – ACFI

Chaussée de Boondaal 6/14 - 1050 Ixelles  
Tél : 02-640.44.07 - Fax : 02-648.08.65

L'ACFI est un département de la FIAS

*L'ACFI est une fédération qui regroupe autour d'un même objectif des ateliers de formation par le travail (AFT), des entreprises de formation socio-professionnelle (OISP) et des guichets de création d'entreprises. Ceux-ci ont en commun le désir d'accroître la participation de personnes défavorisées à la société dans laquelle elles vivent. Ceci leur permet de sortir de la logique d'assistance, de construire un projet personnel et d'accéder à un monde du travail dont ces personnes sont exclues.*

### CENTRE DE JOUR JARDINS DE PROVENCE

Boulevard Sylvain Dupuis 94  
1070 Anderlecht  
Tél : 02-522.20.30 - Fax : 02-522.76.73

*Centre de jour conçu pour accueillir les personnes ayant des problèmes de confusion, de déorientation et de démence ainsi que leur conjoint s'il le désire. Le centre est annexé à une maison de repos et de soins spécialisée en psychogériatrie.*

### CENTRE DE SOINS DE JOUR SAINTE - MONIQUE

Rue du Miroir 37 - 1000 Bruxelles  
Tél : 02-512.83.26 accueil  
02-512.85.05 direction

*Centre de soins de jour est conçu pour accueillir et prendre en charge 15 personnes âgées démentes. Le centre est annexé à une maison de repos et de soins*

### GAMMES

Rue Franz Gaillard 2 - 1060 Saint-Gilles  
Tél : 02-537.27.02 - Fax : 02-538.82.49

Service de garde à domicile accessible à tous.

*L'équipe est composée de gardes à domicile professionnels qui ont tous reçu une formation adéquate.*

*Gammes a pour partenaires les 5 coordinations de soins à domicile bruxelloises*

### HA.VI.CAPITAL

Avenue de Jette 50 - 1081 Koekelberg  
Tél : 02-426.60.89

But : permettre aux personnes ayant un han-

*dicap visuel de faire du sport. Actuellement la natation et la pétanque sont proposées.*

### PLATEFORME MINEURS EN EXIL

C/o Service droits des jeunes  
Rue du Marché aux Poulets 30  
1000 Bruxelles

Tél : 02-209.61.61 - Fax : 02-209.61.60

Plus de 80 associations ont constitué une plateforme qui s'est donné 3 objectifs :

- échanger de l'information sur les interventions respectives de chaque association en vue de tenter de décloisonner la prise en charge de ces mineurs
- améliorer cette prise en charge aujourd'hui, dans l'état actuel de la législation
- formuler des propositions de modification de législation, règles administratives et procédures.



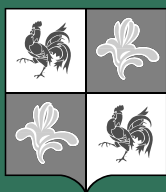
Renseignements fournis par le

**Centre de Documentation et de Coordination Sociales**

Rue du Champs de Mars 25 - 1050 Bruxelles  
Tél 02-511 08 00 - Fax 02-512 25 44  
cdcs@skypro.be  
Personne de contact : Catherine Giet.

**N'oubliez pas** que tout complément d'information (photocopies des statuts d'a.s.b.l., articles de presse concernant l'ensemble des domaines de l'actualité sociale) peut être obtenu sur simple demande ou sur place.

ACTION VIVRE ENSEMBLE  
 AIGUILLAGES  
 ASSOCIATION CHRÉTIENNE DES INVALIDES ET DES HANDICAPÉS  
 ASSOCIATION DES CENTRES DE COORDINATION DE SOINS ET SERVICES À DOMICILE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
 ASSOCIATION DES ERGOTHÉRAPEUTES  
 ASSOCIATION DES MAISONS D'ACCUEIL  
 ASSOCIATION DES SERVICES D'AIDE AUX PERSONNES AGÉES  
 ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AIDE AUX HANDICAPÉS MENTAUX  
 ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNAUTÉS EDUCATIVES  
 ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'ÉTUDE DU VIEILLISSEMENT  
 ASSOCIATION POUR LE VOLONTARIAT  
 ASSOCIATION SOCIALISTE DES ASSISTANTS SOCIAUX  
 BOUTIQUE DE GESTION  
 BRUXELLES ASSISTANCE - TROISIÈME MILLENAIRE  
 BRUXELLES LAÏQUE  
 CENTRE DE SERVICES ET D'AIDE À DOMICILE  
 CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE  
 CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES  
 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN ANIMATION SOCIALE  
 CENTRE DE TÉLÉ-ACCUEIL  
 CONFÉDÉRATION CHRÉTIENNE DES INSTITUTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ  
 COORDINATION BRUXELLOISE DES INSTITUTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ  
 COORDINATION BRUXELLOISE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION DES FEMMES  
 COORDINATION LAÏQUE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ  
 ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS  
 ENTRAIDE DES TRAVAILLEUSES  
 EQUIPES D'ENTRAIDE  
 ESPACE P.  
 FAMILLE D'ACCUEIL ODILE HENRI  
 FÉDÉRATION BELGE FRANCOPHONE DES CENTRES DE CONSULTATIONS CONJUGALES ET DE PLANNING FAMILIAL  
 FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES INSTITUTIONS POUR TOXICOMANES  
 FÉDÉRATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL  
 FÉDÉRATION DES INITIATIVES D'ACTION SOCIALE  
 FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS DE PREVENTION EDUCATIVE  
 FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS MÉDICO-SOCIALES  
 FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ  
 FÉDÉRATION DES MAISONS DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE  
 FÉDÉRATION DES MAISONS DE REPOS PRIVÉES DE BELGIQUE  
 FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES ET DES COLLECTIFS DE SANTÉ FRANCOPHONES  
 FÉDÉRATION DES MUTUALITÉS SOCIALISTES DU BRABANT (Service bien-être et santé)  
 FÉDÉRATION FRANCOPHONE BELGE POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE  
 FÉDÉRATION NATIONALE POUR LA PROMOTION DES HANDICAPÉS  
 FÉDÉRATION SAINT-MICHEL  
 FÉDÉRATION SOCIALISTE DES PENSIONNÉS  
 FONDATION CONTRE LES AFFECTIONS RESPIRATOIRES ET L'EDUCATION À LA SANTE  
 FONDATION JULIE RENSON  
 FONDS DU LOGEMENT DES FAMILLES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
 FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ  
 GRANDIR ENSEMBLE  
 HAUTE ECOLE LIBRE DE BRUXELLES ILYA PRIGOGINE - DÉPARTEMENT SOCIAL  
 HAUTE ECOLE PAUL-HENRI SPAAK - DÉPARTEMENT SOCIAL  
 INFOR-FEMMES  
 INFOR-HOMES  
 INFOR-JEUNES  
 INSTITUT CARDIJN  
 INSTITUT SUPÉRIEUR DE FORMATION SOCIALE ET COMMUNICATION  
 L'ESCALE  
 LIGUE BRAILLE  
 LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE POUR LA SANTÉ MENTALE  
 LIGUE DES FAMILLES  
 LIRE ET ECRIRE  
 MOUVEMENT DU NID  
 MOUVEMENT INTERNATIONAL A.T.D. - QUART-MONDE  
 SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES  
 SERVICE LAÏQUE DE PARRAINAGE  
 SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX PERSONNES  
 SOLIDARITÉS NOUVELLES - PROMOTION DES DROITS SOCIAUX  
 SYNDICAT DES LOCATAIRES  
 SYNERGIE  
 UNION CHRÉTIENNE DES PENSIONNÉS



**Avec le soutien de la Commission  
 communautaire française de la Région  
 de Bruxelles-Capitale**